



# **Les Actes de la XXII<sup>e</sup> Conférence générale**

BRUXELLES

21 novembre 2018



La Conférence générale est ouverte par le Président, Monsieur Pascal Thiombiano, Directeur général de la RTB (BURKINA FASO).

Avant le début des travaux, des présentations sur le site rénové du CIRTEF, le logiciel AIME et la plateforme d'archivage et d'échange de programmes Archibald ont été faites. Les participants se sont réjouis du résultat présenté notamment la réhabilitation de Archibald.

Le Secrétaire général donne lecture de l'article 30 des statuts relatifs au quorum.

L'article 30 des statuts du CIRTEF indique : le quorum de la Conférence générale est atteint lorsque la *majorité absolue des membres actifs s'étant acquittés de leurs cotisations au 31 décembre de l'année précédente y sont présents*.

Le nombre de membres votant dans l'assemblée réunie ce jour est de 25 voix (**Annexe N°6 : Liste des participants**).

La Conférence générale a le quorum pour délibérer valablement.

Après avoir remercié le Secrétaire général, le Président propose l'adoption de l'ordre du jour avec une reformulation du point 8 : Examen et adoption des Nouvelles orientations du CIRTEF.

Monsieur Degny Maixent, représentant de la RTI (Côte d'Ivoire) demande immédiatement la parole afin d'inscrire un divers à l'ordre du jour qui vise à solliciter le soutien du Cirtef à destination de l'UAR lors des négociations des droits sportifs internationaux. Droits dont les montants sont prohibitifs.

Conformément aux statuts du Cirtef qui ne prévoient pas qu'un point divers puisse être ajouté à l'ordre du jour de la Conférence générale, le Président précise que ce point de discussion sera entamé après la clôture de la séance.

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1/	Adoption du projet d'ordre du jour	CG/BXL/2018/1
2/	Désignation du rapporteur général de la Conférence	CG/BXL/2018/2
3/	Adoption des Actes de la XXIème Conférence générale	CG/BXL/2018/3
4/	Rapport de la Présidence du CIRTEF et approbation	CG/BXL/2018/4
5/	Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation	CG/BXL/2018/5
6/	Étude et approbation du rapport du Vérificateur aux comptes sur les états financiers certifiés au 31.12.2017	
	Décharges aux Secrétaires généraux et aux Administrateurs	CG/BXL/2018/6
7/	Examen et adoption du budget de l'exercice biennal 2019-2020	CG/BXL/2018/7
8/	Examen et adoption des Nouvelles orientations du CIRTEF	CG/BXL/2018/8
9/	Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal suivant	CG/BXL/2018/9
10/	Date et lieu de la XXIIIème Conférence générale	
11/	Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence générale	

L'ordre du jour de la XXII<sup>e</sup> Conférence générale est adopté.

## **2) Désignation du rapporteur général de la Conférence générale**

**CG/BXL/2018/2**

Madame Kerstin Claeys (CIRTEF) est désignée rapporteur de la Conférence générale assistée de Daniel Brouyère (RTBF).

## **3) Adoption des Actes de la XXI<sup>ème</sup> Conférence générale**

**CG/BXL/2018/3**

Le Président donne la parole au Secrétaire général qui indique que les actes de la XXI<sup>ème</sup> Conférence générale ont été adressés à tous les organismes membres.

Depuis, aucun commentaire ou correction n'a été adressé au Secrétariat général.

**La XXII<sup>ème</sup> Conférence générale adopte les actes de XXI<sup>ème</sup> Conférence générale d'avril 2018.**

## **4) Rapport du Président du CIRTEF et approbation**

**CG/BXL/2018/4**

Le Président rappelle quelques rendez-vous qui ont émaillé l'année 2018 du Cirtef et qui ont permis de réfléchir au devenir de l'association. Les points d'attention ont été portés sur :

- l'état des finances ;
- le recouvrement des cotisations

Le 12 juillet à Bruxelles, lors de la réunion du Bureau de Direction, le constat d'un meilleur taux de recouvrement a été établi. A la même date, la décision de désigner un commissaire aux comptes a été adoptée.

En octobre, le Président est venu rencontrer à Bruxelles, le Secrétaire général et son équipe ainsi que le représentant de la RTBF. Lors de cette visite, le Président a fait les constats suivants :

- une pression de travail supplémentaire sur l'équipe du Cirtef due aux licenciements et départs de membres du personnel affecté antérieurement par la RTBF ;
- la difficulté pour l'équipe de Bruxelles par rapport à la charge de production de l'émission Reflets Sud ;
- les efforts entrepris par l'équipe du siège pour relancer le site web ainsi que la plateforme d'échanges Aimé et Archibald. Pour conclure le Président a souligné que dans le paysage audiovisuel en mutation actuellement, avec notamment l'avènement de la TNT en Afrique, il est important de ne pas accroître la prééminence des médias du nord dans le marché publicitaire.

**Le rapport du président a été adopté.**

**Annexe N°1 : Rapport d'activités du Président**

Le Secrétaire général relate quelques faits importants qui ont marqué l'année 2018 : finances, personnel, production, archivage, partenariat :

- application de la règle des 15 % affectables du fonds partenaire pour les frais de fonctionnement du Cirtef, mesure adoptée depuis 2014 qui a vu son application en 2018 ;
- par mesure d'économie, le licenciement de 6 personnes dans les centres et de 2 personnes au siège de Bruxelles ;
- la reprise par la RTBF de deux personnes affectées au Cirtef mais l'abandon de la facturation par la RTBF pour les prestations de l'assistante du Cirtef à partir de septembre ;
- la sollicitation des membres pour une contribution spéciale pour l'organisation de la présente Conférence générale.

En ce qui concerne les cotisations, le Secrétaire général a rappelé les missions qu'il a menées au Togo et au Tchad. Ainsi que les contacts entretenus avec la Mauritanie, la RDC et le Gabon. Le taux de recouvrement des cotisations en septembre s'élève à 71,65 %, en amélioration par rapport aux années précédentes.

Le Secrétaire général a souligné que les diminutions en personnel ont entraîné une difficulté à remplir la mission de production du magazine Reflets Sud dont la programmation a comporté :

- 12 achats
- 13 productions du Cirtef
- 43 rediffusions

Cette situation n'est en conséquence, pas conforme aux engagements pour ce programme.

Le Secrétaire général a souligné l'implication de Mme Kerstin Claeys, responsable de la section radio, dans le suivi de projet de documentaires TV en souffrance depuis de nombreuses années. Ainsi 10 projets ont pu être finalisés, et plus globalement ce suivi s'est avéré très positif pour les projets en cours.

La dernière session d'appel à projet lancé s'est soldé par la réception de 18 projets.

Le Secrétaire général a voulu expressément remercier les équipes du Cirtef (centres et siège) pour leur implication alors que l'association traverse une période difficile.

Le Secrétaire général a conclu son rapport en lançant un appel aux membres pour les inviter à respecter leurs engagements en matière de cotisation en attirant leur attention sur les outils que sont Aimé et Archibald.

**La XXIIème Conférence générale adopte le rapport d'activités du Secrétaire général par acclamations.**

**Annexe N°2 : Rapport d'activités du Secrétaire général**

## **6) Étude et approbation du rapport du Vérificateur aux comptes sur les états financiers certifiés au 31.12.2017. Décharges aux Secrétaires généraux et aux administrateurs CG/BXL/2018/6**

Le Secrétaire général informe l'assemblée générale que le vérificateur aux comptes, AIME DUFROMONT, a fait son rapport avec une note explicative sur les écarts, telle que demandée par TV5Monde. Cependant TV5Monde conteste la facturation de 2.500 €/documentaire pour les mixage et montage dans les centres de postproduction. En 2017, ce sont 17 nouveaux documentaires qui ont été diffusés dans le magazine Reflets Sud soit un total de 42 500 € que réclame TV5Monde au CIRTEF sur l'exercice 2017.

C'est pourquoi, le président Pascal Thiombiano conclut que les comptes 2017 sont soumis à l'adoption de la Conférence générale sous réserve de présenter une note de crédit de 42 500 € à TV5Monde.

**La Conférence générale tenue le 21 novembre 2018 donne quitus aux administrateurs et au Secrétaire général du Cirtef pour l'exercice 2017.**

**Annexe N°3 : Rapport corrigé du vérificateur des comptes exercice 2017**

## **7) Examen et adoption du budget de l'exercice biennal 2019-2020 CG/BXL/2018/7**

Le budget 2019-2020 est présenté par le Secrétaire général. Les ressources se composent désormais des cotisations des membres, des prestations payantes des centres et les contributions de l'OIF pour l'organisation du SEFOR et la production d'une série qui sera soumise au comité de sélection du Fonds Images Francophones.

TV5Monde a annoncé la veille la suppression des Fonds Partenaires et Publicité qui finançaient une bonne partie du fonctionnement et des activités.

Ainsi, le budget 2019-2020 présenté s'équilibre en recettes et dépenses à 505 676,02 €/495 598,79 €.

Des remarques sont exprimées par le représentant de France TV, qui estime que le montant de 45 000 € en facturation par les centres est trop optimiste.

Ce même excès d'optimisme est constaté au niveau de l'inscription du montant des cotisations qui s'élève 327 000 euros.

Le Secrétaire général rappelle qu'une dépréciation de cotisation est toutefois prévue à hauteur de 67 771 €. Tous les organismes membres reçoivent une facture représentant la cotisation.

Le budget est soumis au vote et est adopté par 16 voix favorables et 5 abstentions.

**La Conférence générale tenue le 21 novembre 2018 adopte le budget de l'exercice biennal 2019-2020.**

**Annexe N°4 : Budget exercice biennal 2019-2020**

Suite aux décisions du Bureau, la présentation du plan d'urgence est remplacée par la présentation d'une recommandation pour des nouvelles orientations du CIRTEF établie par le Bureau de Direction du Cirtef présentées Monsieur M'Bede et Madame Claeys.

Le rapport est lu par le représentant de la CRTV. Ce rapport entraîne l'acquiescement de l'assemblée et plus particulièrement du représentant de France TV. Le représentant de la RTNB (BURUNDI) propose qu'une équipe restreinte soit désignée afin d'assurer la mise en application des recommandations sur les nouvelles orientations. Cette proposition est retenue.

**La Conférence générale tenue le 21 novembre 2018 adopte les nouvelles orientations du CIRTEF. Les organismes et personnes sont identifiés pour composer le comité ad hoc sur les nouvelles orientations : RTBF (Belgique), LMFP, France Télévisions, Cirtef, CRTV (Cameroun), TV5Monde, RTNB (Burundi), RTB (Burkina) et l'OIF.**

## 9) Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal suivant

Le Secrétaire général présente le dossier du Cabinet *JO/RIS-ROUSSEAU*- réviseurs d'entreprises associés pour la nomination du commissaire aux comptes avec deux options :

1. Mission de commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2020.
2. Mission relative à l'examen limité annuel (réviseur).

Conformément aux propositions de *JO/RIS-ROUSSEAU*- réviseurs d'entreprises associés :

Le rôle du commissaire aux comptes est de certifier que les comptes annuels donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la clôture de l'exercice. La mission de Commissaire aux comptes se concrétise par deux rapports :

- un rapport de certification des comptes,
- un rapport d'analyse et de recommandation.

Quant au rôle du vérificateur, il se résume en 3 phases :

- une revue de la situation intermédiaire (analyse des risques, test des procédures opérationnelles et revue de la situation comptable intermédiaire) ;
- une revue de la situation finale (situation comptable finale, budget de l'année suivante) ;
- un rapport final.

Le Secrétaire général informe que les statuts du Cirtef prévoient un commissaire aux comptes.

Le Bureau de Direction opte pour un mandat de commissaire aux comptes pour les trois exercices 2018-2020 pour un montant annuel de 4 000 € HTVA/an et propose à la Conférence générale l'offre envoyée pour la désignation du commissaire aux comptes.

Le Secrétaire général donne lecture de la mention à faire figurer dans le rapport de la Conférence générale.

**La Conférence générale tenue le 21 novembre 2018 approuve la proposition du Bureau de Direction de la désignation du cabinet *JOIRIS-ROUSSEAU*x - réviseurs d'entreprises associés comme commissaire aux comptes du Cirtef pour les exercices 2018, 2019 et 2020.**

**Annexe N°5 : Offre du Cabinet *JOIRIS-ROUSSEAU*x - réviseurs d'entreprises associés**

#### **10) Date et lieu de la XXIIIème Conférence générale**

Le Secrétaire général sollicite les membres candidats pour l'organisation du SEFOR. Une question est posée sur l'hypothèse qu'un membre en difficulté de cotisation puisse organiser le SEFOR et voir sa créance annulée en tout cas partiellement. Cette proposition est rejetée parce qu'elle constituerait un mauvais signe par rapport aux membres qui font l'effort de s'acquitter de leur(s) cotisation(s).

Les membres suivants se proposent de poursuivre l'analyse de la faisabilité d'accueillir le prochain SEFOR : Bénin, Tchad, Togo, Sénégal, Maurice.

**La date et le lieu de la prochaine Conférence générale seront précisés ultérieurement en fonction des conclusions issues de la révision des statuts.**

#### **11) Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence générale**

Le Président du CIRTEF invite le rapporteur général de la XXIIème Conférence générale à donner lecture des décisions de la session.

Le procès-verbal des décisions de la XXIIème Conférence générale est adopté.

Le Président remercie la RTBF pour son accueil, l'ensemble des participants et procède à la clôture des travaux en remerciant chacun des représentants des membres présents pour leur implication dans les travaux qui ont parfois été âpres mais néanmoins nécessaires et qui se concluent sur note positive.

# **ANNEXES**

---

**ANNEXE 1 : Rapport d'activités du Président**

**ANNEXE 2 : Rapport d'activités du Secrétaire général**

**ANNEXE 3 : Rapport corrigé du vérificateur des comptes exercice 2017**

**ANNEXE°4 : Budget exercice biennal 2019-2020**

**ANNEXE 5 : Offre du Cabinet JOIRIS-ROUSSEAUx- réviseurs d'entreprises associés**

**ANNEXE 6 : Présentation du travail de refonte du site Web du CIRTEF**

**ANNEXE 7 : Liste des participants**

## **ANNEXE N°1 :**

***Rapport d'activités du Président***



L'année 2018 a été ponctuée de rendez-vous importants pour le fonctionnement et l'avenir de notre institution.

Il vous souviendra qu'il s'est tenu les 16 et 17 avril dernier ici même à Bruxelles une réunion du Bureau, un Conseil de Coopération de TV5 et une Conférence Générale qui a permis de poursuivre et approfondir la réflexion sur le devenir du CIRTEF.

Nous avons pu à cette occasion faire le bilan des activités et des recommandations pour ce qui concerne des segments importants de notre organe commun : la radio, la télévision, les questions liées à la formation ont été abordées.

Des aspects liés aux finances ont également fait l'objet d'échanges à l'occasion. La certification des comptes de notre organismes a rencontré un certain nombre de difficultés, du fait de l'indisponibilité du Vérificateur qui officie on le sait, en tant que bénévole.

Le Bureau de Direction et le Conseil de Coopération de TV5 monde Afrique ont été des cadres organisés pour renforcer nos acquis communs.

Le Secrétaire Général du CIRTEF au cours des différents échanges a pu faire un bilan des activités menées en relevant notamment les difficultés matérielles et financières qui freinent la bonne marche de l'institution.

La récurrente question des cotisations des organismes s'est invitée lors des débats et la sonnette d'alarme a une fois de plus été tirée. Au-delà de l'impasse financière qu'occasionne ce manquement aux obligations d'une bonne majorité des membres, on est en droit de s'interroger sur la réelle volonté de ces derniers de poursuivre la belle aventure commune.

Les échanges ont permis in fine de s'orienter vers une piste qui mandate le Secrétaire Général pour proposer un plan d'urgence au profit du CIRTEF.

**Le 12 Juillet 2018** s'est tenue dans les locaux de la RTBF à Bruxelles une nouvelle réunion du Bureau qui a pu faire un point des décisions prises lors de la Conférence Générale.

La note de satisfaction nous vient des organismes qui pour une bonne majorité, se sont acquittés de leurs droits de cotisation, améliorant significativement l'état de trésorerie de l'institution.

Il a été suggéré de faire appel aux services d'un commissaire aux comptes pour la certification des comptes de l'institution.

La contribution spéciale qui avait été suggérée pour la tenue de la présente Conférence Générale a aussi permis de mobiliser des ressources financières supplémentaires.

**Du 10 au 13 Octobre 2018**, nous avons effectué une mission au siège du CIRTEF à Bruxelles. Il s'agissait de faire un point des dossiers en instances suite aux recommandations de la Conférence Générale et la Réunion du Bureau.

Nous avons eu plusieurs séances de travail avec le Secrétaire exécutif du CIRTEF, Loïc Crespin, monsieur Daniel Brouyère de la RTBF et le personnel du CIRTEF.

Différentes questions ont pu être abordées à la faveur de notre séjour.

#### **Sur le plan des ressources humaines :**

Le CIRTEF fonctionne avec un personnel réduit depuis plusieurs mois :

Les deux agents mis à la disposition du CIRTEF par la RTBF après une longue période d'absence ont repris du service, mais réaffectés à la RTBF.

Des licenciements ont également été effectués dans les centres (06 personnes) et au niveau du Secrétariat Général(02)

Une situation qui accentue la pression sur le reste de l'équipe qui est au four et au moulin. Certains agents du Secrétariat Général sont obligés d'abandonner les tâches régaliennes pour lesquelles ils sont recrutées pour ratisser plus large dans le but d'éviter un blocage de l'ensemble du dispositif.

Il est impératif pour ce faire de :

- Recruter une nouvelle réalisatrice pour le magazine Reflets Sud
- Recruter un comptable

### **Sur le plan de la production :**

Le Secrétaire Général et le personnel nous ont fait part des difficultés rencontrées dans la production des magazines télévisuels (Reflets Sud, Afrique Plurielle, Sud Côté cour). Ces cases du CIRTEF sur les antennes de TV5 ont du mal à être occupées du fait des difficultés à pouvoir réaliser chaque semaine les contenus (interviews, documentaires) qui servent à alimenter la tranche . Conséquence immédiate de cette situation , les nombreuses rediffusions que l'équipe du CIRTEF est obligée de faire pour honorer ce rendez-vous hebdomadaire.

Il est plus que nécessaire de tout mettre en œuvre pour soutenir le magazine reflet sud qui a 25 ans de vie et qui symbolise à lui seul la diversité socio culturelle du Sud .

Afin de booster la production au Sud, il importe également de revoir les modalités financières relatives à la réalisation des contenus. La production d'un documentaire au Nord oscille entre 20 mille et 80 mille euros. Sous les tropiques, il est demandé aux jeunes réalisateurs du Sud de produire des contenus du même type en terme de qualité technique avec environs 4 milles euros. Résultats, on trouve de moins en moins de porteurs de projets, les réalisateurs préférant se consacrer à des tournages beaucoup plus gratifiants au plan local et sous régional.

Nous notons avec satisfaction des initiatives fortes de relances de certains projets

### **Le site web du CIRTEF :**

Une reprise en main de ce puissant outil de communication s'est effectuée, permettant ainsi une meilleure visibilité de l'institution que des millions d'internautes pourront découvrir via le net.

### **Plateforme d'échange Archibald réactivée :**

Elle permet un accroissement des échanges de programmes entre les différents organismes à partir notamment du logiciel AIME.

### **Au plan financier :**

- Le vérificateur a pu certifier les comptes du CIRTEF.
- Une contribution à la hausse des organismes du Sud qui se sont, pour bon nombre d'entre eux acquittés de leurs cotisations
- Une contribution spéciale a même été demandée pour permettre la tenue de la Conférence Générale de fin d'année 2018. Les pays membres du CIRTEF au Nord comme au Sud ont accompagné l'effort financier demandé.

Une incertitude plane sur les rapports CIRTEF-TV5. Les pays contributeurs du Nord ont décidé d'arrêter le financement du CIRTEF par le truchement du Fonds Partenaire et celui émanant de la publicité.

Situation on ne peut plus préoccupante quand on sait que ces deux fonds contribuent pour beaucoup au budget du CIRTEF.

Il est à déplorer ici cette décision unilatérale prise par les hauts fonctionnaires sans concertation avec les représentants des organismes du Sud.

Si cette mesure restrictive peut trouver une relative légitimité pour ce qui concerne le Fonds Partenaire (alimenté par des contributions de ces pays), elle ne saurait prospérer pour le Fonds Publicité qui lui est alimenté par des recettes effectuées dans l'espace audiovisuel des pays du Sud.

Le monde de la radio et de la télévision connaît des mutations sans précédent avec l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre qui vient révolutionner les métiers de l'information et de la communication.

Le CIRTEF de par ses missions est une véritable passerelle entre les hémisphères du Nord et ceux du Sud en matière de diversité culturelle.

Les organismes du Sud face à la concurrence pourraient bénéficier de contenus audiovisuels attrayants leur permettant d'enrichir leur grille des programmes.

La concurrence s'annonce ardue notamment dans le paysage audiovisuel des pays du Sud .Les organismes publiques n'ont plus le monopole de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'image et du son .Il s'agira pour les chaines publiques de radio et de télévision de faire preuve de résilience, face à ce nouvel environnement concurrentiel.

La qualité des contenus proposés aux auditeurs et aux téléspectateurs sera l'élément déterminant pour la survie de ces médias. La coopération Sud-sud, celle entre le Nord et le Sud seront déterminantes pour permettre aux opérateurs historiques de radios et de télévisions de rester dans la course en conservant leur place de leader.

Les décisions qui seront prises au cours de nos travaux devront tenir compte de ce nouvel environnement socioéconomique qui commande une synergie d'action.

L'avènement de la TNT et le contexte économique actuel bien que difficile pour le monde des médias notamment, ne doit pas conduire à une bataille larvée pour les niches publicitaires qui existent sous les tropiques. Cette nouvelle ère ne doit pas donner l'occasion d'accroître la prééminence des médias du Nord sur ceux du Sud en termes d'invasion d'images et de concurrence sur le marché de la publicité.

Il est plus que déterminant d'aller au-delà de ces aspects économiques pour mettre en avant les grands enjeux de la diversité culturelle, de la promotion de la langue française que porte le CIRTEF à travers les missions qui lui sont dévolues depuis sa création.



## **ANNEXE N°2 :**

***Rapport d'activités du Secrétaire général***



Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Depuis notre dernière Conférence générale, le Secrétariat général s'est attelé à mettre en œuvre les décisions prises.

Trois faits très importants ont marqué l'exercice 2018 :

- l'affection de 15% du fonds partenaires au fonctionnement,
- le licenciement de personnel et
- l'arrêt de la prestation du personnel de la section TV mis à la disposition du CIRTEF par la RTBF.

Ces faits ont considérablement impacté les actions du CIRTEF.

## **ADMINISTRATION**

Comme vous le savez, l'équilibre du budget 2018 a été possible grâce à plusieurs mesures d'ajustement : licenciement, prise en charge du salaire d'une employée par la RTBF, une prise en charge exceptionnelle des salaires des salaires sur le fonds partenaires à hauteur de 50 000€ et une diminution des charges de fonctionnement.

**Cotisation :** Un état de la dette a été dressé et des contacts ont été pris afin de présenter les mesures d'allégement prises par la Conférence générale d'avril 2018. Une mission de recouvrement a conduit le secrétaire général au Togo et au Tchad. Le Togo s'est acquitté de la cotisation de 2018 et le Tchad a soldé deux années (2017 et 2018). Les contacts pris avec d'autres organismes membres n'ont pas permis d'entreprendre des déplacements (Guinée, Mauritanie, RDC). Cependant, l'effet conjugué des différentes actions de relance et de la mesure d'annulation des dettes antérieures à 2010 a permis d'améliorer le paiement des cotisations par rapport aux années antérieures : Recouvrement 71.65%

Sur le plan d'urgence, le bureau de juillet a cette fois-ci souhaité une estimation de coûts et s'est engagé à apporter sa contribution pour enrichir le plan. Ce plan d'urgence comprend des mesures à prendre qui se traduiront par un plan d'actions.

**Personnel :** La réduction des ressources s'est traduite par le licenciement de deux (2) employés au siège et de six (6) autres dans les centres.

Au siège, deux employés mis à disposition par la RTBF sont réaffectés à la RTBF sans remplacement depuis le mois de septembre après plusieurs mois d'arrêt de travail. Elles avaient pour tâches la coordination du magazine Reflets Sud et la prospection des programmes pour TV5Monde Afrique (films et documentaires).

La section TV du siège se trouve ainsi diminuée de trois (3) employés.

Dans nos centres, ce sont les comptables et les plantons c'est-à-dire le personnel n'intervenant pas directement dans la production qui a été licencié.

Ce manque de personnel a handicapé fortement les prestations du CIRTEF malgré l'implication volontaire de la responsable de la section radio (RTBF) et de la réalisatrice du magazine Reflets Sud.

## **PROGRAMMES TV**

### **Achat des programmes / Production :**

Au manque de personnel dédié à la tâche de prospection, il a fallu trouver une solution avec TV5Monde. Ainsi, la prospection et la validation ont été effectuées par le pôle Afrique de TV5Monde et les paiements par le CIRTEF. C'est cette démarche qui a permis de fournir 25 documentaires africains 52' et 15 films africains long métrage.

Sur le volet production, il n'a pas été possible d'entreprendre des actions sans un règlement d'un appel à projets qui s'adresserait aux organismes membres et aux producteurs indépendants.

**Le Magazine « Reflets Sud » :** En 2018, encore malheureusement, l'insuffisance de production de qualité a conduit à faire recours à des achats et à des rediffusions : 13 Production CIRTEF 1ere diffusion ; 12 Achats ; 43 Rediffusion production CIRTEF

Le départ de la responsable du secteur TV, coordinatrice notamment du Fonds Cirtef pour le renforcement de la production télévisuelle du Sud de même que le temps de mise en place de solution de remplacement ont considérablement ralenti le travail en ce qui concerne le suivi des productions en cours et le lancement de la 18<sup>ième</sup> session du Fonds. La responsable de la section radio a accepté volontairement de prendre le relais.

Un accompagnement des réalisateurs a été mis en place par Kerstin CLAEYS, aidée du personnel des Centres du Cirtef, de manière à ce que les projets encore en cours (12<sup>ème</sup> -17<sup>ème</sup> session) aboutissent dans les meilleurs délais. Ce qui a porté ses fruits, puisque depuis mars 2018, 10 projets ont été post-produit et pour certains déjà diffusés.

Malgré cette aide aux réalisateurs, certains dont les projets avaient été retenus, ont des difficultés à respecter le cahier des charges et les délais de production impartis.

On peut remarquer, néanmoins, que le travail « en ligne » avec les réalisateurs a donné d'excellents résultats.

La 18<sup>ième</sup> session Fonds TV a enregistré dix-huit projets. Quatorze ont été déclarés éligibles.

Après délibération, 9 ont été retenus MAIS DEMANDAIENT UNE REECRITURE COMPLETE AVANT ACCEPTATION DEFINITIVE :

La responsable de la section radio ne pouvant assumer seule le suivi des dossiers et l'aide à la réécriture des projets pour cette 18<sup>ième</sup> session, il a été décidé de poursuivre le ratrappage des productions des sessions précédentes et suspendre provisoirement la mise en œuvre de celles de la 18<sup>ème</sup> session, en attendant que des solutions se dégagent.

Il est essentiel d'accorder le temps et l'attention nécessaires à chaque projet et d'effectuer un travail de formation en ligne avec les réalisateurs avant de mettre les dits projets en chantier afin d'aboutir à des PAD de qualité.

## **RADIO**

Le secteur radio du Cirtef a finalisé dans le premier semestre 2018, la série radiophonique « Une femme en Afrique : histoires de femmes d'exception » aidée financièrement par l'Unesco. 5 organismes ont participé à la série.

La postproduction a été organisée au Centre Régional de Production et de formation du Cirtef à Cotonou. Quatre de ces documentaires ont été réalisés à la demande de l'UNESCO et seront mis en valeur sur la plate-forme UNESCO : « Les femmes dans l'Histoire de l'Afrique » :

Les organismes membres du Cirtef ont eu l'opportunité de diffuser gratuitement sur leurs antennes l'ensemble de la série, série proposée à la Conférence générale du Cirtef à Bruxelles en avril 2018.

## **SITE DU CIRTEF / LA PLATEFORME ARCHIBALD**

Le site web, support de communication, d'échanges et de visibilité a été repris pour un portail plus attractif et moderne qui mettra davantage en valeur nos activités.

L'échange de programmes et l'archivage étant une mission essentielle du CIRTEF, la plateforme Archibald, est désormais fonctionnelle.

Le Secrétariat général du CIRTEF espère que la plateforme d'échanges de programmes Archibald permettra aux membres de bénéficier de son large réseau de membres. Les organismes membres peuvent aussi y déposer des programmes libres de droits et télécharger des documentaires numérisés à travers les cellules AIMÉ.

Monsieur le Président,

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous mes collaborateurs qui ont assumé au-delà de leur devoir contractuel toutes les tâches qui leurs ont été confiées.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le CIRTEF s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement des activités profitables pour tous nos organismes du Sud et du Nord.

Au moment où le CIRTEF traverse un moment décisif de son existence, je ne voudrais pas terminer mon propos sans faire quelques observations et suggestions pour pérenniser ses actions.

Il est vrai que les pays contributeurs de TV5, la RTBF par l'appui en personnel et en logistique qui a accueilli le CIRTEF en 1991, la RTS et l'appui d'autres organismes membres, des coopérations, nous ont aidés à atteindre certains de nos objectifs mais aujourd'hui, nous ne trouverons personne pour financer notre fonctionnement. C'est ainsi que je lance un appel pour que nos organismes s'acquittent de leurs obligations afin de nous permettre de continuer à répondre à leurs attentes.

Il convient de doter le CIRTEF en ressources humaines suffisantes pour mener à bien ses activités car le personnel actuel est au bord de l'étranglement.

Avec nos trois centres, il convient de trouver les moyens de les faire vivre car ces centres ont un rôle vital à jouer dans la formation et la production du Sud. La diversité culturelle que nous appelons de tous nos voeux passe par là.

Il faut veiller à ce que AIMÉ et Archibald se développent car nous attachons une grande importance à la sauvegarde de la mémoire tant au Nord qu'au Sud et aux échanges des programmes.

Nous avons bien réuni un atelier de réflexion pour se pencher sur ce que peut être l'avenir du CIRTEF avec l'appui de l'OIF.

Malheureusement, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Il convient peut-être de reprendre une réflexion globale et prospective sur le devenir du CIRTEF.

Je conclurai mon propos en attirant votre attention sur le fait qu'il est grand temps que nous options résolument pour une prise en charge du CIRTEF par le CIRTEF.

ET LE CIRTEF C'EST VOUS.

Je vous remercie pour votre attention.



CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS -TELEVISIONS D'EXPRESSION  
FRANCAISE

## CONFERENCE GENERALE

BRUXELLES, 21 Novembre 2018

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL DU  
CIRTEF

## **INTRODUCTION**

### **A. GOUVERNANCE**

- A.1 Réunion du bureau de direction du 15 janvier 2018
- A.2 Conférence générale du 17 avril 2018
- A.3 Réunion du bureau de direction du 12 juillet 2018
- A.4. Exécution du Budget 2018
- A.5. Cotisations
- A.6. Les Centres de post-production et de Formation :
- A.7. Personnel

### **B. PARTENARIATS**

- B.1. L'Organisation Internationale de la Francophonie :
- B.2. TV5Monde
- B.2.1. Fonds Partenaires :
- B.2.2. Fonds Publicités

### **C. PROGRAMMES**

- C.1. Achat des programmes / Production :
- C.2. Fonds Cirtef pour le renforcement de la production télévisuelle du Sud :
- C.3. Le Magazine « Reflets Sud »

### **D. ECHANGE DE PROGRAMMES**

### **E. ACTIVITES RADIO**

### **F. SITE DU CIRTEF / LA PLATEFORME ARCHIBALD**

## **CONCLUSION**

## **ANNEXES**

Le CIRTEF est une association internationale des médias publics francophones créée sous l'égide de l'OIF. C'est un outil de coopération multilatéral Nord-Sud, un outil de Francophonie, construit autour d'un certain nombre de valeurs notamment le partenariat, l'assistance mutuelle en matière de production, de formation, d'échanges de programmes. L'action du CIRTEF se situe en complément des mécanismes de coopération bilatérale ou multilatérale entre les Etats.

Le CIRTEF a fait du chemin mais aujourd'hui le contexte audiovisuel a bien évolué. Contexte marqué par la raréfaction des moyens et de changement de mode de fonctionnement des organismes. Le CIRTEF doit s'adapter et se donner un nouveau départ.

L'exercice 2018 du CIRTEF a porté, sur l'application des décisions de la Conférence générale, du bureau de direction, la poursuite des actions de production et, se caractérise par une baisse de ses activités due principalement au manque de ressources financières et humaines.

Le CIRTEF traverse des difficultés multiformes. Il a besoin d'une relance par l'implication de tous ses membres.

## A. GOUVERNANCE

### A.1 Réunion du bureau de direction du 15 janvier 2018

La réunion s'est particulièrement penchée sur l'approbation du budget 2018 qui prend en compte la résolution des Hauts Fonctionnaires des pays contributeurs de TV5Monde relative à l'utilisation du Fonds Partenaires dont seulement 15% (93 000 €) sont désormais affectés au fonctionnement du CIRTEF. Il est à rappeler qu'avant l'application de la convention générale 2018, la totalité de la subvention est versée au CIRTEF en deux tranches égales de 310 000 € pour le fonctionnement et les programmes. Cette mesure prise depuis 2014 vient en application en 2018. Ce qui réduit de façon drastique les ressources de l'association. L'équilibre du budget 2018 a été possible grâce à plusieurs mesures d'ajustement : licenciement, prise en charge du salaire d'une employée par la RTBF et diminution des charges de fonctionnement.

### A.2 Conférence générale du 17 avril 2018

La Conférence Générale du CIRTEF réunie le 17 avril 2018 à Bruxelles a enregistré la participation de 19 membres et partenaires. Elle a pris entre autres les résolutions suivantes :

- Approbation états financiers certifiés examinés des Comptes 2016 ;
- Accord du quitus aux administrateurs pour l'exercice 2016 ;
- Refus du quitus au Secrétaire Général sortant ;
- Report de l'examen du rapport du vérificateur sur les comptes 2017 à la prochaine conférence ;
- Adoption par vote du principe de l'effacement général des arriérés de cotisations antérieurs à 2010 et l'exonération progressive à compter de 2010 moyennant le paiement des cotisations 2018 et suivantes ;
- Approbation du rapport d'activité du Secrétaire Général ;
- Adoption du principe de relecture des statuts du CIRTEF par une commission ad hoc afin de permettre entre autres à la Conférence générale de se réunir annuellement pour examiner et adopter le budget et le plan d'activité.
- Adoption du budget de l'exercice 2018 ;
- Mise en place d'une équipe de travail constituée du Secrétaire Général et de RFI pour enrichir la note stratégique sur l'évolution du CIRTEF présentée par le secrétaire général. L'équipe a pour mission de présenter au Bureau de Direction un plan d'urgence à l'échéance de mi-juin 2018.
- Demande à la RTBF, conformément au règlement financier du CIRTEF, de proposer un Commissaire aux comptes,

- Approbation du procès-verbal de la 21<sup>e</sup> Conférence.

### **A.3 Réunion du bureau de direction du 12 juillet 2018**

La réunion du bureau de direction a examiné le rapport du vérificateur sur les comptes 2017, l'exécution à mi-parcours du budget 2018, le recrutement d'un commissaire aux comptes et le plan d'urgence du CIRTEF.

Sur les comptes 2017, après examen, le bureau de direction a sollicité la transmission par courrier électronique pour validation les documents suivants :

- Le rapport rectifié du commissaire aux comptes intégrant l'observation sur les cotisations
- Une note explicative sur les différentes variations

Sur l'exécution du budget 2018

- Un bilan intermédiaire
- Un tableau sur la situation des cotisations à la fin juillet.

A propos du commissaire aux comptes, le bureau a mandaté au Secrétaire général et le représentant de la RTBF d'engager la procédure d'un recrutement.

Sur le plan d'urgence, le bureau a cette fois-ci souhaité une estimation de coûts des actions à entreprendre et s'est engagé à apporter sa contribution pour enrichir le plan.

Tous ces documents ont été transmis aux membres du bureau.

### **A.4. Exécution du Budget 2018**

Une situation intermédiaire à la fin septembre de l'exécution du budget général adopté à la conférence générale d'avril 2018 fait ressortir 680 226,50 € en produits contre 579 069,73 € en charges. Sur les cotisations, c'est un montant de 246 831 € sur 327 008 € qui a été recouvré soit un taux de 75,48% (Voir Annexe 1).

Il est à noter que le salaire de l'assistante du secrétaire générale a été pris en charge par le CIRTEF jusqu'au mois d'août 2018 soit un total de 55 294,08 €, charge non prévue dans le budget prévisionnel 2018.

### **A.5. Cotisations**

Un état de la dette de chaque membre a été dressé et des contacts avec les créanciers ont été pris afin de leur présenter les mesures d'allégement prises par la Conférence générale d'avril 2018 et les inciter à reprendre les activités au sein de diverses instances du CIRTEF. Conformément à la résolution de la conférence générale d'avril 2018, une mission de recouvrement a conduit le secrétaire général au Togo et au Tchad. Les responsables des organismes et les autorités politiques de tutelle ont favorablement accueilli la mission. Le Togo s'est acquitté de la cotisation de 2018 et le Tchad a soldé deux années (2017 et 2018). Les contacts pris avec d'autres organismes membres n'ont pas permis d'entreprendre des déplacements. Cependant, l'effet conjugué des différentes actions de relance a permis d'améliorer le paiement des cotisations par rapport aux années antérieures :

	Montant global des cotisations	Montants recouvrés	Impayés	Taux de recouvrement
2015	343 018 €	213 747 €	129 271 €	62.31%
2016	333 412 €	212 345 €	121 067 €	63.69%
2017	333 546 €	209 345 €	124 201 €	62.72%
2018(situation fin octobre)	327 008 €	240 561 €	86 447 €	73.56%

## **A.6. Les Centres de post-production et de Formation :**

Avec l'avènement de TV5 Afrique, la nécessité de la création des cellules de post-production s'est imposée.

Ces cellules nous aident aujourd'hui à améliorer la qualité des programmes de nos télévisions membres et surtout à fournir des programmes de qualité à TV5Monde et produire les séries harmonisées. Dans tous les cas, nos cellules sont des centres de formation et ont permis l'accompagnement de plusieurs réalisateurs. Les ressources qui ont permis la création des centres sont aujourd'hui diminuées ce qui a conduit au licenciement du personnel d'appui.

En 2018, l'appel à projets pour le fonds TV n'a retenu aucun sur 18 réceptionnés. Ce sont seulement 10 projets des sessions antérieures qui ont connu leurs post-productions dans nos centres. Il est souhaitable que de nos organismes membres du Sud soumettent plus de projets de qualité afin d'accroître les activités à nos centres, de faire bénéficier de formation aux réalisateurs et de disposer de programmes pour TV5Monde.

## **A.7. Personnel**

En raison de la réduction de ses ressources (affectation de 15% du Fonds Partenaires à son fonctionnement), le CIRTEF s'est trouvé dans l'obligation de prendre des mesures d'économie en réduisant ses charges. Cela s'est traduit par l'arrêt de certaines prestations extérieures mais surtout le licenciement de deux (2) employés au siège et de six (6) autres dans les centres.

Au siège, deux personnes mises à disposition par la RTBF sont réaffectées à la RTBF depuis le mois de septembre après plusieurs mois d'arrêt de travail. Elles ont pour tâche la coordination du magazine Reflets Sud et la prospection des programmes pour TV5Monde Afrique (films et documentaires).

La section TV du siège se trouve ainsi diminuée de trois (3) employés.

Ce manque de personnel a handicapé fortement les prestations du CIRTEF malgré l'implication volontaire de la responsable de la section radio (RTBF) et de la réalisatrice du magazine.

Dans nos centres, ce sont les comptables et les plantons c'est-à-dire le personnel n'intervenant pas directement dans la production qui a été licencié.

Madame Kerstin Claeys détachée par la RTBF pour prendre en charge le secteur radio du Cirtef a proposé sur base volontaire de s'occuper provisoirement et sans mandat spécifique du fonds de renforcement de la production TV qui, sans cela, n'auraient pu continuer à fonctionner normalement.

## **B. PARTENARIATS**

Au moment où le CIRTEF traverse un moment critique de son existence, un rappel historique du partenariat particulier avec l'OIF et TV5Monde semble nécessaire.

### **B.1. L'Organisation Internationale de la Francophonie :**

Le Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française (CIRTEF) a été créé sous l'impulsion de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (devenue OIF à partir de 2005) par la convocation et l'organisation de l'assemblée constituante. Le CIRTEF doit ainsi son existence par l'OIF.

Le CIRTEF et l'OIF ont collaboré à travers un accord-cadre dans les domaines suivants :

- Perfectionnement et formation de professionnels de radio et de télévision ;
- Production, coproduction de programmes audiovisuels
- Échange et diffusion des programmes par les organismes membres et par le réseau de TV5 ;
- Gestion conjointe du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud ;
- Sauvegarde et numérisation du patrimoine audiovisuel francophone ;

- Organisation annuelle du Séminaire de Formation (SEFOR : rencontre annuelle des professionnels francophones organisée par l'OIF, le CIRTEF et l'organisme membre d'accueil)
- Ces dernières années la contribution de l'OIF au SEFOR, a été revue à la baisse mais surtout, le financement des séries du CIRTEF par le Fonds Image de la Francophonie s'est effondré : il est passé de 160 000 € par an (années 2000 à 2004) à 34 000 €/an au début des années 2010, puis à zéro euro depuis 2016. La chute ne s'explique pas seulement par une perte de qualité des séries du CIRTEF mais par la correction de l'anomalie que constituait le financement automatique de ces séries par un fonds d'aide sélectif contrairement à l'idée initiale d'ajustement des critères de sélection pour les besoins prioritaires de la grille de TV5.

Le partenariat avec l'OIF s'est poursuivi en 2018 avec la participation du CIRTEF aux deux commissions de sélection du Fonds Images Francophones (Documentaires/Séries et Cinéma) et par le financement de la conférence de la conférence générale d'avril 2018.

Au cours de l'année 2018, le CIRTEF a soumis à l'OIF plusieurs requêtes de financements portant sur des productions TV-Radio-Web et des formations (voir annexe 2).

## **B.2. TV5Monde**

Au-delà de la qualité de membre, TV5Monde est diffuseur et grand contributeur du CIRTEF à travers deux fonds : Fonds Partenaires (Pays bailleurs de fonds de TV5Monde) et fonds Publicité (alimenté par un prélèvement sur les recettes publicités en Afrique).

### **B.2.1. Fonds Partenaires :**

Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OIF tenu à Chaillot en 1991 a décidé de la création de l'antenne Afrique de TV5, espace audiovisuel de diversité culturelle francophone. Il a fixé la stratégie de mise en œuvre, de complémentarité des compétences et des moyens afin de promouvoir le partenariat et d'atteindre l'objectif du projet TV5 Afrique. Cette volonté s'est traduite par :

- le renforcement des moyens financiers mis directement à la disposition du CIRTEF (*Fonds Partenaires des pays contributeurs de TV5*) pour son fonctionnement, l'acquisition des programmes, la production et leur habillage pour la gestion d'une fenêtre africaine confiée au CIRTEF sur TV5 ;
- L'augmentation significative des moyens du Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud géré par l'ACCT et le CIRTEF et l'ajustement de ses critères de sélection en fonction des besoins prioritaires de la grille de TV5 et de la nécessité d'accroître les coproductions.

Au titre de son mandat de fourniture de programmes africains à TV5Monde, le CIRTEF bénéficie de la RTBF, en plus de l'accord de siège, une mise à disposition du CIRTEF de personnel à travers une convention de collaboration.

La charte de TV5 précise le partenariat CIRTEF/TV5Monde : participation au Conseil de Coopération de TV5 Afrique, au conseil d'administration en qualité d'observateur et au comité des programmes de TV5Monde.

Le mandat du Conseil de coopération de TV5 Afrique est de :

- Proposer les orientations générales en matière de programmes africains,
- Dresser l'état de la diffusion en Afrique,
- Promouvoir la présence africaine dans la grille générale de TV5,
- Faire l'état des projets de coproductions,
- Préconiser des achats et d'identifier des partenaires.

Le Conseil de coopération est composé de représentants six (6) télévisions nationales africaines ainsi que de ceux de la RTS, de la RTBF, de France 2, France 3, France 4, du CIRTEF, d'Arte France, de Télé-Québec, de Radio-Canada et de TV5 Québec-Canada. Il est présidé par le Directeur général de TV5Monde et se réunit une fois l'an.

Le Conseil est l'instance de concertation sur l'utilisation du Fonds Partenaires pour une présence de programmes africains sur TV5Monde.

Les accompagnements en formation sur les productions des séries TV qui garantissaient la qualité du produit fini ne sont plus pris en charge par le fonds partenaires.

En 2013, les Hauts Fonctionnaires des pays contributeurs de TV5 ont décidé de limiter à 15% de la subvention aux frais de fonctionnement. Cette mesure connaît son application effective qu'à partir de l'exercice 2018.

La dernière réunion du Conseil de Coopération tenue le 17 avril 2018 à Bruxelles intervenait après les nouvelles dispositions de la convention sur le Fonds Partenaires et la suspension de la production des magazines (Afrique Plurielle et Sud Côté Court) pour des mesures d'économies sur décision du bureau de direction du CIRTEF en juin 2017. Malheureusement, la réunion n'a pas inscrit à son ordre du jour la fourniture des programmes africains par le CIRTEF afin d'informer les membres et d'expliquer les implications à partir 2018.

## **B.2.2. Fonds Publicités**

En 2001, le Conseil de Coopération de TV5 Afrique a accepté l'ouverture de l'antenne de TV5 Afrique à la publicité à la condition que 50% des recettes nettes encaissées soient reversées au CIRTEF pour soutenir la production en Afrique et permettre à TV5 d'accéder à des nouvelles ressources.

Ce sont ainsi les productions retenues par la commission de sélection et finalisées dans les centres de postproductions et diffusées dans le magazine Reflets Sud qui sont facturées à TV5Monde sur le fonds publicité.

La production financée par ce fonds alimente le magazine « Reflets Sud » qui est diffusé sur :

TV5Monde Afrique, TV5Monde Europe, TV5Monde France Belgique Suisse (FBS), TV5Monde Amérique Latine et Caraïbes, TV5Monde USA, TV5Monde Orient, TV5 Québec-Canada et la chaîne 3 de la RTBF.

A partir de 2014, le montant du fonds a été plafonné à 200 000 € après avis de la Conférence générale du CIRTEF (actes de la CG, 2013, Ouagadougou). La facturation trimestrielle à TV5Monde est la modalité de versement au CIRTEF au lieu d'un reversement direct convenu initialement.

## **C. PROGRAMMES**

### **C.1. Achat des programmes / Production :**

Au titre du Fonds Partenaires, le CIRTEF fournit des programmes africains à TV5Monde. Au manque de personnel dédié à la tâche de prospection, il a fallu trouver une solution avec TV5Monde. Ainsi, la prospection et la validation ont été effectuées par le pôle Afrique de TV5Monde et les paiements par le CIRTEF. C'est cette démarche qui a permis de fournir 25 documentaires africains 52' et 15 films africains long métrage.

Le tableau en Annexe 3 résume les programmes achetés et fournis à TV5Monde.

## **C.2. Fonds Cirtef pour le renforcement de la production télévisuelle du Sud :**

### **Session 12 à session 17.**

Pour soutenir la production dans les télévisions du Sud, le CIRTEF a mis en place un fonds dénommé Fonds CIRTEF pour le Renforcement de la Production Télévisuelle. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les recettes publicitaires nettes de TV5MONDE Afrique.

Reflets sud est alimentée, grâce notamment, aux co-productions soutenues par le fonds CIRTEF pour le renforcement de la production télévisuelle du sud, des productions initiées par les CRPF et des achats auprès des producteurs indépendants. L'alimentation de l'émission « Reflets Sud » par les télévisions du SUD reste encore insatisfaisante.

Le départ, le 1<sup>er</sup> mars 2018, de la responsable du secteur TV au Cirtef et coordinatrice notamment du Fonds Cirtef pour le renforcement de la production télévisuelle du Sud de même que la conception tardive de la nouvelle Convention entre le Cirtef et TV5 Monde-Afrique, du nouveau Règlement pour le Fonds Cirtef ont considérablement ralenti le travail en ce qui concerne le suivi des productions en cours et le lancement de la 18<sup>ième</sup> session du Fonds.

Vous trouverez donc ici « état des lieux » des productions en cours de la 12<sup>ième</sup> à la 17<sup>ième</sup> session du Fonds Cirtef.

Il est à noter qu'un accompagnement renforcé des réalisateurs a été mis en place par Kerstin CLAEYS, aidée du personnel des Centres du Cirtef, de manière à ce que les projets encore en cours aboutissent dans les meilleurs délais. Ce qui a porté ses fruits, puisque depuis mars 2018, 8 projets en cours ont été post-produit et pour certains déjà diffusés.

### **SESSION 12**

#### **« AU BOUT DE LA TOURMENTE »**

Organisme : RTB (Radiodiffusion-Télévision du Burkina Faso)

Réalisateur : Omar YAGO

Convention : signée le 20/11/14

Maquette : remise le 15 mai 2017

Commentaires : De gros problèmes de son se posent sur la totalité des rushes du documentaire et le réalisateur n'a plus la possibilité de refaire les interviews problématiques. Mais, comme le sujet est intéressant et que ces problèmes de son peuvent être corrigés avec un matériel technique « ad hoc » et il a été décidé d'envisager des solutions techniques qui permettraient de « sauver » le documentaire.

### **SESSION 13**

#### **« TERREUR EN CENTRAFRIQUE »**

Organisme : TELE CENTRAFRIQUE (République Centrafricaine)

Réalisateur : Jean-Pierre NGARO

Convention : 27/07/2015

Maquette : remise le 10 janvier 2017

Commentaires : La maquette jugée imparfaite, son enrichissement a été demandée.

### **SESSION 14**

#### **« AKISSI DELTA : DU REVE A LA REALITE »**

Organisme : RTI (Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne)

Réalisateur : Joseph Naka EPOKOU

Convention : signée le 23/10/15

Maquette : remise le 5 juin 2017

P.A.D. : remis en février 2018

Commentaires : Production terminée et reçue au siège Cirtef en février 2018. Le P.A.D a été jugé totalement insuffisant, tant au niveau de la forme que du fond et ce, malgré les efforts de notre Centre de Cotonou pour tenter d'extraire le meilleur du travail du réalisateur.

## **SESSION 15**

### **« LE BUSINESS DES MUSCLES »**

Organisme : RTS (Radiodiffusion-Télévision du Sénégal)

Réalisateur : Babacar GNINGUE

Convention : signée le 27/06/16

Maquette : remise 14/05/207 et remise de la maquette enrichie 25 mars 2018

Post-Production : CRPF Yaoundé

P.A.D. : 16/08/2018

Commentaires : Des contacts soutenus et une aide importante « en ligne » a été fournie au réalisateur (découpage-refonte du documentaire en un 13 minutes...) pour qu'il puisse (enfin) finaliser sa production. Malheureusement, bien que devenu une production de belle qualité, il ne pourra être diffusé sur TV5 en raison de la non correspondance aux normes et l'état défectueux de certaines archives.

## **SESSION 16**

### **« AMADOU HAMPATE BA »**

Organisme : RTI (Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne)

Réalisateur : Edgar GORAN

Convention : signée le 23/02/17

Maquette : remise le 13 janvier 2018

Commentaires : Après de très nombreuses relances, le réalisateur et son organisme ont enfin répondu à nos sollicitations. Une nouvelle mouture de la maquette, réduite à 13' et dynamisée, doit arriver fin octobre 2018. Si cette maquette est concluante, le réalisateur pourra partir en post-production.

## **SESSION 17**

### **« LA SAGA DES START-UP »**

Organisme : CRTV (Cameroon Radio-Television)

Réalisateur : Pierre ELA

Convention : signée le 14/06/17

Maquette : remise le 14 février 2018

Commentaires : Suite au visionnage critique, il a été décidé de demander au réalisateur d'enrichir sa maquette. La nouvelle maquette est parvenue en septembre 2018 et a été jugée satisfaisante. Le réalisateur a post-produit sa maquette fin octobre 2018 au CRPF Yaoundé. Si le résultat est jugé satisfaisant, le documentaire sera programmé en novembre 2018 sur TV5 et la RTBF.

### **« LE VIEIL HOMME ET LA MER »**

Organisme : MBC (Mauritius Broadcasting Corporation)

Réalisateur : Avinash BISSOONDOYAL

Convention : signée le 26/06/17

Maquette : 2018

Post-Production : CRPF Yaoundé

P.A.D. : avril 2018

Diffusion : juin 2018

### **« JACQUELINE MOUDEINA »**

Organisme : ONRTV (Office National de Radio et Télévision/ Tchad)

Réalisateur : Benelim DJIMADOUMBAYE

Convention : signée le 01/06/17

Maquette : non reçue

Commentaires : Après de nombreuses relances, l'organisme a enfin répondu à nos sollicitations mais pas encore le réalisateur.

#### **« DU FER ET DE LA FORCE »**

Organisme : ORTM (Office de Radiodiffusion-Télévision de Madagascar)

Réalisatrice : Veromanitra RABAKOLIARIFETRA

Convention : signée le 06/06/17

Maquette : remise le 27 septembre 2017

Post-Production : CRPF Yaoundé

P.A.D. : Mars 2018

Diffusion : Avril 2018

#### **« L'APPEL DU SANG »**

Organisme : RTB (Radiodiffusion-Télévision du Burkina Faso)

Réalisateur : Raymond TIENDREBEOGO

Convention : signée le 22/05/17

Maquette : remise le 27 septembre 2017

Post-Production : CRPF Cotonou

P.A.D. : juillet 2018

Diffusion : Septembre 2018

Commentaires : Après un très sérieux travail « en ligne » de refonte de la maquette, le réalisateur est satisfait du résultat obtenu, bien meilleur que celui proposé dans la première mouture.

#### **« MOI, MON ENFANT... »**

Organisme : RTI (Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne)

Réalisatrice : Loeticia KOUAO

Convention : non encore signée

Commentaires : Aucune nouvelle de la réalisatrice qui a pourtant été sollicitée à plusieurs reprises.

#### **« GENERALE AKISSI KOUAME »**

Organisme : RTI (Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne)

Réalisateur : Mohammed Lamine CISSE

Commentaires : Après de très nombreuses relances, restées sans succès, le réalisateur et son organisme ont enfin répondu à nos sollicitations. Le tournage devrait commencer en octobre 2018.

#### **« LA DELIVRANCE »**

Organisme : RTS (Radiodiffusion-Télévision du Sénégal)

Réalisatrice : Lobe N'DIAYE

Convention : signée le 23/05/17

Maquette : remise le 27 septembre 2017

Post-Production : CRPF Cotonou

P.A.D. : juillet 2018

Diffusion : Septembre 2018

#### **« AU-DELA DU HANDICAP »**

Organisme : RTS (Radiodiffusion-Télévision du Sénégal)

Réalisateur : Boubacar CISSOKHO

Convention : signée le 23/05/17

Maquette : remise en avril 2018

Post-Production : CRPF Niamey

P.A.D. : juillet 2018

Diffusion : Novembre 2018

## **« HARDO ET GNAGNA »**

Organisme : RTS (Radiodiffusion-Télévision du Sénégal)

Réalisatrice : Khadiata POUYE

Convention : signée le 23/05/17

Maquette : remise en juin 2018

Post-Production : CRPF Cotonou

P.A.D. : septembre 2018

Diffusion : Novembre 2018

## **« LE QUEST AF »**

Organisme : TNC (Télévision Nationale Congolais/ République du Congo)

Réalisateur : Alexis DAMASE MELEMON (dit Alexis De la Rivière)

Convention : signée le 31/05/17

Maquette : reçue 28 mars 2018

Commentaires : Le réalisateur connaît depuis des mois d'énormes difficultés à finaliser sa maquette. Celle-ci connaît en effet de gros problèmes techniques et de contenu. Il a été décidé que le réalisateur devra envoyer ses rushes au CRPF Yaoundé pour analyse et réflexion sur l'élaboration éventuelle d'une nouvelle maquette.

## **REMARQUES :**

Malgré une aide accrue aux réalisateurs fournie par le personnel du siège et des CRPF, il semble évident que certains réalisateurs dont les projets avaient été retenus, ont, pour des raisons différentes, des difficultés à respecter le cahier des charges et les délais de production impartis.

De plus, les qualités de fond et de forme ne sont pas souvent au rendez-vous, quand bien même, les réalisateurs arriveraient jusqu'en post-production.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés :

- Le manque d'expérience professionnelle (de l'écriture d'un scénario à la post-production) des réalisateurs et de leurs équipes, voire le manque d'engagement et de réactivité aux sollicitations et demandes du Cirtef.
- Un choix de projets, choix fait par la Commission de sélection Cirtef-TV5, peut-être un peu téméraire au regard des possibilités de certains organismes et réalisateurs.

On peut remarquer, néanmoins, que le travail « en ligne » avec les réalisateurs a donné d'excellents résultats. Les réalisateurs plus motivés et conscients des enjeux ont mis les bouchées doubles pour terminer leurs productions et ont, semble-t-il, été satisfaits des conseils et aides qui leur ont été prodigués.

## **18<sup>ème</sup> Session.**

La 18<sup>ème</sup> session Fonds TV a été lancée en Mars 2018.

Dix-huit projets sont parvenus au siège du Cirtef (dont certains de producteurs indépendants).

Quatorze ont été déclarés éligibles.

Après délibération, les projets suivants ont été retenus MAIS DEMANDAIENT UNE REECRITURE COMPLETE AVANT ACCEPTATION DEFINITIVE :

### **RTS (Sénégal) :**

« L'école de l'espoir » Boubacar CISSOKHO

« Noir et blanc, un visage pluriel » Cheikh Saadbou DIAGNE

« Les déesses du pinceau » Lobé NDIAYE

« De l'ordure à l'œuvre » Boubacar CISSOKHO

« L'Afrique s'autocritique » Oumar NDIAYE

#### ORTM (Madagascar)

« Gardienne de mémoire » Niry RANDRIAMAMPIANINA

« Le destin d'une forêt » Zo RAHARIVONY

#### TELE-CHAD

« Dihe, notre manne » Carine MINGADENE KAGUEREOU

#### RADIO LOME (Togo)

« Le vieillard actif »

Les projets non retenus :

« Une seconde vie » Babacar GNINGUE (RTS Sénégal)

« Safiya» Lobé NDIYAE (RTS Sénégal)

« Le numérique, challenge pour le Sénégal » Makhouss DIOP (RTS Sénégal)

« Moi de la rue » Carine KAGUEREOU (Télé CHAD)

« Le forgeron » Amadou BOUBE (ORTN Niger)

« Kid, atsa de notre génération » Fiona TIRORYINKA (RTNB Burundi)

REMARQUES :

La responsable de la section radio ne pouvant assumer seule le suivi des dossiers et l'aide à la réécriture des projets pour cette 18<sup>ième</sup> session, il a été décidé de poursuivre le rattrapage des productions des sessions précédentes et suspendre provisoirement la mise en œuvre de celles de la 18<sup>ième</sup> session, en attendant que des solutions se dégagent.

En effet, il est essentiel d'accorder le temps et l'attention nécessaires à chaque projet et d'effectuer un vrai travail de formation en ligne avec les réalisateurs avant de mettre les dits projets en chantier.

### C.3. Le Magazine « Reflets Sud »

Le magazine Reflets Sud est en principe alimenté par les productions des organismes membres du Sud retenues par la commission de sélection du fonds Cirtef pour le renforcement de la production télévisuelle du Sud. Malheureusement, l'insuffisance de production de qualité a conduit cette année encore à faire recours à des achats et à des rediffusions. Une plus grande implication des organismes dans le suivi et le respect du calendrier prévu dans la convention de coproduction devrait permettre à ce fonds de jouer pleinement son rôle.

	Production CIRTEF 1ere diffusion	Achat	Rediffusion production CIRTEF
NOMBRE	13	12	43

Annexe 4: programmation Reflets Sud – 2018 (jusqu'au 22 décembre) :

Le magazine Reflets Sud est diffusé sur TV5Monde Afrique, TV5Monde Europe, TV5Monde France Belgique Suisse (FBS), TV5Monde Amérique Latine et Caraïbes, TV5Monde USA, TV5Monde Orient, TV5 Québec-Canada et la chaîne 3 de la RTBF (LA TROIS).

### D. ECHANGE DE PROGRAMMES

Le développement des échanges de programmes est une mission essentielle du CIRTEF dans notre espace de diversité, d'enrichissement et de partage.

Au vu du manque de personnel dédié au sein du Secrétariat général et du manque de réactivité des organismes membres, le CIRTEF espère que la plateforme d'échanges de programmes Archibald

désormais fonctionnelle permettra aux membres de bénéficier de son large réseau de diffusion. Les organismes membres peuvent y déposer des programmes libres de droits et télécharger des documentaires. La plateforme Archibald est facilement accessible à travers le site web du CIRTEF.

## **E. ACTIVITES RADIO**

### **Série radiophonique Cirtef-Unesco : « Une femme en Afrique : histoires de femmes d'exception »**

Le secteur radio du Cirtef a finalisé dans le premier semestre 2018, la série radiophonique « Une femme en Afrique : histoires de femmes d'exception » aidée financièrement par l'Unesco dans le cadre de son programme de participation à raison de 15.000 dollars US obtenus en décembre 2016.

Les organismes membres du Cirtef ayant participé à la série sont :

- L'Office de Radiodiffusion Télévision du Bénin
- La Radiodiffusion-Télévision du Burkina Faso
- L'Office de Radiodiffusion et de Télévision de Madagascar
- L'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
- La Seychelles Broacasting Corporation

A la suite des enregistrements réalisés dans chaque pays, une « Formation-action » à la postproduction a été organisée pour les réalisatrices-journalistes de la série au Centre Régional de Production et de formation du Cirtef à Cotonou.

### **Les documentaires suivants ont été réalisés :**

#### **Bénin : Mirabelle Akpaki**

« Les Amazones du Dahomey » (Femmes soldats d'hier et d'aujourd'hui au Bénin) (encore en chantier)

« Une vieillesse digne selon Léonie Dochamou » (Une Sœur préoccupée par le sort des plus âgés)

#### **Burkina Faso : Clémence Tuina**

« Dans les pas de la princesse Yennega » (Une princesse légendaire et pionnière du Burkina Faso)

« Massata Cissé, la routière de l'Afrique » (La première femme conductrice de poids lourds en Afrique)

« Rolande Borro, une incroyable rugbywoman » (La Présidente de la fédération de Rugby du Burkina)

« La Reine Thérèse du Burkina » (Une reine de 85 ans qui lutte en faveur de la protection des enfants)

#### **Madagascar : Sophie Ravelomananatsoa**

« Gisèle Rabesahala : au service de mon pays ! » (Femme politique, « fer de lance » de l'Indépendance)

#### **Mali : Ramata Konaté**

« Aoua Keita : de la naissance d'un enfant à celle d'un pays » (Sage-femme et célèbre femme politique)

« Rokia Traoré : chanter pour les réfugiés » (Une artiste Malienne engagée en faveur des réfugiés)

#### **Seychelles : Thelma Pool**

« Marianne North en trois coups de pinceau » (La sauvegarde de la nature par la peinture au 19<sup>ème</sup> s.)

« Elvina Henriette et ses oiseaux-lunettes » (Une biologiste renommée et la biodiversité des Seychelles)

« Promenade au Jardin du Roi avec Micheline Georges » (Une vraie « dame » et son jardin d'épices)

#### **Remarques :**

- Quatre de ces documentaires ont été réalisés à la demande de l'UNESCO et seront mis en valeur sur la plate-forme UNESCO : « Les femmes dans l'Histoire de l'Afrique » :

- « Les Amazones du Dahomey »
- « Dans les pas de la princesse Yennega »
- « Gisèle Rabesahala : au service de mon pays ! »
- « Aoua Keita : de la naissance d'un enfant à celle d'un pays »

Les organismes membres du Cirtef ont eu l'opportunité de diffuser gratuitement sur leurs antennes l'ensemble de la série, série proposée à la Conférence générale du Cirtef à Bruxelles en avril 2018.

Le CIRTEF n'a pu présenter aucun projet radiophonique lors de la session de sélection des projets du programme de participation de l'Unesco (clôture des dépôts 31 août 2018).

## F. SITE DU CIRTEF / LA PLATEFORME ARCHIBALD

Un portail web est un support de communication, d'échanges et de visibilité d'où la nécessité pour le CIRTEF de disposer d'un site plus attractif et moderne.

Le site web du CIRTEF, [www.cirtef.com](http://www.cirtef.com), a été repris avec une refonte de l'architecture permettant d'avoir un outil de communication plus moderne, professionnel et qui met en valeur nos activités. La refonte respecte la logique de l'existant tout en donnant un graphique convivial avec une optimisation des liens avec les réseaux sociaux.

C'est un site désormais, compatible à toutes les plateformes (ordinateur, tablettes et smartphones). Nous espérons que ce nouveau site favorisera une meilleure communication avec nos membres et partenaires tout en assurant une plus grande visibilité de nos activités.

L'échange de programmes et l'archivage étant une mission essentielle du CIRTEF, Archibald, la plateforme d'archivage et d'échanges, a également été repris. Elle a été rendue fonctionnelle grâce à la location d'un serveur d'une capacité de 500 Go avec accès à une console graphique, l'installation et la configuration de plusieurs logiciels d'exploitation et le stockage de productions libres de droits destinées aux échanges entre les membres.



**A PROPOS DE NOUS**

C'est à l'issue d'un colloque international organisé à Montréal à l'initiative de l'ACCET en juin 1977 notamment par la Société Radio Canada et la Société Radio Québec, ouquel participèrent les représentants de 34 chaînes de radiodiffusion et de télévision utilisant entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes...  
[Lire la suite...](#)

**NOUS CONTACTER**

Adresse : 52, boulevard Auguste Reyers BRR 034  
1044 Bruxelles, Belgique  
Tél. : +32 2/732.45.89  
Fax : +32 2/732.62.40  
E-mail : [cirtef@rtbf.be](mailto:cirtef@rtbf.be)

Besoin d'une information ? Utilisez le [formulaire de contact](#) pour nous contacter.

**ESPACE MEMBRE**

L'ensemble des membres ainsi que les utilisateurs des plateformes ARCHIBALD et AIME peuvent se connecter ou s'inscrire via les liens ci-dessous afin d'échanger sur les programmes et productions. L'accès est uniquement réservé aux détenteurs de login et mots de passe délivrés fournis par les services centraux du secrétariat général.  
[Se connecter](#) – [S'inscrire](#)

**FACEBOOK** **TWITTER** **YOUTUBE** **VIMEO**

**Archibald**

©2018 – CIRTEF. Tous droits réservés – [Mentions légales RGPD](#)

[Suivi](#)[Consultation](#)[Administration](#)[Déconnexion](#)[Panier](#)[Lot](#)

Identifiant Aime:

Pays Émetteur:

Status:

Type de lot:

Date d'export

Aime:

Titre:

[Rechercher](#)

Pays Émetteur..	Type de lot	Titre	Status	Date d'import	Action..
Niger	Sauvegarde	Lot1 sauvegarde du 08-08-2016	Pronto	2016/08/08 20:16:11	
Niger	Sauvegarde	Lot1 sauv du 11-12-2014	Traité	27/09/2018 19:47:11	
Niger	Sauvegarde	Lot1 du 23-07-2015	Traité	27/09/2018 19:47:11	
Niger	Publication	Juin 2015	Traité	27/09/2018 19:47:11	
Niger	Publication	lot pub du 03-10-2018	Traité	03/10/2018 18:24:11	
Niger	Publication	lot pub du 04-10-2018	Traité	04/10/2018 19:34:11	

« < | Page  sur 1 | > » | C

Affichage 1 - 9 sur 9

**Contenu du lot**

Titre: les demi lunes contre la faim

les demi lunes contre la faim

Volume 1

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : COTISATIONS 2018- (jusqu'au 25/09/2018)**

MEMBRES	2017		2018	
	PAYE	IMPAYE	PAYE	IMPAYE
<b>Belgique - RTBF</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Bénin - ORTB</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Burkina Faso - RTB</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Burundi - RTNB</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Cameroun - CRTV</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Centrafrique</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Congo B.</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Congo K. - RTNC</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Côte d'Ivoire - RTI</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Djibouti - RTD</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>France 2</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>France 3</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FONDATION HIRONDELLE</b>	<b>6.404,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Gabon - Africa N°1</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Gabon</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Guinée RTG, RTG BOULBINET</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Haïti - RTNH</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Ile Maurice - MBC</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Liban - Télé Liban</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Madagascar - ORTM</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Mali - ORTM</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Maroc - 2 MI</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Maroc - SNRT</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Mauritanie</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Niger - ORTN</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Radio Comores</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Radio-Canada, TV, RADIO, RCI, RDI</b>	<b>28.816,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28.816,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RFI</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Outre Mer 1ère</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Rwanda</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>Sénégal - RTS</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Seychelles - SBC</b>	<b>3.764,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3.764,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Suisse - RTS</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Tchad</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Togo</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Tunisie</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6.270,00</b>
<b>TV5 Monde</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TV5 Québec Canada</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.408,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Vanuatu</b>	<b>0,00</b>	<b>4.937,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4.937,00</b>
<b>Vietnam - VOV, VTV</b>	<b>4.937,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4.937,00</b>	<b>0,00</b>
<b>T O T A L</b>	<b>215.615,00</b>	<b>117.797,00</b>	<b>234.291,00</b>	<b>92.717,00</b>
<b>Total général</b>		<b>333.412,00</b>		<b>327.008,00</b>
<b>Pourcentage impayées</b>		<b>35,33%</b>		<b>28,35%</b>

**ANNEXE 2 :**  
**REQUETE A L'OIF**

## SOMMAIRE

### A. FORMATION

#### A.1 FORMATION DIRECTE

- I. Formation de directeur de production audiovisuelle à l'heure du numérique
- II. Formations en écriture et scénarisation radio

#### A.2. LA FORMATION EN LIGNE

- I. Thème 1 : Produire pour le web
- II. Thème 2 : L'écriture spécifique pour la réalisation de reportages

#### A.3 ACCOMPAGNER DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION DU SUD: ELABORER UN CURRICULUM DE FORMATION ET EN ASSURER LA QUALITÉ

### B. RENCONTRES STRATEGIQUES

- I. La diffusion TNT/ Quel partenariat stratégique pour la société de diffusion ?
- III. Organisation d'un SEFOR

### C. RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUE DES CENTRES

### D. PRODUCTIONS ET COPRODUCTIONS SERIES

- 1. TITRE : DANS MA RUE, le STREET ART
- 2. TITRE : « UN BILLET RETOUR POUR MUMINIA LEGA » : La restitution des œuvres d'Art à l'Afrique
- 3. « VETEMENT ET IDENTITE » (ou « Le vêtement dans tous ses états ») RADIO-TV-INTERNET
- 4. DE CERFONTAINE A TROIS BASSINS : CE NOM QUI EST LE MIEN (RADIO-TV-INTERNET)
- 5.

### E. PROJETS « 360° »

- 1. Diversité culturelle et Patrimoine
- 2. Immigration
- 3. Développement durable
- 4. Langue française, vecteur de Culture et d'échanges
- 5. Education aux médias
- 6. Afrique et égalité des genres (art, religion, famille, engagement social et politique)

### F. COLLABORATIONS ENTRE ORGANISMES MEMBRES-PARTENAIRES

- 1. Création d'un pôle de journalistes francophones issus des organismes membres du Cirtef
- 2. Création en Afrique d'un studio multimédia visant à la production et à l'échange de savoirs :

## **A. FORMATION**

### **A.1 FORMATION DIRECTE**

#### **1. Formation de directeur de production audiovisuelle à l'heure du numérique/ Financement, aspects juridiques et techniques de fabrication**

**Contexte :**

La télévision numérique terrestre est une opportunité pour construire le secteur audiovisuel du continent africain. L'un des principaux enjeux liés au déploiement de la TNT pour les médias publics en Afrique concerne la qualité et la pertinence du contenu pour les populations locales. Sans contenu de qualité et attractif pour les populations locales, l'offre TNT risque d'être un échec, au profit de services payants disponible sur satellite. La gestion de la production est donc primordiale et représente un enjeu important pour les professionnels du secteur. De plus en plus aussi, la production devra s'intégrer dans la nouvelle architecture des TV au cœur d'un environnement qui couvre tous les besoins dont celui du numérique.

Une bonne gestion de la production (financement, droits, techniques) est un enjeu de qualité, d'efficacité et de traçabilité. Aussi, la gestion des droits qui se diversifient de plus en plus et dont la complexité à travers toutes les formes de diffusion (hertzien, satellite, internet,) devient très difficile à cerner.

**Objectifs visés**

A l'issue de cette formation, les stagiaires :

- Acquérir les connaissances générales concernant les financements d'une œuvre audiovisuelle (construire un plan de financement, évaluer les besoins techniques et artistiques de l'œuvre)
- Comprendre l'utilisation des nouvelles technologies (prise de vues, construction de décors, effets spéciaux) dans la fabrication d'un film
- Comprendre la chaîne de postproduction

**Contenu de la formation : trois modules de formation**

1. Les financements/ La gestion des ressources humaines et financières :

- Les partenaires : le producteur délégué, coproducteurs, chaînes, ...
  - Le montage financier : partenaires, budget, Plan de financement
  - Les co-productions (contrat, partage des bénéfices éventuels,).
2. Les questions juridiques : Les droits d'auteurs et droits dérivés
- Droits des partenaires, droits de diffusion, coproduction, préachat
  - Les droits d'auteurs, à l'image, les droits musicaux, les droits sur les archives
  - Les contrats : de production, de co-production, de distribution, de diffusion
  - Droits de multimédia, satellitaires, hertzien, Droits du câble.
3. Les techniques de fabrication : du tournage au PAD

Caractéristiques techniques, Post-production, Mixage, Etalonnage, PAD.

**Formateurs** : Directeur de production, spécialiste des droits de la production audiovisuelle, responsable technique en production.

**Profil professionnel des bénéficiaires** : Réaliseurs des médias publics, producteurs indépendants justifiant d'une expérience préalable dans les métiers de l'audiovisuel.

## **2. Formation en écriture et scénarisation radio**

Le rôle dévolu à la communication est en grande partie assuré par la radio. Elle est considérée comme la reine des moyens de communication à cause de ses capacités à franchir des nombreux obstacles que les autres moyens sont incapables de surmonter. Facilement accessible, l'audience de la radio est grande mais la radio attire moins d'attention. C'est pourquoi le renforcement des capacités des professionnels de radio s'avère nécessaire pour des programmes de qualité.

La présente requête de formation en écriture et scénarisation en radio (écriture, techniques et réalisation)

### **Formation de 6 jours à destination des réalisateurs et journalistes**

#### PHASE 1 (2 jours)

- La préparation d'un reportage ou documentaire (le scénario, le plan de travail, le planning, les contacts...)
- Les techniques d'interview, L'écriture radiophonique
- Déontologie et objectivité journalistique

La théorie sera illustrée d'exemples concrets et d'exercices pratiques

#### Phase 2 (2 jours)

- Les techniques de prise de son (genre, matériel, relation avec les techniciens...) et la pratique du reportage « sur le terrain » : session pratique où chaque stagiaire, avec l'aide des formateurs aura à collecter de la matière sonore en vue d'un reportage.

#### Phase 3 (2 jours)

- Techniques de montage et de mixage
- Travail d'écriture et de la pose de voix en vue d'insérer des commentaires dans les reportages.
- Montage et mixage des productions réalisées lors de la session de formation.

## **A.2. LA FORMATION EN LIGNE**

### **Contexte :**

Les besoins en formation des organismes du Sud sont nombreux et les coûts importants. Dans le but d'être précurseur en la matière et de fournir une expertise à tous les médias de service public, le CIRTEF souhaite développer la « Formation en ligne ».

Une formation à distance qui repose sur la mise à disposition de contenus pédagogiques organisés en module via son site.

### **Objectifs visés :**

Mettre à disposition de plusieurs professionnels des organismes des formations de qualité à moindre coût afin d'améliorer une offre de production de qualité.

Chacun peut apprendre à son propre rythme grâce à la flexibilité (horaires, programmes dispensés) contournant ainsi bien d'obstacles (distance, coût, disponibilité) d'un enseignement en direct.

Ses formations s'intéresseront aux réalisateurs, journalistes TV ou radio, aux chargés de production dans les médias traditionnels souhaitant produire un programme de nouvelle écriture pour des plateformes digitales.

Il s'agit d'identifier un prestataire dans le domaine afin de mettre à la disposition du CIRTEF les modules de formations sur les thèmes suivants :

## **II.1 Thème 1 : Produire pour le web**

Identifier les enjeux organisationnels et financiers d'une production multiplateformes, quelle organisation de production à mettre en place en intégrant une dimension interactive

Contenu : Les grandes étapes d'une production multiplateformes, l'écriture digitale linéaire

Les coûts de production de dispositifs interactifs et multiplateformes

Stratégie de diffusion sur les plateformes numériques

Fondamentaux du droit de l'Internet

## **II.2 Thème 2 : L'écriture spécifique pour la réalisation de reportages**

Cette formation permet de consolider les fondamentaux d'écriture pour un reportage Radio/TV.

Contenu : Les différents formats de traitement de l'information.

Les règles de l'écriture.

la conception d'un reportage

La hiérarchisation des informations

Le rapport texte/image : le commentaire, cas pratiques

## **A.3 ACCOMPAGNER DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION DU SUD: ELABORER UN CURRICULUM DE FORMATION ET EN ASSURER LA QUALITÉ**

### **Contexte :**

Dans le Sud, le perfectionnement professionnel tend à s'arrêter dès que les personnels franchissent le seuil des organismes employeurs. Les interventions fragmentées du CIRTEF sur les différents corps de métier de la production n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés dans les organismes publics. La solution serait certainement de s'inscrire, dans une perspective de l'accès vers la qualité avec une approche plus intégrée de la formation à travers les écoles de formation.

Les écoles de formation audiovisuelle d'Afrique subsaharienne éprouvent des difficultés à permettre l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels. Dans un souci d'aide à la création artistique et à la diversité, la présente requête vise à apporter pendant 2 ans à 4 écoles de formation un accompagnement susceptible, à terme, l'acquisition d'une autonomie pédagogique grâce au renforcement des compétences des formateurs locaux, et la mise sur le marché de l'emploi des professionnels capables d'offrir des prestations compétitives au diapason de l'évolution de l'audiovisuel et relever le défi de la qualité.

**Résultats visés :** renforcer les capacités de l'enseignement des 4 écoles de formation aux métiers de l'audiovisuel implanté en Afrique subsaharienne, à travers un programme de formation répondant aux différents besoins du marché dans le domaine de la vidéo, du cinéma et du Web, un renforcement des capacités de leurs enseignants.

Piloté par CIRTEF et OIF pour faire émerger en Afrique une nouvelle génération de professionnels mieux formés dans le contexte de la télévision numérique terrestre, qui engendre une demande plus accrue des besoins en matière d'images produites sur le continent.

Cet appui de 24 mois permettra la mise en œuvre d'actions de formation collectives, et contribuera à la professionnalisation du secteur et au renforcement du secteur des industries audiovisuelles.

### **4 écoles de formations d'Afrique subsaharienne dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel :**

Institut Supérieur de l'Image et du Son (ISIS), Burkina Faso

Institut de Formation aux techniques de l'Image et de la communication (IFTIC), Niger

Institut Supérieur de Formation aux métiers du Cinéma et de l'Audiovisuel (ISCAC), Cameroun

ISMA du Bénin, l'école ÉCRAN du Togo.

Les représentants des écoles bénéficiaires du projet seront d'abord réunis en atelier de réflexion stratégique sur les curricula de formation.

Cette première rencontre proposera aux participants de revisiter les programmes de formation en tenant compte des exigences actuelles de l'audiovisuel et émettre des recommandations structurantes communes en termes de développement d'offre de formation de qualité, dans le contexte audiovisuel africain.

## **B. RENCONTRES STRATEGIQUES**

### **1. La diffusion TNT/ Quel partenariat stratégique pour la société de diffusion ?**

#### **Contexte :**

Le passage à la télévision numérique est l'occasion dans beaucoup de pays africains, de séparer les activités de diffusion de celles d'édition afin de permettre à chacune d'entre elles de se consacrer pleinement à sa propre mission. La création de la société de diffusion est ainsi une des étapes déterminantes du processus de migration.

Si le principe de séparation semble acquis, la question du contrôle, du modèle économique et de la gouvernance de la société de diffusion se posent.

Quelle place donner aux opérateurs privés ? Quel modèle de gouvernance de la société de diffusion ? La mise en place d'une société unique de diffusion indépendante des chaînes ou un système mixte (public/privé) ?

Le multiplexage introduit aussi une composante supplémentaire dans la chaîne de valeurs de la radiodiffusion. Un ou plusieurs multiplex (par exemple public/privé, SD/HD) permet de mutualiser les coûts de diffusion mais posera le problème de son remplissage (chaînes publiques, chaînes privées nationales, chaînes internationales).

**Résultats visés :** Au cours d'un séminaire, les responsables des médias publics et privés, les responsables des structures de diffusion et les régulateurs des médias pourront partager des bonnes pratiques, échanger sur leurs difficultés, et prendre conscience de leurs rôles dans un contexte de bouleversement de l'espace audiovisuel traditionnel. À travers la diversité des expériences des intervenants, le séminaire se veut à la fois un espace de réflexion et un outil d'analyse pour identifier les moyens d'assurer la pérennité de la diffusion par les nouvelles sociétés créées et contribuer au débat démocratique par la mise en application des recommandations structurantes.

### **2. Organisation d'un SEFOR**

L'organisation du SEFOR à l'invitation d'un organisme membre et l'appui de l'OIF est une rencontre de plusieurs professionnels francophones du Nord comme du Sud autour des défis de l'audiovisuel du moment avec des sessions de formation, de production, de programmes et des sujets stratégiques.

Après trois ans de léthargie, le CIRTEF espère organiser en fin 2019 un SEFOR afin de renouer le lien entre les membres.

## **C. RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUE DES CENTRES**

Les centres régionaux de postproduction et de formation constituent une vitrine du CIRTEF et permettent la finalisation des productions des organismes Sud diffusées sur TV5Monde, l'espace audiovisuel de diversité culturelle francophone. Malheureusement, le matériel technique des trois centres connaît un essoufflement ne lui permettant pas de répondre aux normes de qualité d'une diffusion internationale.

Cette requête vise à renforcer la capacité technique des centres par la dotation de matériel complémentaire nécessaire à une remise aux normes pour une production de qualité.

## D. PRODUCTIONS ET COPRODUCTIONS SERIES TV

### 1. TITRE : DANS MA RUE



#### Note d'intention

Du Nord au Sud et d'Est en Ouest, le STREET ART colore nos murs, nos toits, nos tunnels, nos trains, nos maisons, nos villes...de ses révoltes et de ses rêves. Interdits ici, encouragés ailleurs, les « graffs » éclosent au gré de l'inspiration de ces artistes de l'ombre, changeant profondément notre vision du paysage urbain.

Suivons ces graffeurs dans leurs pérégrinations souvent secrètes et laissons-nous emporter dans leur imaginaire

#### Traitements

Plateforme interactive sur le STREET ART reprenant capsules TV et radio, photos, textes, animations...une plateforme ludique, moderne et provocante, à l'image de l'Art de la rue.

Modules diffusables sur les réseaux sociaux et participation des internautes



### 2. DE CERFONTAINE A TROIS BASSINS : CE NOM QUI EST LE MIEN (PROJET RADIO-TV-INTERNET)

#### Note d'intention

Au Nord comme au Sud, le nom des villages, des villes et des lieux est intimement lié à l'Histoire économique, politique ou sociale de chaque pays mais aussi à l'environnement naturel dans lequel il se trouve.

Quelle est l'histoire de BODIALIDAGA au Burkina Faso dont le nom évoque la « délivrance (pour celui qui revient de guerre) », ou celle de SAFI au Maroc qui signifie en berbère « estuaire de la rivière » ou de SAINT BENOIT sur l'île de la Réunion ? Et quelles pourrait bien être l'origine de MUTSAMUDU aux Comores, de ROUBAIX en France, ou de MAKAMBA au Burundi... ?

Les belles ou terribles histoires qui se cachent derrière le mot aride de « toponymie » sont faites de légendes, de langues parfois disparues, de Cultures, de guerres et de réconciliations, de mélanges ethniques, de catastrophes et de trésors naturels... des histoires qui marquent encore aujourd'hui celles et ceux qui peuplent les lieux.

Au travers du nom d'un village, d'une ville, d'un lieu-dit...c'est l'Histoire toute entière que l'on évoque depuis les temps les plus reculés jusqu'à aujourd'hui.

## **Traitements**

Série de « capsules » radiophoniques et télévisuelles de format court avec une possibilité de déclinaison web. Série de 5 capsules par organisme.

Trois « formes » pour les capsules sont possibles :

- Soit un récit comme dans la série radio « A rebours » de Radio Canada avec illustrations sonores.
- Soit un « mini-reportage » sur place avec interviews, récit du journaliste, sons d'ambiance...
- Soit, le village, le lieu-dit devient le « personnage » principal d'une « mini-fiction » et raconte l'histoire des origines de son nom avec illustration sonore.

### **3. TITRE : « UN BILLET RETOUR POUR MUMINIA LEGA »**

La restitution des œuvres d'Art à l'Afrique (Titre provisoire)

Série de documentaires TV et formations



## **Note d'intention :**

A l'heure où la France et d'autres Etats européens se posent la question de la restitution des œuvres d'Art à l'Afrique, œuvres volées par les ressortissants de ces mêmes Etats à l'époque coloniale, le Cirtef souhaiterait avec l'aide de l'OIF, réaliser une série de documentaires TV sur ce sujet d'actualité qui déchaine les passions.

« Rendre à l'Afrique ce qui appartient à l'Afrique », oui, mais quand, pourquoi et comment ?

Peut-on estimer le nombre d'œuvres d'Art « volées » à l'Afrique à l'époque coloniale ?

A qui appartiennent-elles : à ceux à qui elles ont été volées ou aux descendants de ceux qui les ont conservées et valorisées ?

L'Afrique est-elle prête à « récupérer » le patrimoine culturel qui lui appartient, à le conserver, à le valoriser auprès du plus grand nombre.

Quelle est la « perte » pour les musées occidentaux ?

Le vol des œuvres d'Art en Afrique, il y a des décennies, peut-il être considéré aussi comme un « vol d'identité » ? Les jeunes africains d'aujourd'hui en ont-ils conscience ?

Toutes ces questions et bien d'autres, le Cirtef souhaiterait les poser au travers d'une série documentaire pour la télévision parce que le temps est venu de RENDRE SON HISTOIRE A L'AFRIQUE !

## **Traitements :**

**Le Cirtef souhaite réaliser, avec l'aide de l'OIF, une série de 4 à 5 documentaires TV de 26 minutes chacun** sur le sujet de la restitution des œuvres d'Art à l'Afrique.

Ces documentaires seraient réalisés en partenariat avec les organismes membres du Cirtef :

**ORTB-Bénin** (1<sup>er</sup> Etat africain à avoir demandé la restitution des œuvres), la **RTS-Sénégal** (Le Sénégalais Felwine SARR a été mandaté par l'Etat français pour mettre en œuvre la mission de restitution), la **CRTV-Cameroun** (Un Etat d'Afrique ayant été « aux prises » avec 3 pays colonisateurs différents), la **RTBF** et le **CIRTEF**- Belgique-France (La France et la Belgique possèdent la plus grande collection d'œuvres d'Art Africain en Francophonie, dont l'Afrique a été spoliée durant la période coloniale) et **éventuellement un pays d'Afrique centrale** (Congo-Burundi...etc...).

**Le Cirtef souhaite aussi, lors du tournage des documentaires dans les pays du Sud, mettre en œuvre des FORMATIONS-ACTIONS dans les domaines suivants :** Techniques de réalisation TV, techniques de prise de son et prise de vue, techniques et déontologie journalistiques, techniques de postproduction...etc...



**4. TITRE : « VETEMENT ET IDENTITE » (ou « Le vêtement dans tous ses états »)**  
PROJET RADIO-TV-INTERNET



Projet radio proposé à la Bourse aux Coproductions du Sefor 2015 aux Seychelles qui a reçu des demandes de prolongements WEB et TV lors de la Commission radio à Bruxelles le 15 décembre 2016 et n'a pu jusqu'à présent être mis en œuvre faute de moyens.

**Note d'intention :** A l'heure du paraître à tout prix, nous voulons nous pencher sur le lien entre le vêtement, les fringues, la sape, le chiffon et, notre identité profonde. Entre les conventions sociales de la communauté, du territoire, du pays, d'un mondialisme uniformisant, et les choix, l'attachement à nos racines et notre personnalité.

De Cotonou à Lomé, de Tananarive à St Denis, de Hanoi à Port-Louis, le pagne côtoie le jean, se frottant à la kurta, au tee-shirt, à la burqa ou au boubou, et entre tout cela, nos cœurs balancent.

Que choisir et à quoi renoncer ?

A quoi s'attacher, que prôner et que bannir ?

Le vêtement, marqueur social ou sexuel, est aussi et surtout un rouage économique d'envergure. L'industrie du textile est riche de mystères et de contradictions : des secrets ataviques des teinturiers, aux pérégrinations du coton ( cultivé au Burkina, tissé aux Pays-Bas, revendu aux Béninois, à moins que les Nana Benz ne décident de frayer avec la Chine et bouleversent ainsi les routes tracées depuis des lustres pour enrichir les pays du nord)... de la déferlante de la « fripe » ou des dons de vêtements faits par des particuliers du Nord aux les plus démunis du Sud, ... aux noms précieux des pagnes ancestraux, à l'incontournable SAPE ( Société des Ambianceurs et des Personnes Élégantes) du Congo, le vêtement a de quoi surprendre !

**Traitements :**  
Radio-TV-WEB



## **E. PROJETS « 360° » : PRODUCTIONS SERIES RADIO/TV/INTERNET**

Depuis quelques années, le marché du multimédia s'est développé et concerne les produits de notre vie quotidienne : micro-ordinateurs, téléviseurs, téléphone portable...

Dans le but de proposer des contenus modernes et tout à la fois baignés de nos valeurs de services publics, le Cirtef souhaite proposer des collaborations à ses organismes membres sur des thématiques pouvant être traitées en 360° (radio-tv-Internet).

Les thématiques suivantes pourraient être abordées :

- Diversité culturelle et Patrimoine
- Immigration
- Développement durable
- Langue française comme vecteur de Culture et d'échanges
- Education aux médias
- Afrique et égalité des genres (art, religion, famille, engagement social et politique)

Le Cirtef souhaite traiter ces thèmes dans une optique positive. L'idée serait de faire réaliser par des réalisateurs du Sud :

- 5 capsules de 5' à 6' chacune
- à rassembler pour faire des documentaires de 26' sur différentes thématiques comme

Ces capsules seraient assorties d'un reportage photographique dans le but, de pouvoir les exploiter sur le WEB.

Pour répondre aux demandes des organismes membres du Cirtef, concernant le multimédia et les projets « 360° », les thèmes pourraient être prolongé par :

- Réalisation d'une série TV sur ses thèmes
- Réalisation, à partir de ces matériaux, d'une plate-forme WEB dédiée comprenant notamment :
  - Capsules radio
  - Reportages photo
  - Capsules TV
  - Forum de discussions
  - Documents et liens sur le thème
  - Animations spécifiques Web

## **F. COLLABORATIONS ENTRE ORGANISMES MEMBRES-PARTENAIRES**

Le Cirtef a, à sa disposition un vivier de journalistes compétents et motivés, dans une trentaine d'organismes de service public de pays du Sud francophones.

De plus, les organismes du Nord, membres du Cirtef sont largement pourvus en journalistes compétents. Les organismes du Nord, membres du Cirtef, ne possédant pas toujours des agents dans tous les pays, font appel régulièrement à des journalistes extérieurs (indépendants, autres médias du Nord, autres organismes...) ou déplacent momentanément « in situ » leurs équipes.

Les organismes du Sud, quant à eux, ne bénéficient pas toujours d'un accès à de l'information de qualité quant aux événements se passant au Nord.

C'est pourquoi, le Cirtef, propose de mettre en place un pôle de journalistes francophones du Nord et du Sud susceptibles d'intervenir à tout moment et sur une multitude de sujets d'information sur les antennes radio et TV ainsi que sur les sites d'info et réseaux sociaux de tous les organismes membres du Cirtef.

Moyennant un bon écolage aux normes journalistiques en vigueur au Nord (technique, réalisation, déontologie, écriture, droit à l'image...), les journalistes du Sud pourraient intervenir immédiatement sur les antennes des organismes du Nord en cas d'actualité « chaude » ainsi que dans l'accueil des équipes des organismes du Nord.

Les journalistes du Nord, pourraient être interpellés, quant à eux, par le Sud sur tous les évènements d'actualité « chaude » se passant au Nord (attentats, Union Européenne...)

Cette méthode garantirait, une rigueur dans le travail et un respect de la déontologie journalistique propres au service public, un argument de poids face à la concurrence et à la multiplicité des sources d'information.

Le Cirtef propose à ce sujet la rédaction et signature d'une « Charte de déontologie et de bonne conduite dans le traitement de l'information » entre tous les organismes membres

Les avantages de cette formule d'échanges et de collaborations seraient aussi :

Pour le Nord :

- Toucher les publics de la diaspora africaine en Europe qui se sentirait « concernée » donc élargir son audience,
- Bénéficier de la vraie « connaissance du terrain » et des contacts des journalistes du Sud,
- Proposer de l'information plus rapidement et à moindre coût.

Pour le Sud

- Etre au fait rapidement des évènements ayant lieu dans le Nord, ce qui permettrait aux organismes du Sud d'avoir une information de qualité à diffuser sur leurs antennes et des arguments valables à opposer à la concurrence.

Le Cirtef pourrait, dans ce cadre, organiser les contacts entre les rédactions du Nord et du Sud et surtout la mise en œuvre et l'exécution des formations à destination de ces mêmes journalistes ainsi que la rédaction et le suivi des conventions et des chartes liant les organismes membres du Cirtef et enfin, le Cirtef servirait de « passerelle » d'échanges entre les rédactions.

### **1. Création en Afrique d'un studio multimédia visant à la production et à l'échange de savoirs :**

Avec l'aide de ses organismes membres et de ses autres partenaires, le Cirtef voudrait être le « porte-parole » pour le Sud des « expériences des organismes du Nord » en termes de production, d'équipements techniques, de coûts, de gestion des ressources humaines, de formation pour une meilleure qualité de la production, de la formation dans les pays du Sud mais aussi pour un meilleur échange d'expériences et de productions entre le Nord et le Sud.

Un studio multimédia, dédié, d'une part, à l'élaboration d'un studio radio à la pointe de la technologie et dirigé vers le multimédia (caméras pilotées, écrans géants, mélangeurs d'images..., outils permettant de faire aussi de la production TV et WEB sans dénaturer le média radio) et d'autre part améliorer l'interactivité entre radio, TV et WEB qui s'adresse à un public JEUNE, le Cirtef souhaiterait mettre en œuvre dans l'un de ses Centres de Production et de Formation en Afrique, un studio « de pointe » dans l'innovation et le leadership en matière de nouveaux médias et technologies.

Ce studio servirait de « vitrine » au Cirtef pour aider les organismes du Sud dans leur évolution mais aussi de lieu de production et de formation, à la pointe de ce qui se fait aujourd'hui et servirait, en outre, de « vitrine » aux organismes du Nord pour valoriser leur expertise de pointe dans toute l'Afrique. De plus, ce studio pourrait être utile aux organismes du Nord dans les domaines des échanges, de la production et de la formation.

L'un des intérêts majeurs de ce projet est le travail novateur qui peut être fait dans le domaine de la convergence des médias, des technologies de pointe et de l'exploitation interactive entre médias traditionnels et des nouveaux médias en fonction des publics de nos services publics.

**ANNEXE 3 :**  
**PROGRAMMES FOURNIS A TV5MONDE**

FORMATS	TITRES
Long métrage	L'africain qui voulait voler
	Muna moto
	Sans regret
	Abouna
	Le 11 <sup>ème</sup> commandement
	Thom
	La Isla de Perejil (L'ile du persil)
	Le mec idéal
	Soleils
	Esclave et courtisane
Documentaire	Amour et argent
	Jah est tombé sur la tête
	Femmes, entièrement femmes
	L'éloge des mils
	La trace de Kandia
	Congo : rythme et rumba
	Kin-Malebo danse épisode 1
	Kin-Malebo danse épisode 2
	Pepe Felly, l'âme de Zaiko Langa-Langa
	Michelino, star de la rumba congolaise
	Ayita
	Rêve corrompu
	Le tueur silencieux
	Zao
	Salomon Kalou, l'éléphant chéri
	Le gardien du non-retour
	Mon enfant, mon combat
	Poisson d'or, poisson africain
	Iya Tunde, la mère est revenue
	Sur le chemin de la rumba

## ANNEXE 4 :

### PROGRAMMATION MAGAZINE « REFLETS SUD »

PROGRAMMATION DU MAGAZINE REFLETS SUD 2018 JUSQU'AU 22 DECEMBRE 2018				
PRODUCTION CIRTEF				
	Organismes	Titres	Réalisateur	N°Reflets Sud
1	ORTMadag	La reine des mers	N. Randriamampianina	1087
2	ORTMadag	De fer et de bois	Vero RABAKOLIARIFETRA	1087
3	RTNB	L'aigle de son peuple	Tiryinka FIONA	1088
4	RTB	Judith, femme hirondelle	H. ZOUGRANA	1088
5	ORTB	Des signes et des mots	Caude Da Silva	1089
6	CRPF Niamey	Takarawa	Ali Oumarou	1090
7	RTB	Le combat des adieux	P. KOMDAOOGO	1093
8	RTS	Femme lionne	Lobé NDIAYE	1093
9	MBC	Le vieil homme et la mer	A. BISSOONDOYAL	1089
10	RTS	La délivrance	Lobé Ndiaye	1098
11	RTB	L'appel du sang	Raymond Tiendre	1099
12	SEN	Pour la danse, pour la vie	Khardiata Pouye	
13	SEN	Vivre avec son handicap	Boubacar Cissoko	
ACHAT				
		Titres	Réalisateur	N°Reflets Sud
1	BUK	Adama de Tengrela	Victorien VIALAR	1088
2	SEN	Les enfants de la kora	Jean Christophe MONIER	1094
3	GAM	Gambie, back home	Véronique Mauduy	1096
4	MAD	Joachim, enseignant passe-partout	Maevasoa Roufouenti Sidi -	1096
5	SEN	Diogue, une île de pêche menacée	Thomas Grand, Moussa Diop	1097
6	MAR	Mon beau village Maroc achat	O. Mouldouira	1097
7	SEN	Mon identité	Diane Kanéza	1099
8	MAD	Madagascar, vanille chinoise	Tovoniaina Rasoanaivo	1100
9	SEN	Le cri	Mamadou Moustapha Sangharé	1101
10	RDC	Mwimba Texas	Soizic Sanson	1103
11	BUK	Mod'Afrik	Gilles Lalement	1105
12	SEN	Trésor Tissé	Mireille Niyonsaba	1105
REDIFFUSION				
		Titres	Réalisateur	N°Reflets Sud
1	BUK	Salons de coiffure	Kadidia Sanogo	1073
2	BEN	L'or blanc, une affaire de famille	Claude Da Sylva	1073
3	CAM	La presse au Cameroun	Jean-Charles Papale	1074
4	RDC	Kinshasa	Tshoper Kabambi	1074
5	SEN	J'existe	Elhadji Demba Dia	1075
6	REP CONGO	Le poisson demain	Alexis De La Rivière	1075
7	RCI	La guerre des plastiques		1075
8	BEN	Le Fonio se raconte (don)	Wendy Bashi	1076
9	SEN	Un savoir transmis (Africadoc)	Annael Graal Biampandou	1077
10	MAD	Bébé Julienne 13'	Georgine Ravao	1077
11	CAM	La 3ème mi-temps	Jean Manga	1078
12	CAM	Bassek Bakobio	Gisèle Onguene	1078
13	BUK	La Dame en béton	Yemdaogo Kafando	1079
14	MAL	Les verts de Bamako 13'	Ymonfri Sanou	1079
15	BUK	Le savoir est une lumière	Noémie De Pas, Tit Brecelj	1080
16	CAM	En attendant les premiers héros	Eloi Bela Ndzana	1080
17	BUK	A l'épreuve de la route	Sayouba Savadogo	1081
18	CAM	Franc Parler : Pascale Abenas	Katy Léna Ndiaye	1081
19	CAM	DDK, au-delà de l'architecture	Augustine Fouda	1082
20	BUR	Messagère d'espoir	Florentine Noëllie Yameogo	1082
21	BEN	Bénin poulet morgue	Nadia Blétry	1083

22	CAM	La grande décharge	Aimé Roland Bindzi	1083
23	BUK	Tic attitude	Michaël Djiguemde	1084
24	SEN	Cadences d'une danse	Cheikh Saad Bou Diagne	1085
25	BUK	Franc Parler : Serge Coulibali	Katy Léna Ndiaye	1085
26	BEL	Portrait Patou Saint-Germain	Olga Baillif	1086
27	TOG	Une histoire entre Tofoboung et Adémè	Adjikè Assouma	1086
28	BUK	Refugees on the move (13')	Parateba Yaméogo	1085
29	BUK	Franc Parler : Smokey	Katy Léna Ndiaye	1090
30	BEN	Fesmma 2015		
31	BEN	Les vérités de LOKUA KANZA Un mélange au rythme d'Andalousie	Anselme Awannou	1092
32	BUK	Malinga Kuceza	Wendy Bashi	1092
33	BEN	Zap Mama, en terrain conquis	Anselme Awannou	1094
34	BEN	Elida Almeida	Anselme Awannou	1094
35	BEN	Ensemble nous le pouvons	Alexis Segbemon	1081
36	BEN	Erol Josue	Anselme Awannou	1102
37	CAM	Le miel blanc d'Oku	Pierre Ela Owona	1108
38	GAB	L'appel du charbon	Victorine Bella-Meyo	1110
39	MAD	Des mots et des signes	Claude Da Sylva	1101
40	CAM	Portrait d'Angèle Etoundi	Katy Léna Ndiaye	1102
41	RDC	Didier Claes Art Africain	Katy Léna Ndiaye	1102
42	CAM	Les Croisés du sourire	Aimé Roland Bindzi	1104
43	TOG	Alphonse Tay, retour à Akplolo	André Zaleski	1104

## **ANNEXE 5 : PLAN D'URGENCE**

L'audit organisationnel de la consultante en 2016 et l'atelier de réflexion sur l'avenir du CIRTEF d'octobre 2017 ont exprimé la nécessité et la légitimité d'une association qui regroupe des organismes de médias de service public francophones telle que le Cirtef. Les valeurs et les missions que défend le CIRTEF sont toujours d'actualité. Ces deux analyses soulignent l'urgence à entamer une réforme et une redéfinition de la vocation et des missions du CIRTEF qui apportent des réponses aux enjeux actuels.

Le Secrétariat général du CIRTEF est l'organe exécutif du CIRTEF. Il propose une réflexion sur une nouvelle stratégie. **Il reste persuadé que cette nouvelle organisation du travail et les mesures préconisées, si elles conviennent à l'ensemble des organismes membres du Cirtef, sont réalisables à condition que tous fassent preuve d'engagement et de volonté de mutualiser leurs moyens.**

Les pistes de relance du CIRTEF proposées concernent les axes prioritaires suivants :

PRIORITÉ 1 : ACTIVITES POUR UNE MEILLEURE OFFRE DE CONTENUS FRANCOPHONES DE QUALITE

PRIORITE 2 : PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC L'OIF

PRIORITE 3 : MODIFICATION DES STATUTS

PRIORITE 4 : ASSAINISSEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE

PRIORITÉ 1 : ACTIVITES POUR UNE MEILLEURE OFFRE DE CONTENUS FRANCOPHONES DE QUALITE				
<b>Objectif 1 : Accroître l'offre de contenus (Production/coproduction) en intégrant la dimension multimédia</b>				
Actions spécifiques	Responsable	Budget	Résultats attendus	
<p>Accroître le volume de production par une collaboration avec les producteurs indépendants et les organismes membres du Sud et un suivi par le Nord par projet (régularité, qualité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer des appels à projets pour des contenus de différents formats intégrant le numérique</li> <li>- Solliciter les organismes du Nord à être coopérateur par projet</li> <li>- Définir les modalités de mise en œuvre avec les indépendants</li> </ul>	CC TV5Afrique, CG, BD	Suivi par un personnel du Nord des projets (comité de sélection, contrôle maquette, PAD)	<p>Garantir une présence de contenus francophones du Sud de qualité dans le réseau de distribution de TV5Monde et des membres.</p> <p>Contribution des organismes du Nord par pôle d'activités pour un meilleur suivi des projets et un apport en expertise</p>	
<b>Objectif 2 : Renforcer le partenariat avec TV5Monde par une offre de programmes de qualité</b>				
Fonds Publicités :	Conseil de coopération TV5Monde	Réunion :TV5Monde, CIRTEF Commission TV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concilier la réduction du personnel et la nécessité d'une offre plus accrue de contenus et un meilleur suivi des projets retenus</li> <li>- La cellule TV5Monde de la RTBF peut jouer le rôle d'interface dans l'envoi de programmes</li> <li>- Décharger le bureau des questions qui relèvent du mandat du Conseil de Coopération</li> </ul>	
Fonds partenaires : mandat du Conseil de coopération TV5Monde Afrique	Afrique, CIRTEF CG	Réunion du Conseil de Coopération (en marge d'une conférence générale)		
<b>Objectif 3 : Formation axée sur le numérique</b>				
Organiser les formations avec partage des charges : bénéficiaires et partenaires		Recenser les besoins et dresser une liste de formation à proposer aux membres	<p>Répondre à un besoin réel par l'implication des bénéficiaires et réduire les coûts des formations prenant en compte le numérique</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter les organismes du Nord à être coopérateur par projet (former sur le numérique)</li> <li>- mettre à disposition des membres des formations en ligne</li> <li>- partenariat avec les écoles</li> </ul>				
<b>Objectif 4 : Les centres régionaux de production et de formation ouverts aux privés</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe resserrée et plus performante (personnel et moyen technique)</li> <li>- Travailler avec les producteurs indépendants</li> <li>- Formaliser d'une collaboration avec les écoles de formation</li> </ul>	BD, OIF	Renforcement technique des centres estimé à 20 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure collaboration avec différents partenaires</li> <li>- Bénéficier des productions des écoles et détecter des jeunes talents (créativité, innovation)</li> </ul>	
<b>Objectif 5 : Une nouvelle formule du SEFOR</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenir aux « fondamentaux » (SEFOR = séminaire de formation)</li> <li>- Etre en prise avec les réalités médiatiques mondiales et d'aboutir à des résultats probants</li> <li>- Participants opérationnels liés aux thématiques : Stratégique, formation, production</li> </ul>	BD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un organisme qui accueille</li> <li>- Une subvention de l'OIF (80 000 €)</li> </ul>	<p>Planifier un SEFOR lorsque la situation sera claire et des activités mises en place</p> <p>Prévision d'un SEFOR en fin 2019</p>	
<b>Objectif 6 : Refonte du site du CIRTEF et activer la Plateforme d'échange Archibald</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Refonte du site portail, activer la plateforme d'échange (Archibald) afin d'instaurer un processus d'échanges de programmes en ligne (catalogue, formation, forum,)</li> <li>- Une demande d'un Volontaire International de la francophonie est introduite pour alimenter le site.</li> </ul>	SG	<p>Processus en cours</p> <p>Coûts : 4598€ (Archibald) 4235€ (Site)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité du CIRTEF à travers un site plus convivial et compatible sur toutes les plateformes.</li> <li>- Opter pour un hébergeur avec un meilleur service</li> <li>- Disposer d'un webmaster en début 2019</li> </ul>	

## PRIORITE 2 : PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC L'OIF

Actions spécifiques	Responsable	Budget	Résultats attendus
Renforcer de manière plus active le partenariat stratégique avec l'OIF à travers le renouvellement de l'accord-cadre pour la programmation 2019-2023 prenant en compte le financement des activités de formation, de production.	OIF, CIRTEF	Plusieurs dossiers de projets transmis à l'OIF (formation, série)	Permettre une collaboration porteuse de succès pour l'espace médiatique francophone (production, formation, renforcement des capacités techniques)

## PRIORITE 3 : MODIFICATION DES STATUTS

Actions spécifiques	Responsable	Budget	Résultats attendus
Le bureau adopte le budget chaque année et l'assemblée générale approuve les comptes tous les deux ans	Bureau, CG		Faciliter le fonctionnement du CIRTEF en mettant en adéquation les ressources, les activités et la législation belge.

## PRIORITE 4 : ASSAINISSEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE

### Objectif 1 : Résorber le déficit important

Actions spécifiques	Responsable	Budget	Résultats attendus
<b>1ere option : annulation de tous les fonds affectés en compensation avec la perte</b> - Passif social : 100 000 € - Prix CIRTEF : 13 386,25 € - Réunions institutionnelles : 90 000 € - Formations : 50 000 € - Fonds programmes et activités 537 107,62 € <b>TOTAL :</b> 790 493,87 €	BD, CG	Coût : tenue d'une conférence générale (environ 35 000 €)	Perte fin 2017 : 638 140,24 € Résultat après option 1 : +152 353,63 €

### 2ème option : annulation des fonds affectés sauf le Passif social

Actions spécifiques	Responsable	Budget	Résultats attendus
- Prix CIRTEF : 13 386,25 € - Réunions institutionnelles : 90 000 € - Formations : 50 000 € - Fonds programmes et activités 537 107,62 € <b>TOTAL :</b> 690 493,87 €	BD, CG		Résultat après option 2 : + 52 353,63 €

### Objectif 2 : Mobiliser les ressources pour rendre le CIRTEF viable

Actions spécifiques	Responsable	Budget	Résultats attendus
Poursuite des missions de recouvrement et faire prévaloir les dernières décisions de la CG			Ressources supplémentaires et espérer le retour des membres
Rehausser les montants des cotisations de 5%	BD, CG		Ressources de 10 000/16 650 € par an (Dernière augmentation en 2003 de 2.5%)

Ouvrir le CIRTEF aux acteurs de l'audiovisuel francophone (instituts de formation, distributeurs, producteurs,)	BD, CG	Coût : tenue d'une conférence générale (environ 35 000 €)	Générer des ressources supplémentaires en déterminant leur statut de membre et le montant de la cotisation
Organiser des prestations à facturer : - Former et certifier de formateurs et professionnels de l'Audiovisuel (organismes, écoles) - Productions commerciales à travers les centres			Générer des recettes.
Demander aux pays qui accueillent les centres de contribuer aux coûts de leurs fonctionnements (mission Président, vice-Président, Secrétaire général) par : - Subvention de l'Etat - Mise à disposition ou prise en charge de personnel	BD	Déplacement de 3 personnes à Cotonou, Yaoundé et Niamey estimé à 6 000€	Alléger les charges de fonctionnement
Contribution du Fonds Publicité au fonctionnement : alimenté par un prélèvement sur les recettes publicitaires nettes de TV5MONDE Afrique. En 2001, le Conseil de Coopération de TV5Monde Afrique a accepté l'ouverture de l'antenne de TV5Monde Afrique à la publicité à la condition que 50% des recettes nettes encaissées soient reversées au CIRTEF pour soutenir la production en Afrique. Plafond du fonds Publicité à 200 000€ après accord de la CG (actes CG 2013, Ouaga)  - Déterminer une affectation au fonctionnement du CIRTEF	BD, CG	Coût : Conférence générale (Conseil de Coopération TV5Monde Afrique en marge)	Ressources supplémentaires pour le fonctionnement
<b>Objectif 3 : Réduire les charges de fonctionnement</b>			
Actions spécifiques	Responsable	Budget	Résultats attendus
Réduire le nombre des centres de postproduction en fonction des contributions des Etats et des organismes membres des pays d'accueil au fonctionnement tout en visant l'objectif de qualité.	BD, CG	En 2019, les charges d'un centre s'élèveront en moyenne à 40 000 €/an	Réduction des charges et accroître la qualité du travail des centres, regrouper les compétences et renforcer les capacités techniques.
Réduire les charges de fonctionnement des centres	SG		Economies supplémentaires
Fixer l'organigramme du siège et des centres : - Siège : Production, Echanges/ Numérique, Développement/Technologie - Centre : Responsable, réalisateur, monteur, exploitant son, exploitant images	BD, SG		Organigramme resserré valorisant l'évolution vers le numérique : Maîtrise des charges
Renouveler la convention RTBF/CIRTEF définissant les modalités de la collaboration			Permettre au CIRTEF de répondre à ses engagements en matière de programmes
Respecter le nombre statutaire des réunions du bureau de direction	BD		Réduction des charges. L'organisation d'une réunion de bureau coûte en moyenne à 13 000 €

**ANNEXE 1 : RESSOURCES ET CHARGES PREVISIONNELES EN 2019**

<b>CHARGES</b>	<b>SIÈGE + 3 CENTRES</b>	<b>SIÈGE + 2 CENTRES</b>	<b>SIÈGE + 1 CENTRE</b>
Personnel	279 000	250 000	200 900
Fonctionnement	135 688	120 688	105 688
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>408 482€</b>	<b>370 588€</b>	<b>332 588€</b>
<b>RESSOURCES</b>			
Cotisations			209 345
Contribution Fonds partenaires			93 000
Contribution Etats du Sud (aux centres)			
Fonds Publicité			
Prestation des centres			15 000
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			<b>317 345</b>

Salaires moyen /centre/an : 23 000 € ; En moyenne charges fonctionnement/centre/an : 15 000 € ; charges fonctionnement siège (prévisions budget 2018) : 90 688€

## ANNEXE 2

### RÉORGANISATION DES SERVICES

(Organigramme resserré valorisant l'évolution vers le numérique)

#### LE CIRTEF : UN NOUVEAU MODELE

#### SIEGE

##### PRODUCTION

Productions « 360° »

Productions Radio-TV-Web

Coproduction

##### ECHANGES/ NUMERIQUE

Communication (Site, forums, Cirtef en Bref ...)

Marchés d'échanges (catalogue)

Archive (Archibald, Aimé)

##### DEVELOPPEMENT-TECHNOLOGIE

Partenariat

Formation (directe, en ligne, Ecoles)

Renforcement capacités

Expertise

#### CENTRE/POSTPRODUCTION

Responsable (avec une compétence dans la chaîne de production)

Réalisateur

Monteur

Exploitant images

Exploitant son

**ANNEXE N°3 :**

***Rapport corrigé du vérificateur des comptes  
exercice 2017***





CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TELEVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE aisbl

## RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES



# **SOMMAIRE**

---

- I) INTRODUCTION
- II) BILAN
- III) COMPTES DE RESULTATS
- IV) EXECUTION DU BUDGET
- V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYEES
- VI) CONCLUSIONS

## **I) INTRODUCTION**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale qui s'est tenue à Mahé, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF au 31 décembre 2017, sur base des documents qui m'ont été soumis.

Un premier rapport avait été rédigé mais lors de la réunion du Bureau du 17 avril 2018, celui-ci a souhaité modifier les éléments suivants :

- réduction de valeur sur les cotisations à établir sur base de l'individualisation ;
- provisionner les licenciements du personnel donné par le CIRTEF fin 2017.

Après examen de cette demande, il convient de ne pas provisionner ces sommes étant donné que les personnes ayant reçu le préavis ont effectivement presté en 2018. Il n'y a par conséquent pas de charges à faire supporter en 2017.

Un second rapport avait été rédigé en date du 24 mai 2018 mais la réunion du Bureau du 12 juillet 2018 a souhaité modifier certaines réductions de valeurs sur les créances.

Un troisième rapport avait été rédigé en date du 31 juillet 2018 mais la Conférence générale de Bruxelles du 21 novembre 2018 adopte les comptes sous réserve d'une adaptation des comptes par l'établissement d'une note de crédit à TV5 d'un montant de 42.500,00 €.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ma mission a consisté en la vérification des comptes annuels et plus particulièrement en la vérification des opérations comptabilisées dans le bilan et le compte de résultat.

Mon rapport sera subdivisé en cinq parties :

- bilan,
- comptes de résultats,
- exécution du budget,
- historique des cotisations impayées,
- conclusions.

## **II) COMPTES DE BILAN**

Les comptes qui m'ont été présentés peuvent se résumer de la manière suivante :

### **ACTIF :**

Immobilisations corporelles	22.805,00 €
Immobilisations financières	-
Créances à un an au plus	82.546,00 €
- Créances commerciales :     49.551,00 €	
- Autres créances           :     32.995,00 €	
Valeurs disponibles	580.192,00 €
Comptes de régularisation	36.000,00 €

**TOTAL DE L'ACTIF                          721.543,00 €**

### **PASSIF :**

Fonds affectés	790.494,00 €
Bénéfice/Perte reportée	- 679.386,00 €
Subsides en capital	-
Provisions pour Risques et charges	300.000,00 €
Dettes à un an au plus	292.935,00 €
- Dettes commerciales         : 231.815,00 €	
- Dettes fiscales, salariales et sociales : 61.120,00 €	
Comptes de régularisation	17.500,00 €

**TOTAL DU PASSIF                          721.543,00 €**

**Un bref commentaire peut être fait sur les comptes du bilan**

### **A3. Immobilisations corporelles :**

Elles consistent en du matériel, équipements techniques des centres, mobilier de bureau et matériel informatique.

Les taux d'amortissements pratiqués varient entre 10 % et 33 %.

Il y a eu une acquisition durant l'année 2017 pour un montant de 2.428,49 €.

Il convient de rappeler que conformément au droit comptable, un inventaire doit être établi une fois l'an au moins en vue de la clôture des comptes annuels.

Les règles d'évaluation doivent être arrêtées par l'organe de gestion et répondre aux principes de sincérité, prudence et bonne foi.

Les règles doivent être identiques d'un exercice à l'autre.

Des contrôles antérieurs de l'inventaire des Centres de Cotonou, Niamey et Yaoundé ont permis de constater que les biens sont identifiés et que des numéros d'inventaire ont été attribués.

La réconciliation de ces inventaires avec les données dans la comptabilité tenue au siège a été faite pour 2017.

#### A4. Immobilisations financières : néant

#### A7. Créances à un an au plus :

1. Le compte « Clients » regroupe les factures relatives aux cotisations impayées au 31 décembre 2017 ainsi que des factures pour récupérations de frais.

Chaque entreprise détermine dans le respect des dispositions légales, les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire et notamment aux réductions de valeurs et provisions pour risques et charges.

2. Les « Autres créances » se composent des avances sur salaires ainsi que des créances auprès des partenaires du CIRTEF (principalement l'OIF dont le montant s'élève à 9.000,00 €).

Cette rubrique reprend également le compte courant « TVA à récupérer » pour 19.936,97 €.

**A9. Valeurs disponibles :**

Les valeurs disponibles ont été vérifiées avec les extraits de compte et de caisse au 31 décembre 2017.

Il n'y a aucune remarques particulières à formuler à cet égard.

**A10. Comptes de régularisation :**

Il s'agit de factures relatives aux frais de tournage reçues en 2017 dont la charge est à reporter sur les exercices suivants.

**P4. Fonds Affectés :**

Les fonds réserves se composent des éléments suivants :

- Passif social :	100.000,00 €
- Prix CIRTEF :	13.386,25 €
- Réunions institutionnelles :	90.000,00 €
- Formations :	50.000,00 €
- Fonds programmes et activités CIRTEF	537.107,62 €

**P5. Bénéfice/Perte reportée :**

Le résultat propre à l'exercice 2017 dégage un bénéfice de 125.057,52 € avant affectation du résultat. Si l'on tient compte du résultat de l'exercice précédent (- 804.443,76 €), le résultat à reporter au 31 décembre 2017 s'élève à une perte de 679.386,24 €.

En effet, globalement le résultat s'établit comme suit :

Produits :	1.153.316,24 €
Charges :	1.028.258,72 €
Résultat avant affectation	+ 125.057,52 €

Le résultat favorable résulte principalement de la reprise de provisions pour risques et charges (267.000,00 €).

**P6. Subsides en capital :**

Néant.

**P7. Provisions pour risques et charges :**

Cette rubrique reprend la provision constituée dans le cadre d'un litige d'ordre salariale.

- Litige	300.000,00 €
----------	--------------

Fin 2017, des provisions pour la maintenance des centres ont été annulées à hauteur de 267.000,00 €.

**P9. Dettes à un an au plus :**

a) Dettes commerciales : 231.815,00 €

Il s'agit des dettes envers les fournisseurs au 31 décembre 2017 ainsi que des factures à recevoir (28.250,68 €) et de notes de crédit à établir.

b) Dettes fiscales, salariales et sociales : 61.120,00 €

Il s'agit principalement de la provision pour pécule de vacances à payer en 2018 (34.770,00 €) ainsi que le solde de rémunérations et des charges sociales des Centres.

**P10. Comptes de régularisation : 17.500,00 €**

Cette rubrique reprend des produits à reporter en 2018 (OIF).

### **III) COMPTES DE RESULTATS**

Le compte de résultats du CIRTEF se présente de la manière suivante :

#### **PRODUITS**

70 Chiffre d'affaires (ventes et prestations)	135.855,49 €
73 Cotisations, dons, legs et subsides	995.560,01 €
74 Autres produits d'exploitations	18.981,66 €
75 Produits financiers	2.919,24 €
76 Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1.153.316,40 €</b>

#### **CHARGES**

61 Services et biens divers	466.381,26 €
62 Rémunérations et charges sociales	623.354,36 €
63 Amortissements et provisions	- 99.480,39 €
64 Autres charges d'exploitation	32.164,23 €
65 Charges financières	5.839,42 €
66 Charges exceptionnelles	- €

**TOTAL DES CHARGES** **1.028.258,88 €**

**RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION : + 125.057,52 €**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

**RESULTAT DE L'EXERCICE** **+ 125.057,52 €**

**REPRISE RESULTAT EXERCICE PRECEDENT :** **- 804.443,76 €**

**RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AFFECTATION : - 679.386,24 €**

J'ai examiné la justification des produits et charges comptabilisées dans le compte de résultat.

Mes contrôles se sont essentiellement déroulés par sondage des pièces justificatives (factures, conventions, extraits de compte) des comptes représentant les charges de l'association en rétributions auprès de tiers, sous-traitants, l'utilisation des provisions, charges financières.

En ce qui concerne la charge salariale, j'ai pu procéder à la corrélation entre les sommes portées en compte et les documents externes les justifiant provenant de Belgique.

En ce qui concerne la charge salariale des centres, la concordance a pu être établie sur base des documents de paiement et des sommes portées dans la comptabilité.

## **IV) EXECUTION DU BUDGET**

J'ai également examiné l'exécution du budget pour 2017.

Les éléments contenus dans les tableaux « Charges » et « Produits » correspondent aux montants inscrits dans le compte de résultat 2017.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

## **V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYÉES**

J'ai également examiné le tableau « Historique des cotisations impayées ».

Les éléments qui y figurent correspondent aux montants dans la balance des comptes.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

## **VII) CONCLUSIONS**

J'ai procédé à l'examen des comptes annuels du CIRTEF pour l'exercice se clôturent le 31 décembre 2017 dont le total s'élève à 721.543,02 € et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice de l'exercice de 125.057,52 € avant affectation. Tenant compte de la perte de l'exercice précédent de 804.443,73 €, la perte à reporter au 31 décembre 2017 s'élève à 679.386,24 €.

Sur base des documents qui vous ont été présentés, il devrait être possible de vous faire une opinion de la situation financière du CIRTEF.

Cependant, des réserves doivent être faites et concernent les points suivants :

- La situation financière du CIRTEF reste très préoccupante :

Le bénéfice de l'exercice 2017 résulte principalement de la reprise de provisions pour un montant de 267.000 €.

Si l'on fait abstraction du Fonds des programmes et Activités (537.107 €), le total des fonds de réserve s'élève à 253.386 € tandis que la perte reportée s'élève à 679.386 €. Le CIRTEF se trouve donc face à un « Fonds social » négatif. Quelles sont les mesures prises pour résorber les pertes ?

- Les comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Bureau en date du 17 avril 2018. Ces comptes annuels ont ensuite été approuvés par la Conférence générale du 17 avril 2018. J'attire l'attention que les dispositions légales obligent l'organe de gestion à arrêter les comptes dans un délai de 6 mois maximum à compter de la clôture de l'exercice social.
- La déclaration fiscale de l'exercice 2017 (revenus 2016) a été déposée tardivement auprès de l'Administration fiscale. Cette remise tardive peut entraîner des sanctions (exemple : augmentation du délai pour établir l'impôt).
- Un audit mené fin 2017 par TV5 a mis en évidence des lacunes en matière de gestion notamment en matière de répartition en comptabilité analytique des frais de fonctionnement. Il faut noter que le CIRTEF répartit les frais de fonctionnement en comptabilité analytique d'une manière identique depuis le début de ses relations avec TV5. Un cabinet d'audit indépendant a relevé lors de l'examen des comptes de 2012 à 2016 le caractère identique de la répartition analytique des frais.

Selon TV5, cette prise en compte va au-delà des charges qui peuvent lui être imputables.

Lors de la réunion du Bureau à Paris le 16 juin 2017, TV5, à titre exceptionnel pour 2017, a admis la répartition des frais de fonctionnement à charge du « Fonds des Partenaires » afin d'aider le CIRTEF à sortir de l'impasse budgétaire de 2017.

La nouvelle convention pour 2018 précise le montant maximum de ces frais. Cette convention prend effet au 1er janvier 2018.

En ce qui concerne le ou les année(s) antérieure(s) à 2017, cette divergence d'analyse est susceptible d'influencer le résultat des exercices.

Lors de mes précédents rapports, je signalais que des sommes avaient été payées et comptabilisées en charge sur base de devis (déménagement) par l'ancien Secrétaire général. Ces documents ne pouvaient être considérés comme des pièces probantes. Le montant s'élève à 13.720 €.

En date du 26 juillet 2018, l'actuel Secrétaire général m'a transmis copie des factures justifiant les dépenses.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le Comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifestée à l'occasion de mes vérifications.

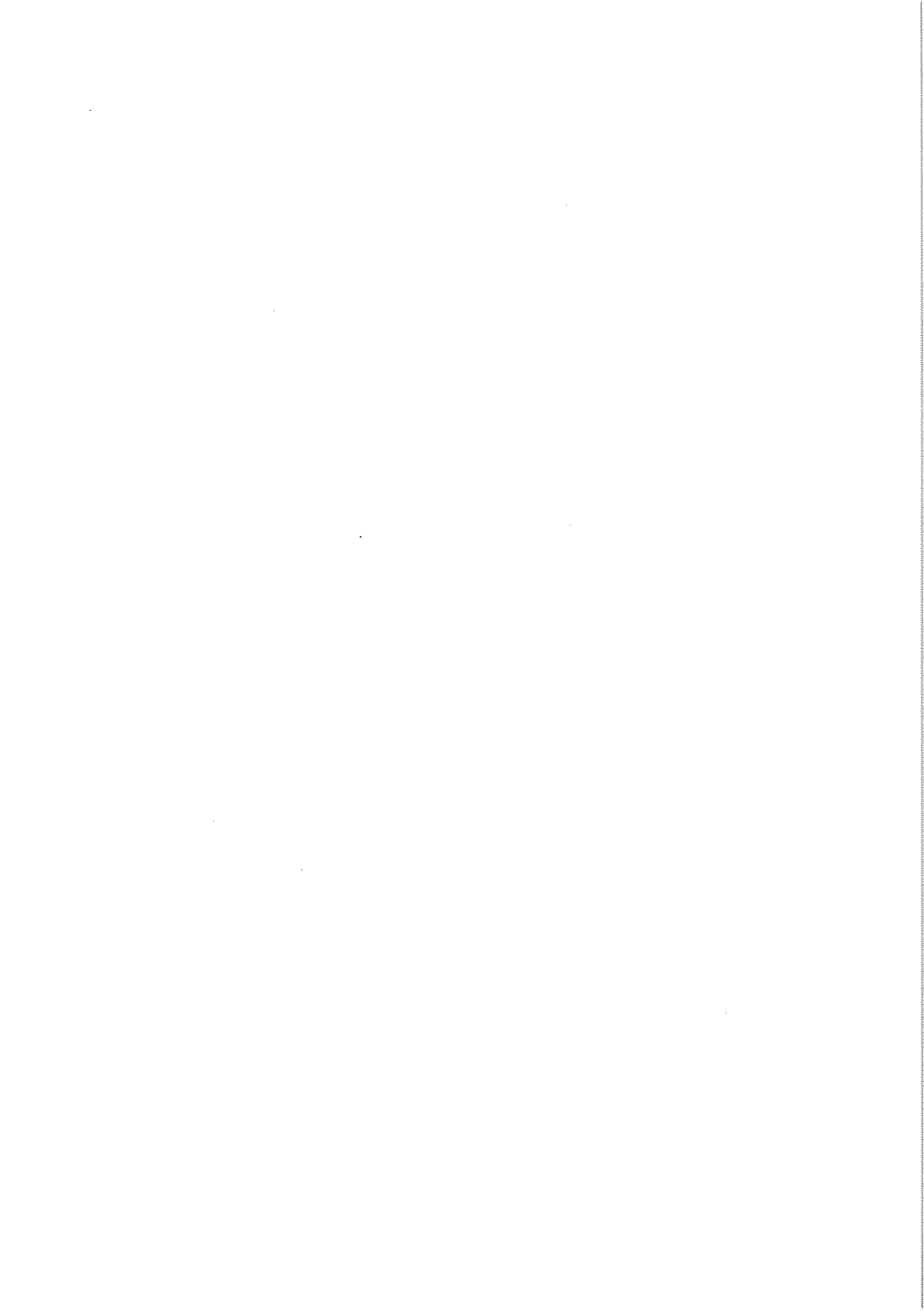
Fait à Bruxelles le 20 décembre 2018

Aimé DUFROMONT  
Vérificateur aux comptes

Annexes :

- Schéma abrégé BNB (Bilan et compte de résultats)
- Exécution budgétaire 2017
- Historique des cotisations impayées

# **ANNEXES**



Valeurs EUR

	Codes	**/2017 - 12/2017	**/2016 - 12/2016
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	21/28	22 804,72	34 348,84
I. Immobilisations incorporelles	21		
II. Immobilisations corporelles	22/27	22 804,72	34 348,84
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	19 972,91	32 182,92
C. Mobilier et matériel roulant	24	2 831,81	2 165,92
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
III. Immobilisations financières	28		
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créditances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créditances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8		
1. Actions et parts	284		
2. Créditances et cautionnements en numéraire	285/8		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	29/58	698 738,30	926 536,41
IV. Créditances à plus d'un an	29		
A. Créditances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VI. Créditances à un an au plus	40/41	82 545,43	233 871,55
A. Créditances commerciales	40	49 550,75	144 899,60
B. Autres créances	41	32 994,68	88 971,95
VII. Placements de trésorerie	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
VIII. Valeurs disponibles	54/58	580 192,87	664 664,86
IX: Comptes de régularisation	490/1	36 000,00	28 000,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		721 543,02	960 885,25

Valeurs EUR

	Codes	**/2017 - 12/2017	**/2016 - 12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
I. Capital	10/15	111 107,63	(6 065,89)
A. Capital souscrit	10		
B. Capital non appelé	100		
II. Primes d'émission	101		
III. Plus-values de réévaluation	11		
IV. Réserves	12		
A. Réserve légale	13	790 493,87	790 493,87
B. Réserves indisponibles	130		
1. Pour actions propres	131	100 000,00	100 000,00
2. Autres	1310		
C. Réserves immunisées	1311	100 000,00	100 000,00
D. Réserves disponibles	132	690 493,87	690 493,87
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	133		
VI. Subsides en capital	14	(679 386,24)	(804 443,76)
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	15		7 884,00
	19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>			
VIII. A. Provisions pour risques et charges	16	300 000,00	567 000,00
1. Pensions et obligations similaires	160/5	300 000,00	567 000,00
2. Charges fiscales	160		
3. Grosses réparations et gros entretien	161		
4. Obligations environnementales	162		
5. Autres risques et charges	163	300 000,00	567 000,00
B. Impôts différés	164/5		
	168		
<b>DETTES</b>			
IX. Dettes à plus d'un an	17/49	310 435,39	399 951,14
A. Dettes financières	17		
1. Emprunts subordonnés	170/4		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	170		
3. Dettes de location-financement et assimilées	171		
4. Etablissements de crédit	172		
5. Autres emprunts	173		
B. Dettes commerciales	174		
1. Fournisseurs	175		
2. Effets à payer	1750		
C. Acomptes reçus sur commandes	1751		
D. Autres dettes	176		
X. Dettes à un an au plus	178/9		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42/48	292 935,39	399 187,95
B. Dettes financières	42		
1. Etablissements de crédit	43		
2. Autres emprunts	430/8		
C. Dettes commerciales	439		
1. Fournisseurs	44	231 814,72	303 598,80
2. Effets à payer	440/4	231 814,72	303 598,80
D. Acomptes reçus sur commandes	441		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	46		
1. Impôts	45	61 120,67	95 589,15
	450/3	116,16	32 089,41

Analyse financière schéma complet

Dossier N°	12
20/12/2018	
Page N°	3

Valeurs EUR

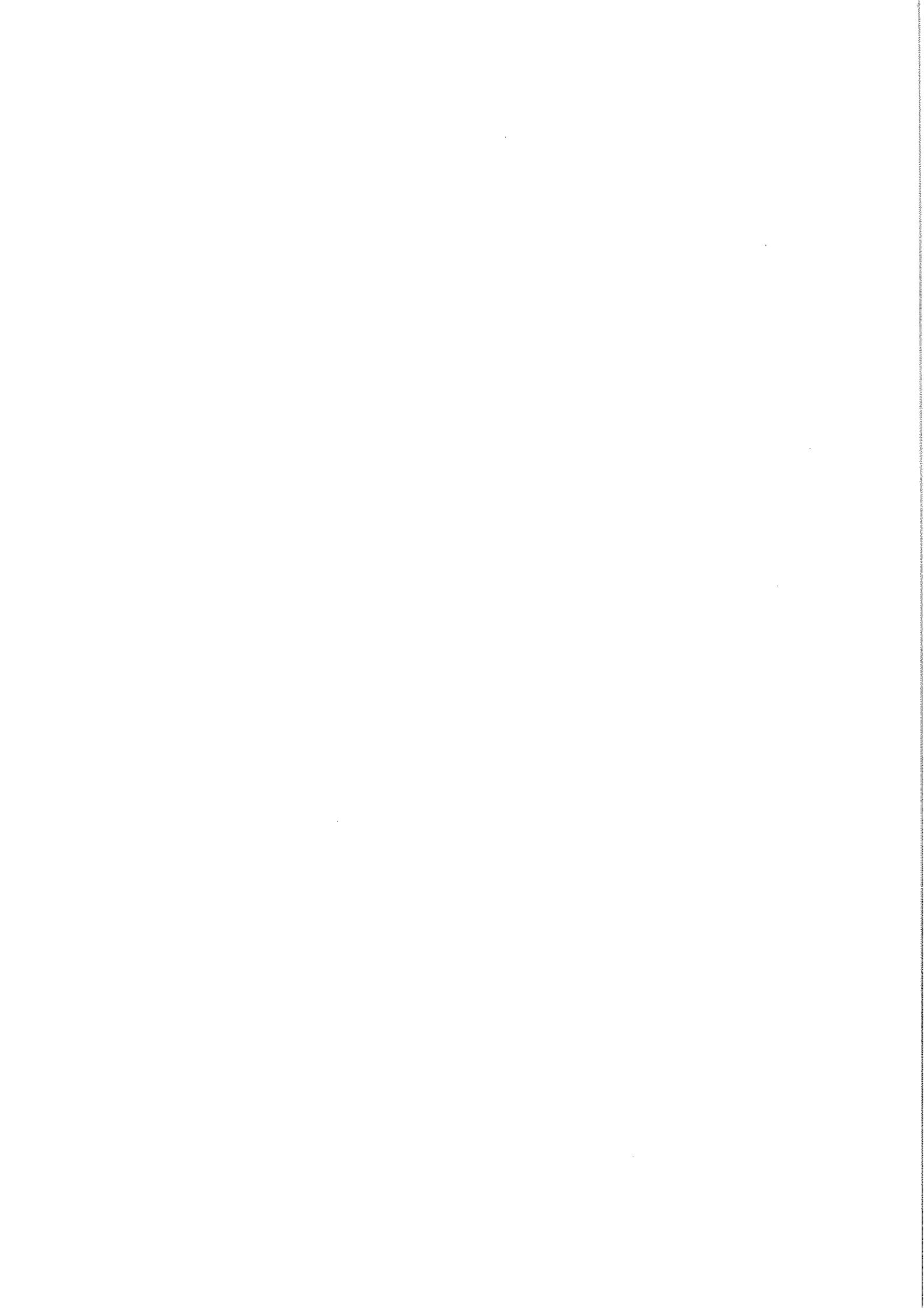
	Codes	**/2017 - 12/2017	**/2016 - 12/2016
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	61 004,51	63 499,74
F. Autres dettes	47/48		
XI. Comptes de régularisation	492/3	17 500,00	763,19
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>721 543,02</b>	<b>960 885,25</b>

## Valeurs EUR

	Codes	**/2017 - 12/2017	**/2016 - 12/2016
I. Ventes et prestations	70/76A	1 150 397,00	1 330 018,13
A. Chiffre d'affaires	70	135 855,49	204 308,21
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	71		
C. Production immobilisée	72	995 560,01	1 088 841,69
D. Autres produits d'exploitation	74	18 981,50	36 868,23
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A		
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	1 022 419,30	2 209 147,86
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	,609		
B. Services et biens divers	61	466 381,26	756 315,96
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	623 354,20	640 606,37
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630	13 972,61	21 661,66
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4	153 547,00	488 415,87
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	(267 000,00)	300 000,00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	32 164,23	2 148,00
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	127 977,70	(879 129,73)
IV. Produits financiers	75/76B	2 919,24	7 946,72
A. Produits financiers récurrents	75	2 919,24	7 946,72
1. Produits des immobilisations financières	750		
2. Produits des actifs circulants	751	2 919,23	7 946,72
3. Autres produits financiers	752/9	0,01	
B. Produits financiers non récurrents	76B		
V. Charges financières	65/66B	5 839,42	3 802,26
A. Charges financières récurrentes	65	5 839,42	3 802,26
1. Charges des dettes	650	127,52	
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +,	651		
3. Autres charges financières	652/9	5 711,90	3 802,26
B. Charges financières non récurrentes	66B		
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	125 057,52	(874 985,27)
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780		
VIII. Transfert aux impôts différés	680		
IX. Impôts sur le résultat	67/77		
A. Impôts	670/3		
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	125 057,52	(874 985,27)
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
XII. Transfert aux réserves immunisées	689		
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	125 057,52	(874 985,27)

Valeurs EUR

	Codes	**/2017 - 12/2017	**/2016 - 12/2016
<b>A Bénéfice (Perte) à affecter</b>			
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9906	(679 386,24)	(804 443,76)
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(9905)	125 057,52	(874 985,27)
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b>	14P	(804 443,76)	70 541,51
1. sur le capital et les primes d'émission	791/2		
2. sur les réserves	791		
<b>C. Affectations aux capitaux propres</b>	792		
1. au capital et aux primes d'émission	691/2		
2. à la réserve légale	691		
3. aux autres réserves	6920		
<b>D. Bénéfice (Perte) à reporter</b>	6921		
<b>E. Intervention d'associés dans la perte</b>	(14)	(679 386,24)	(804 443,76)
<b>F. Bénéfice à distribuer</b>	794		
1. Rémunération du capital	694/7		
2. Administrateurs ou gérants	694		
3. Employés	695		
4. Autres allocataires	696		
	697		
<b>HORS BILAN</b>			



**Balance Fournisseurs****Périodes de 01/2017 à 12/2017****Valeurs EUR**

Classement par Référence : de \*\*\*\*\* à ZIDEOPROD

Catégories jusqu'à ZZZ  
Sans les comptes non mouvementés

44000003

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
44000003	BELGACOM	239,17 D	0,00	239,17	239,17	239,17	0,00
44000005	ETHIAS	0,00	4 245,14	4 245,14	4 245,14	4 245,14	0,00
44000011	RTBF	97 908,59 C	176 371,58	175 976,42	176 371,58	273 886,01	97 513,43 C
44000027	DHL INTERNATIONAL SA	339,40 C	1 874,68	1 695,83	1 874,68	2 035,23	160,55 C
44000028	UCM	32 074,42 D	238 305,91	277 878,37	270 380,33	277 878,37	7 498,04 C
44000034	CESI Médecine du Travail ASBL	0,00	365,12	365,12	365,12	365,12	0,00
44000040	GSARA ASBL	18 116,73 C	63 122,70	35 646,62	63 122,70	53 763,35	9 359,35 D
44000089	PROXIMUS	128,52 C	5 276,79	5 148,27	5 276,79	5 276,79	0,00
44000099	3 STARSNET SA	13,48 D	16,74	30,22	30,22	30,22	0,00
44000111	SMART ASBL	1 650,00 C	9 734,45	8 084,45	9 734,45	9 734,45	0,00
44000113	STUDIOTECH SA	2 192,00 C	2 192,00	0,00	2 192,00	2 192,00	0,00
44000177	PERIACTES	384,78 C	849,82	465,04	849,82	849,82	0,00
44000196	REPROBEL	0,00	65,70	65,70	65,70	65,70	0,00
44000202	MANIVELLE PRODUCTIONS	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,00
44000214	HEADLINE bvba	0,00	2 544,00	2 544,00	2 544,00	2 544,00	0,00
44000219	TERRE AFRICAINE (ta)	3 862,39 D	3 862,39	3 862,39	7 724,78	3 862,39	3 862,39 D
44000232	PATOU FILMS INTERNATIONAI	0,00	12 222,00	12 222,00	12 222,00	12 222,00	0,00
44000244	LA HUIT DISTRIBUTION	0,00	7 622,00	7 622,00	7 622,00	7 622,00	0,00
44000253	LES HISTOIRES WEBA	0,00	6 098,00	6 098,00	6 098,00	6 098,00	0,00
44000271	S.N.C.B.	0,00	1 876,00	1 876,00	1 876,00	1 876,00	0,00
44000298	AQUA VITAL	39,66 C	756,50	716,84	756,50	756,50	0,00
44000309	VUES D'AFRIQUE	3 000,00 D	5 000,00	5 000,00	8 000,00	5 000,00	3 000,00 D
44000344	RADIO TV NATIONALE BURUN	8 000,00 C	5 000,00	0,00	5 000,00	8 000,00	3 000,00 C
44000345	RADIODIFFUSION TV BURKINA	5 000,00 C	7 000,00	8 000,00	7 000,00	13 000,00	6 000,00 C
44000347	RADIODIFFUSION TV SENEGA	7 000,00 C	9 000,00	12 000,00	9 000,00	19 000,00	10 000,00 C
44000348	CRTV-CAMEROUN	9 000,00 C	14 000,00	11 000,00	14 000,00	20 000,00	6 000,00 C
44000349	ORTB - BENIN	5 000,00 C	3 000,00	0,00	3 000,00	5 000,00	2 000,00 C
44000368	FCM TRAVEL SOLUTIONS	20 255,98 C	62 077,31	41 671,45	62 077,31	61 927,43	149,88 D
44000370	ORTN - NIGER	5 000,00 C	3 000,00	0,00	3 000,00	5 000,00	2 000,00 C
44000372	SNRT-MAROC	2 000,00 C	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00 C
44000390	FILMS DISTRIBUTION	7 622,00 C	7 622,00	0,00	7 622,00	7 622,00	0,00
44000399	ORTV MADAGASCAR	5 000,00 C	7 800,00	4 800,00	7 800,00	9 800,00	2 000,00 C
44000411	RTI-COTE D'IVOIRE	2 000,00 C	2 000,00	4 000,00	2 000,00	6 000,00	4 000,00 C
44000413	POINT DU JOUR INTERNATION	2 300,00 C	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00
44000415	MBC-ILE MAURICE	2 000,00 C	2 000,00	4 000,00	2 000,00	6 000,00	4 000,00 C
44000416	TELE CENTRAFRIQUE	2 000,00 C	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00 C
44000430	ADALIOS	100,00 D	100,00	100,00	200,00	100,00	100,00 D
44000432	I.N.A.	820,00 C	820,00	0,00	820,00	820,00	0,00
44000440	RTNC-CONGO KIN	2 000,00 C	4 000,00	4 000,00	4 000,00	6 000,00	2 000,00 C
44000441	ORTM-MALI	5 000,00 C	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00 C
44000442	TELE TCHAD	3 000,00 C	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
44000458	ANDANA FILMS	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00	0,00
44000471	BOOGIEMAN PRODUCTION	2 152,80 C	0,00	0,00	0,00	2 152,80	2 152,80 C
44000473	MALO PICTURES (M.P.)	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00	0,00
44000495	HOTEL IBIS	0,00	413,95	413,95	413,95	413,95	0,00
44000498	MINUTE 78 asbl	0,00	800,00	800,00	800,00	800,00	0,00
44000520	TARA-ARTS	0,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	0,00
44000533	INZO YA BIZIZI	2 600,00 C	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00
44000539	VTV TELEVISION VIETNAM	2 000,00 C	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00 C
44000543	ONRTV TCHAD	3 000,00 D	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
44000544	ORINFOR - RWANDA	4 000,00 C	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00 C
44000547	ALPHA EXPRESS DELIVERY	456,07 C	898,33	425,73	898,33	881,80	16,53 D
44000548	BELIANE	6 900,00 C	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	0,00
44000549	RADIO LOME	800,00 C	0,00	0,00	0,00	800,00	800,00 C
44000550	STRATO	59,90 D	1 428,12	1 404,16	1 488,02	1 404,16	83,86 D
44000551	BRAINSTORMING	820,38 C	1 649,47	829,09	1 649,47	1 649,47	0,00
44000558	RUMBACOM SCR	0,00	848,00	848,00	848,00	848,00	0,00

***Balance Fournisseurs***

Valeurs EUR

**Périodes de 01/2017 à 12/2017**

44000562

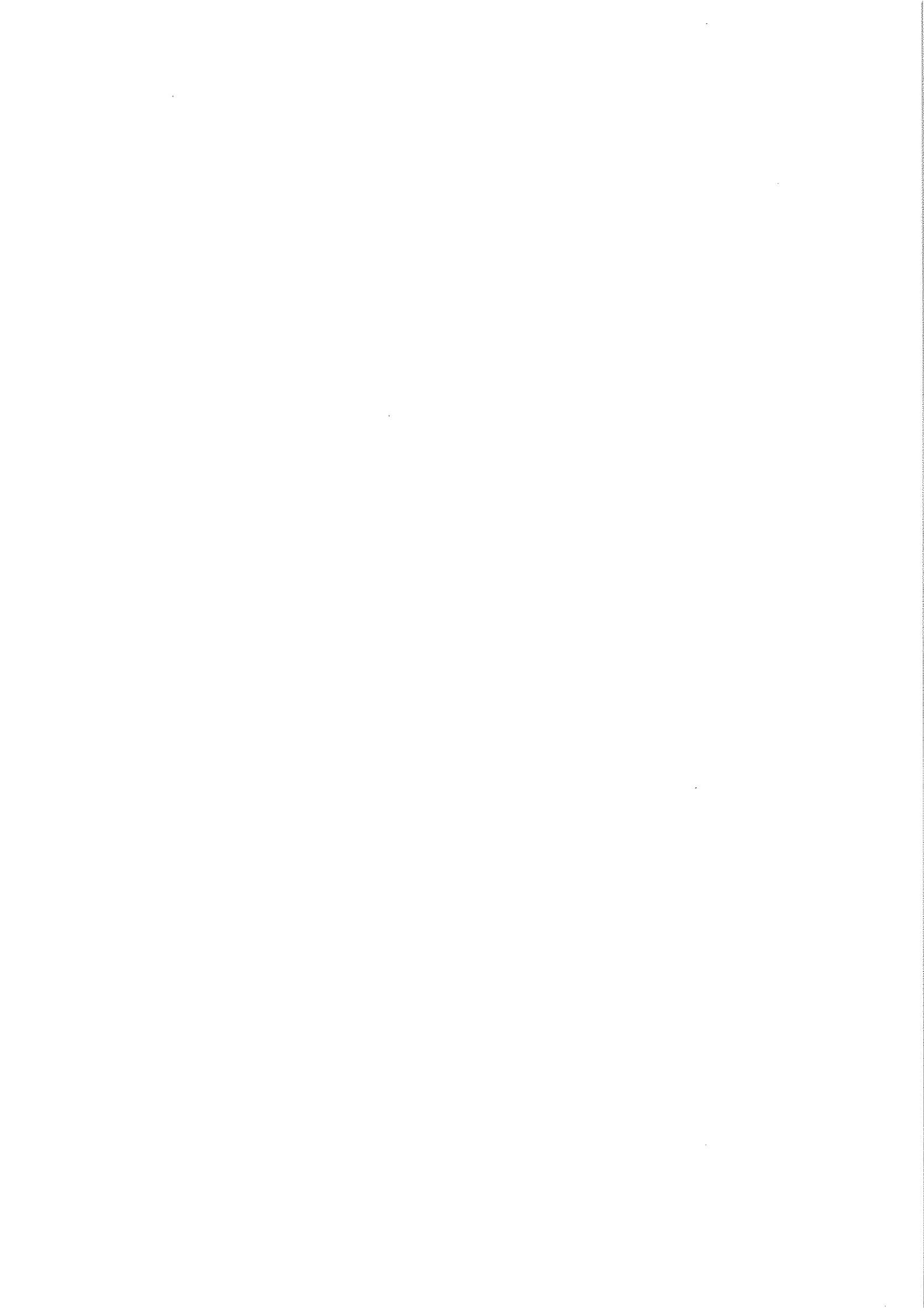
Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
44000562	LES FILMS DU SIECLE	1 800,00 C	3 200,00	1 400,00	3 200,00	3 200,00	0,00
44000571	WILD ANGLE PRODUCTIONS	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	0,00
44000578	CANAL C	0,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	0,00
44000579	DIFFA	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	0,00
44000584	LE FRESNOY	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00	0,00
44000585	KINGS AND THINGS	2 300,00 C	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00
44000588	A PROPOS	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00	0,00
44000589	ASS. DOC MONDE	4 800,00 C	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00
44000590	HOTEL LAMBEAU	287,00 C	287,00	0,00	287,00	287,00	0,00
44000591	HOTEL PLASKY	3 355,00 C	6 325,00	2 970,00	6 325,00	6 325,00	0,00
44000592	ESPRIT LIBRE PRODUCTION	0,00	600,00	600,00	600,00	600,00	0,00
44000593	LA FEMIS	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
44000594	LA SOCIETE DES APACHES	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00	0,00
44000595	FOXP2 PRODUCTION	0,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	0,00
44000596	IMPRIMERIE ARIANE	0,00	338,80	338,80	338,80	338,80	0,00
44000597	HOTEL FLAUBERT	0,00	668,65	668,65	668,65	668,65	0,00
44000598	ESAV PRODUCTION SARL	0,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00	0,00
44000599	YOUNITY SCCRL	0,00	5 656,94	5 752,23	5 656,94	5 752,23	95,29 C
44000600	ADASTRA FILMS/	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	0,00
44000601	MIKATE	0,00	7 622,00	7 622,00	7 622,00	7 622,00	0,00
44000602	NEED PRODUCTIONS	0,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	2 438,00	0,00
44000603	PAVILLON PORTE DE VERSAIL	0,00	443,32	443,32	443,32	443,32	0,00
44000604	BACK IN TOWN	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00	0,00
44000605	RAFU PRODUCTION	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	0,00
44010001	SEEN SOCIETE EXPLOITATION	0,00	500,15	500,15	500,15	500,15	0,00
44010002	SONITEL	0,00	809,55	809,55	809,55	809,55	0,00
44010003	NIGELEC	0,00	2 408,99	2 408,99	2 408,99	2 408,99	0,00
44010004	FOURNISSEURS DIVERS NIAM	0,00	4 950,57	4 950,57	4 950,57	4 950,57	0,00
44020001	BINAIRE COMMUNICATION	0,00	1 570,21	1 570,21	1 570,21	1 570,21	0,00
44020002	BENIN TELECOM	0,00	93,51	93,51	93,51	93,51	0,00
44020004	ETS KATHY EQUIEMENT	0,00	863,46	863,46	863,46	863,46	0,00
44020005	SBEE	0,00	2 536,98	2 536,98	2 536,98	2 536,98	0,00
44020007	FOURNISSEURS DIVERS BENI	974,90 D	15 395,45	15 395,45	16 370,35	15 395,45	974,90 D
44020008	MSA	0,00	1 230,89	1 230,89	1 230,89	1 230,89	0,00
44020009	SONEB	0,00	22,54	22,54	22,54	22,54	0,00
44030001	AES SONEL	0,00	1 349,47	1 349,47	1 349,47	1 349,47	0,00
44030002	CAMTEL - CAMEROUN	0,04 D	116,59	116,63	116,63	116,63	0,00
44030003	SECURITY SERVICE GROUP	0,00	914,70	914,70	914,70	914,70	0,00
44030004	CDE COMPAGNIE DES EAUX C	0,00	99,45	99,45	99,45	99,45	0,00
44030005	FOURNISSEURS DIVERS CAMI	0,01 D	3 186,55	2 996,00	3 186,58	2 996,00	190,56 D
44999997	FOURNISSEURS DIVERS HOR	34 266,00 C	77 292,00	41 638,00	77 292,00	75 904,00	1 388,00 D
44999998	fournisseurs divers cee	2 200,00 C	28 440,00	22 870,00	28 440,00	25 070,00	3 370,00 D
44999999	FOURNISSEURS DIVERS	12 000,68 C	12 353,62	12 537,40	12 353,62	24 538,08	12 184,46 C
BENIN	HOTEL BENIN HORIZON	0,00	9 146,92	4 573,46	9 146,92	4 573,46	4 573,46 D
CDP	CDP	0,00	9 544,46	12 177,42	9 544,46	12 177,42	2 632,96 C
CRESPIN	CRESPIN LOIC	0,00	0,00	908,85	0,00	908,85	908,85 C
FDA	FARIDA FDANI	0,00	480,00	480,00	480,00	480,00	0,00
FINAN	MINISTERE DES FINANCES	0,00	47,52	47,52	47,52	47,52	0,00
HOTEL MALA	HOTEL MALAR	0,00	7 619,50	7 619,50	7 619,50	7 619,50	0,00
LOBE	LOBE NDIAYE	0,00	687,42	687,42	687,42	687,42	0,00
MONITEUR	MONITEUR BELGE	123,06 D	126,93	249,99	249,99	249,99	0,00
RAVEL	RAVELOMANTSOA LANTONIRI	0,00	127,00	127,00	127,00	127,00	0,00
RSM	RSM	0,00	15 730,00	15 730,00	15 730,00	15 730,00	0,00
VALSEURS	LES VALSEURS	0,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00	0,00
YENNEGA	YENNAGA VOYAGES	0,00	1 160,00	1 160,00	1 160,00	1 160,00	0,00

Balance Fournisseurs

Périodes de 01/2017 à 12/2017

Valeurs EUR

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Totaux		251 048,22 C	967 656,84	869 486,07	1 011 104,21	1 163 981,66
							152 877,45 C



***Balance Clients*****Périodes de 01/2017 à 12/2017****Valeurs EUR**

Classement par Référence : de 40000001 à TV5 QUEBEC

Catégories	Jusqu'à	ZZZ
Sans les comptes non mouvementés		

<b>Réf.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Report</b>	<b>Période</b>		<b>Cumul</b>		<b>Solde</b>
			<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	
40000001	BELGIQUE - RTBF	0,00	18 643,00	18 643,00	18 643,00	18 643,00	0,00
40000002	BENIN	6 270,00 D	7 033,00	13 303,00	13 303,00	13 303,00	0,00
40000003	BURKINA	0,00	6 270,23	6 270,23	6 270,23	6 270,23	0,00
40000004	BURUNDI	12 540,00 D	6 270,00	18 810,00	18 810,00	18 810,00	0,00
40000005	CAMEROUN	0,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	0,00
40000006	CANADA - SRC - RFI	0,00	28 816,00	28 816,00	28 816,00	28 816,00	0,00
40000009	CENTRAFRIQUE	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000010	COMORES	1 254,00 D	6 404,00	7 524,00	7 658,00	7 524,00	134,00 D
40000011	CONGO K	2 508,00 D	6 270,00	8 778,00	8 778,00	8 778,00	0,00
40000012	COTE D'IVOIRE - RTI	0,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	0,00
40000016	FRANCE 2	0,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	0,00
40000017	FRANCE 3	0,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	0,00
40000020	FRANCE - RFO	0,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	0,00
40000021	FRANCE - RFI	0,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	0,00
40000022	GABON	3 454,00 D	6 270,00	9 724,00	9 724,00	9 724,00	0,00
40000023	GUINEE	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000024	HAITI	2 508,00 D	6 270,00	8 778,00	8 778,00	8 778,00	0,00
40000025	LIBAN	2 508,00 D	6 270,00	8 778,00	8 778,00	8 778,00	0,00
40000026	MALI	0,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	0,00
40000027	MAROC	0,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	0,00
40000028	ILE MAURICE	20,00 D	6 270,00	6 290,00	6 290,00	6 290,00	0,00
40000029	MAURITANIE	2 508,00 D	6 270,00	8 778,00	8 778,00	8 778,00	0,00
40000030	NIGER - ORTN	0,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	0,00
40000031	RWANDA	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000032	SENEGAL - ORTS	24 576,00 D	6 270,00	30 846,00	30 846,00	30 846,00	0,00
40000033	SEYCHELLES	2 200,00 D	3 764,00	5 964,00	5 964,00	5 964,00	0,00
40000034	SSR Suisse - TSR	0,00	17 908,00	17 908,00	17 908,00	17 908,00	0,00
40000035	TCHAD	2 508,00 D	6 270,00	8 778,00	8 778,00	8 778,00	0,00
40000036	TOGOLAISE TELEVISION	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000037	TUNISIE	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000038	VANUATU	0,00	4 937,00	4 937,00	4 937,00	4 937,00	0,00
40000039	VIETNAM	120,98 C	5 057,98	4 937,00	5 057,98	5 057,98	0,00
40000040	CONGO RADIO TV NATIONALE	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000041	TV5 MONDE	64 042,58 D	806 015,61	838 776,02	870 058,19	838 776,02	31 282,17 D
40000043	MAROC SOREAD	0,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	6 270,00	0,00
40000044	GABON - AFRICA N°1	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000051	BBC WORLD SERVICE	6 404,00 D	0,00	6 404,00	6 404,00	6 404,00	0,00
40000054	CANADA TV5 QUEBEC	0,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	14 408,00	0,00
40000057	MBC	3 030,00 C	11 220,00	8 190,00	11 220,00	11 220,00	0,00
40000083	DJIBOUTI RADIO-TV	1 254,00 D	6 270,00	7 524,00	7 524,00	7 524,00	0,00
40000084	MADAGASCAR	2 508,00 D	6 270,00	8 778,00	8 778,00	8 778,00	0,00
40000088	FRANCE TELEVISIONS	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00 D
40000096	GLOBECAST	1 100,00 C	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00
40000099	FONDATION HIRONDELLE	0,00	6 404,00	6 404,00	6 404,00	6 404,00	0,00
40000101	COLLEGE PAUL ELUARD	10,00 D	0,00	10,00	10,00	10,00	0,00
40999999	CLIENTS DIVERS	1 370,00 D	4 831,60	4 001,60	6 201,60	4 001,60	2 200,00 D
48000004	BURUNDI IRRECOUVRABLE	76 631,77 C	0,00	5 016,00	0,00	81 647,77	81 647,77 C
48000005	CAMEROUN IRRECOUVRABLE	21 165,27 C	0,00	0,00	0,00	21 165,27	21 165,27 C
48000007	CANADA TELE QUEBEC	14 408,00 C	0,00	0,00	0,00	14 408,00	14 408,00 C
48000009	CENTRAFRIQUE IRRECOUVRA	121 752,16 C	0,00	7 524,00	0,00	129 276,16	129 276,16 C
48000010	COMORES IRRECOUVRABLE	151 189,26 C	0,00	7 524,00	0,00	158 713,26	158 713,26 C
48000013	RTG BOULBINET	6 270,00 C	6 270,00	0,00	6 270,00	6 270,00	0,00
48000011	CONGO K IRRECOUVRABLE	149 585,73 C	0,00	8 778,00	0,00	158 363,73	158 363,73 C
48000012	COTE IVOIRE IRRECOUVRABL	6 270,00 C	0,00	0,00	0,00	6 270,00	6 270,00 C
48000022	GABON IRRECOUVRABLE	5 016,00 C	0,00	9 724,00	0,00	14 740,00	14 740,00 C
48000023	GUINEE IRRECOUVRABLE	144 919,26 C	0,00	13 794,00	0,00	158 713,26	158 713,26 C
48000024	HAITI IRRECOUVRABLE	39 181,50 C	0,00	8 778,00	0,00	47 959,50	47 959,50 C

***Balance Clients***

Valeurs EUR

Périodes de 01/2017 à 12/2017

48000025

Réf.	Libellé	Report	Période		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
48000025	LIBAN IRRECOUVRABLE	41 382,00 C	0,00	8 778,00	0,00	50 160,00	50 160,00 C
48000026	MALI IRRECOUVRABLE	6 270,00 C	0,00	0,00	0,00	6 270,00	6 270,00 C
48000027	MAROC IRRECOUVRABLE	291,27 C	0,00	0,00	0,00	291,27	291,27 C
48000029	MAURITANIE IRRECOUVRABLE	89 457,77 C	0,00	8 778,00	0,00	98 235,77	98 235,77 C
48000030	NIGER IRRECOUVRABLE	19 742,15 C	0,00	0,00	0,00	19 742,15	19 742,15 C
48000031	RWANDA IRRECOUVRABLE	145 363,76 C	0,00	7 524,00	0,00	152 887,76	152 887,76 C
48000032	SENEGAL IRRECOUVRABLE	0,00	0,00	5 016,00	0,00	5 016,00	5 016,00 C
48000033	SEYCHELLES IRRECOUVRABL	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00 C
48000035	TCHAD IRRECOUVRABLE	124 688,76 C	0,00	8 778,00	0,00	133 466,76	133 466,76 C
48000036	TOGO IRRECOUVRABLE	138 649,26 C	0,00	7 524,00	0,00	146 173,26	146 173,26 C
48000037	TUNISIE IRRECOUVRABLE	23 826,00 C	0,00	7 524,00	0,00	31 350,00	31 350,00 C
48000038	VANUATU IRRECOUVRABLE	120 023,60 C	0,00	4 937,00	0,00	124 960,60	124 960,60 C
48000040	CONGO RTVN IRRECOUVRABI	150 635,96 C	0,00	7 524,00	0,00	158 159,96	158 159,96 C
48000043	MAROC SOREAD IRRECOUVR	54 345,77 C	0,00	6 270,00	0,00	60 615,77	60 615,77 C
48000044	GABON - AFRICA N°1 IRRECOL	30 585,37 C	0,00	7 524,00	0,00	38 109,37	38 109,37 C
48000055	ARTE IRRECOUVRABLE	19 212,00 C	0,00	0,00	0,00	19 212,00	19 212,00 C
48000083	DJIBOUTI RADIO-TV IRRECOU	73 986,00 C	0,00	7 524,00	0,00	81 510,00	81 510,00 C
48000084	MADAGASCAR IRRECOUVRAB	46 902,00 C	0,00	8 778,00	0,00	55 680,00	55 680,00 C
48000092	AL SUMARIA IRRECOUVRABLE	9 874,00 C	0,00	0,00	0,00	9 874,00	9 874,00 C
49000004	BURUNDI DOUTEUX	76 631,77 D	6 270,00	0,00	82 901,77	0,00	82 901,77 D
49000005	CAMEROUN DOUTEUX	21 165,27 D	0,00	0,00	21 165,27	0,00	21 165,27 D
49000007	CANADA TELE QUEBEC DOUT	14 408,00 D	0,00	0,00	14 408,00	0,00	14 408,00 D
49000009	CENTRAFRIQUE DOUTEUX	121 752,16 D	7 524,00	0,00	129 276,16	0,00	129 276,16 D
49000010	COMORES DOUTEUX	151 189,26 D	7 524,00	0,00	158 713,26	0,00	158 713,26 D
49000011	CONGO K DOUTEUX	149 585,73 D	8 778,00	0,00	158 363,73	0,00	158 363,73 D
49000012	COTE IVOIRE DOUTEUX	6 270,00 D	0,00	0,00	6 270,00	0,00	6 270,00 D
49000022	GABON DOUTEUX	5 016,00 D	9 724,00	0,00	14 740,00	0,00	14 740,00 D
49000023	GUINEE DOUTEUX	144 919,26 D	13 794,00	0,00	158 713,26	0,00	158 713,26 D
49000024	HAITI DOUTEUX	39 181,50 D	8 778,00	0,00	47 959,50	0,00	47 959,50 D
49000025	LIBAN DOUTEUX	41 382,00 D	8 778,00	0,00	50 160,00	0,00	50 160,00 D
49000026	MALI DOUTEUX	6 270,00 D	0,00	0,00	6 270,00	0,00	6 270,00 D
49000027	MAROC DOUTEUX	291,27 D	0,00	0,00	291,27	0,00	291,27 D
49000029	MAURITANIE DOUTEUX	89 457,77 D	8 778,00	0,00	98 235,77	0,00	98 235,77 D
49000030	NIGER DOUTEUX	19 742,15 D	0,00	0,00	19 742,15	0,00	19 742,15 D
49000031	RWANDA DOUTEUX	145 363,76 D	7 524,00	0,00	152 887,76	0,00	152 887,76 D
49000032	SENEGAL DOUTEUX	0,00	6 270,00	0,00	6 270,00	0,00	6 270,00 D
49000033	SEYCHELLES DOUTEUX	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00 D
49000035	TCHAD DOUTEUX	124 688,76 D	8 778,00	0,00	133 466,76	0,00	133 466,76 D
49000036	TOGO DOUTEUX	138 649,26 D	7 524,00	0,00	146 173,26	0,00	146 173,26 D
49000037	TUNISIE DOUTEUX	23 826,00 D	7 524,00	0,00	31 350,00	0,00	31 350,00 D
49000038	VANUATU DOUTEUX	120 023,60 D	4 937,00	0,00	124 960,60	0,00	124 960,60 D
49000040	CONGO RTVN DOUTEUX	150 635,96 D	7 524,00	0,00	158 159,96	0,00	158 159,96 D
49000043	MAROC SOREAD DOUTEUX	54 345,77 D	6 270,00	0,00	60 615,77	0,00	60 615,77 D
49000044	GABON - AFRICA N°1 DOUTEU	30 585,37 D	7 524,00	0,00	38 109,37	0,00	38 109,37 D
49000055	ARTE DOUTEUX	19 212,00 D	0,00	0,00	19 212,00	0,00	19 212,00 D
49000083	DJIBOUTI RADIO-TV DOUTEUX	73 986,00 D	7 524,00	0,00	81 510,00	0,00	81 510,00 D
49000084	MADAGASCAR DOUTEUX	46 902,00 D	8 778,00	0,00	55 680,00	0,00	55 680,00 D
49000092	AL SUMARIA DOUTEUX	9 874,00 D	0,00	0,00	9 874,00	0,00	9 874,00 D
49000103	RTG BOULBINET IRRECOUVR	6 270,00 D	0,00	6 270,00	6 270,00	0,00	0,00
ANCL	ANLC	0,00	2 358,67	1 415,21	2 358,67	1 415,21	943,46 D
CARE	CARE NIGER	0,00	5 506,41	2 427,29	5 506,41	2 427,29	3 079,12 D
CLIENTSHEU	CLIENTS DIVERS HORS EU	0,00	4 861,60	4 861,60	4 861,60	4 861,60	0,00

Totaux	142 969,60 D	1 335 246,10	1 435 068,95	3 314 091,30	3 270 944,55	43 146,75 D
--------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

Balance des comptes généraux

Périodes de 01/2017 à 12/2017

Valeurs EUR

Classement par Référence : de \*\*\*\*\* à 99999999

Catégories jusqu'à ZZZ  
Sans les comptes non mouvementés

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1	FONDS SOCIAL, PROV PR RIS						
13	FONDS AFFECTES						
13110000	FONDS POUR PASSIF SOCIAL	100 000,00 C	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00 C
13220000	FONDS PRIX CIRTEF	13 386,25 C	0,00	0,00	0,00	13 386,25	13 386,25 C
13240000	FONDS REUN.INSTITUTIONNE	90 000,00 C	0,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00 C
13250000	FONDS FORMATIONS	50 000,00 C	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00 C
13260000	FONDS PROG ET ACTIVITES C	537 107,62 C	0,00	0,00	0,00	537 107,62	537 107,62 C
Total des comptes de classe 13		790 493,87 C	0,00	0,00	0,00	790 493,87	790 493,87 C
14	RESULTAT REPORTÉ						
14100000	RESULTAT(PERTE) REPORTÉ	804 443,76 D	697 392,16	822 449,68	1 501 835,92	822 449,68	679 386,24 D
Total des comptes de classe 14		804 443,76 D	697 392,16	822 449,68	1 501 835,92	822 449,68	679 386,24 D
15	SUBSIDES EN CAPITAL						
15100000	SUBSIDES EN CAP OIF	7 884,00 C	7 884,00	0,00	7 884,00	7 884,00	0,00
Total des comptes de classe 15		7 884,00 C	7 884,00	0,00	7 884,00	7 884,00	0,00
16	PROVISIONS						
16300000	PROV PR AUT RISQUES-CHAR	300 000,00 C	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00 C
16300009	PROV CRPF YAOUNDE	80 000,00 C	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
16300100	PROV CRPF NIAMEY	86 000,00 C	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00
16300109	PROV CRPF COTONOU	101 000,00 C	101 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00	0,00
Total des comptes de classe 16		567 000,00 C	267 000,00	0,00	267 000,00	567 000,00	300 000,00 C
Total des comptes de classe 1		560 934,11 C	972 276,16	822 449,68	1 776 719,92	2 187 827,55	411 107,63 C
2	FRAIS ETABLIS., CREANCES +						
23	INSTALLATIONS,MACH.,OUTIL						
23100005	EQUIP TECHN TV5 AFRIQUE	21 375,82 D	0,00	0,00	21 375,82	0,00	21 375,82 D
23100011	CRPF PSTPRO BENIN	572 378,44 D	384,33	384,33	572 762,77	384,33	572 378,44 D
23100021	CRPF PSTPRO YAOUNDE	112 364,41 D	0,00	0,00	112 364,41	0,00	112 364,41 D
23100031	CRPF PSTPRO NIAMEY	89 306,25 D	0,00	0,00	89 306,25	0,00	89 306,25 D
23100041	CENTRE AUDIOVIS MAURICE	34 203,51 D	0,00	0,00	34 203,51	0,00	34 203,51 D
23190005	AMORT/EQUIP TEC TV5 AFR	21 375,82 C	0,00	0,00	0,00	21 375,82	21 375,82 C
23190011	AMORT/CRPF PSTPRO BENIN	558 912,88 C	0,00	5 438,10	0,00	564 350,98	564 350,98 C
23190021	AMORT/CRPF PSTPRO YAOUN	110 265,51 C	0,00	1 377,96	0,00	111 643,47	111 643,47 C
23190031	AMORT/CRPF PSTPRO NIAME	72 687,79 C	0,00	5 393,95	0,00	78 081,74	78 081,74 C
23190041	AMORT/CENTRE AUDIOV ILE M	34 203,51 C	0,00	0,00	0,00	34 203,51	34 203,51 C
Total des comptes de classe 23		32 182,92 D	384,33	12 594,34	830 012,76	810 039,85	19 972,91 D
24	MOBILIER & MATERIEL ROUL/						
24100000	MOB & MAT BUR	18 627,73 D	0,00	575,83	18 627,73	575,83	18 051,90 D
24100011	MOB & MAT BUR CRPF BENIN	6 477,98 D	2 428,49	0,00	8 906,47	0,00	8 906,47 D
24100021	MOB & MAT BUR CRPF YAOUN	916,25 D	0,00	0,00	916,25	0,00	916,25 D
24100031	MOB & MAT BUR CRPF NIAME	845,12 D	0,00	0,00	845,12	0,00	845,12 D
24190000	AMORT/MOB & MAT BUR	17 877,87 C	0,00	0,00	0,00	17 877,87	17 877,87 C
24190011	AMORT/MOB & MAT BUR CRPF	5 612,08 C	0,00	882,06	0,00	6 494,14	6 494,14 C
24190021	AMORT/MOB & MAT BUR CRPF	644,89 C	0,00	135,68	0,00	780,57	780,57 C
24190031	AMORT/MOB & MAT BUR CRPF	566,32 C	0,00	169,03	0,00	735,35	735,35 C
Total des comptes de classe 24		2 165,92 D	2 428,49	1 762,60	29 295,57	26 463,76	2 831,81 D
Total des comptes de classe 2		34 348,84 D	2 812,82	14 356,94	859 308,33	836 503,61	22 804,72 D
4	CPTES CREANCES/DETTES 1						
40	CREANCES RESULT. LIVR. BIE						
40000000	CLIENTS	142 969,60 D	1 335 246,10	1 435 068,95	3 314 091,30	3 270 944,55	43 146,75 D
40300000	FOURNISSEURS DEBITEURS	0,00	27 068,93	27 068,93	27 068,93	27 068,93	0,00
40400000	PROD A RECEVOIR	0,00	12 540,00	6 270,00	12 540,00	6 270,00	6 270,00 D
40500000	FACTURE A ETABLIR	1 930,00 D	6 928,00	8 724,00	8 858,00	8 724,00	134,00 D
40700000	CREANCES DOUTEUSES	1 831 624,62 D	126 948,80	0,00	1 958 573,42	0,00	1 958 573,42 D
40900000	REDUCT VALEUR ACTEES(-)	1 831 624,62 C	0,00	126 948,80	0,00	1 958 573,42	1 958 573,42 C
Total des comptes de classe 40		144 899,60 D	1 508 731,83	1 604 080,68	5 321 131,65	5 271 580,90	49 550,75 D

***Balance des comptes généraux***

Valeurs EUR

**Périodes de 01/2017 à 12/2017**

41

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
41	AUTRES CREANCES						
41100000	**T.V.A. A RECUPERER	0,00	33 484,92	33 484,92	33 484,92	33 484,92	0,00
41100010	Compte courant TVA à récupérer	76 511,16 D	25 968,30	82 542,49	102 479,46	82 542,49	19 936,97 D
41600012	CPTE CT AWANNOU ANSELME	1 805,11 D	0,00	(0,00)	1 805,11	0,00	1 805,11 D
41600014	CPTE CT AGUETON JOSEPH	586,96 D	0,00	342,99	586,96	342,99	243,97 D
41600015	CPTE CT ADEGNIKA ERIC	208,13 D	0,00	0,00	208,13	0,00	208,13 D
41800022	CPTE CT NDI MBALLA CYRIAQ	228,96 D	114,34	342,99	343,30	342,99	0,31 D
41800024	CPTE CT BIKOI THOMAS	320,16 D	0,00	0,00	320,16	0,00	320,16 D
41800025	CPTE CT ATAGANA HUBERT	1 080,62 D	0,00	0,00	1 080,62	0,00	1 080,62 D
41800029	AV SAL JPHIL NGBWA	0,00	152,45	76,22	152,45	76,22	76,23 D
41800077	CPTE CT Mr. THEUNEN RONAL	0,00	205,77	205,77	205,77	205,77	0,00
41800110	CPTE CT Mme ACOSTA PAOLA	34,64 D	0,00	0,00	34,64	0,00	34,64 D
41800115	CPTE CT Mme NDIAYE KATY	0,00	545,49	545,49	545,49	545,49	0,00
41800120	CPTE CT Mr DUFROMONT AIM	0,00	470,49	470,49	470,49	470,49	0,00
41800140	CPTE CT Mr. THIAM GUILA	13,82 D	13 720,00	13 720,00	13 733,82	13 720,00	13,82 D
41800150	CPTE COURANT LOIC CRESPI	0,00	15 610,69	15 610,69	15 610,69	15 610,69	0,00
41600175	CPTE CT Mme SANOGO MAFA	0,00	4 483,57	4 483,57	4 483,57	4 483,57	0,00
41600220	CPTE CT Mme MAES	0,00	731,77	731,77	731,77	731,77	0,00
41632100	CR DIV O.I.F.	32 162,62 D	39 145,11	62 307,73	71 307,73	62 307,73	9 000,00 D
41632300	CR DIV UNESCO	14 130,01 C	14 130,01	0,00	14 130,01	14 130,01	0,00
41699999	CPTE CT DIVERS	9 850,22 C	17 462,89	7 337,95	17 462,89	17 188,17	274,72 D
Total des comptes de classe 41		88 971,95 D	166 225,80	222 203,07	279 177,98	246 183,30	32 994,68 D
44	DETTES COMMERCIALES						
44000000	FOURNISSEURS	251 048,22 C	967 656,84	869 486,07	1 011 104,21	1 163 981,66	152 877,45 C
44400000	FACT A RECEVOIR	52 550,58 C	41 451,68	18 934,37	41 451,68	71 484,95	30 033,27 C
44410000	NOTE DE CREDIT A ETABLIR	0,00	0,00	6 404,00	0,00	6 404,00	6 404,00 C
44500000	DETTES DIVERSES	0,00	0,00	42 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00 C
Total des comptes de classe 44		303 598,80 C	1 009 108,52	937 324,44	1 052 555,89	1 284 370,61	231 814,72 C
45	DETTES/PROV. FISCALES, SO						
45100000	**T.V.A. A PAYER	0,00	735,00	735,00	735,00	735,00	0,00
45110000	T.V.A. Intra communautaire	0,00	5 130,57	5 130,57	5 130,57	5 130,57	0,00
45300000	PRECOMPTES RETENUS	32 089,41 C	140 957,23	108 983,98	140 957,23	141 073,39	116,16 C
45400000	ONSS	12 749,88 C	133 682,81	129 045,95	133 682,81	141 795,83	8 113,02 C
45500019	REMUNERATIONS COTONOU	0,00	28 476,28	28 475,42	28 476,28	28 475,42	0,86 D
45500029	REMUNERATIONS YAOUNDE	0,00	26 228,97	28 256,06	26 228,97	28 256,06	2 027,09 C
45500039	REMUNERATIONS NIAMEY	760,76 C	27 730,08	26 951,55	27 730,08	27 712,31	17,77 D
45500077	REMUNERATIONS CHARGE DI	78,49 C	11 712,26	13 036,34	11 712,26	13 114,83	1 402,57 C
45500140	REMUNERATIONS SECRETAIR	189,03 C	44 699,71	44 510,68	44 699,71	44 699,71	0,00
45500150	SALAIRE LOIC CRESPIN	0,00	79 906,55	84 150,29	79 906,55	84 150,29	4 243,74 C
45500175	REMUNERATIONS CHARGE DI	8,67 D	36 073,10	40 622,25	36 081,77	40 622,25	4 540,48 C
45500220	REMUNERATION COMPTABLE	4,12 D	16 853,71	16 857,83	16 857,83	16 857,83	0,00
45600000	PECULES DE VACANCES	47 200,00 C	47 200,00	34 770,23	47 200,00	81 970,23	34 770,23 C
45700019	DIRECT GENERALE DES IMPO	0,00	5 640,63	7 237,98	5 640,63	7 237,98	1 597,35 C
45700029	RECETTES IMPOTS	470,53 C	1 074,17	1 622,59	1 074,17	2 093,12	1 018,95 C
45700039	IUTS NIAMEY	175,88 C	2 393,88	2 414,51	2 393,88	2 590,39	196,51 C
45700119	CNSS COTONOU	59,56 D	2 139,71	3 397,82	2 199,27	3 397,82	1 198,55 C
45700129	CNPS -YAOUNDE	0,00	4 560,89	4 151,19	4 560,89	4 151,19	409,70 D
45700139	CNSS NIAMEY	1 947,52 C	4 802,96	5 179,79	4 802,96	7 127,31	2 324,35 C
Total des comptes de classe 45		95 589,15 C	619 998,51	585 530,03	620 070,86	681 191,53	61 120,67 C
49	CPTE'S REGULARISATION/D'A						
49000000	CHARGES A REPORTER	28 000,00 D	50 000,00	42 000,00	78 000,00	42 000,00	36 000,00 D
49200000	CHARGES A IMPUTER	763,19 C	763,19	0,00	763,19	763,19	0,00
49300000	PRODUITS A REPORTER	0,00	0,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00 C
49900000	COMPTE'S D'ATTENTE	0,00	2 758,57	2 758,57	2 758,57	2 758,57	0,00
Total des comptes de classe 49		27 236,81 D	53 521,76	62 258,57	81 521,76	63 021,76	18 500,00 D

**Balance des comptes généraux****Périodes de 01/2017 à 12/2017**

Valeurs EUR

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Total des comptes de classe 4	138 079,59 C	3 400 086,42	3 453 896,79	7 396 958,14	7 588 848,10	191 889,96 C
5	COMPTES FINANCIERS						
55	ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
55000000	FORTIS 001-2607400-19	32 340,32 D	1 248 190,00	1 127 599,95	1 280 530,32	1 127 599,95	152 930,37 D
55000002	CBC-ONLINE 742-0171926-77	108 961,78 D	200 008,96	250 002,69	308 970,74	250 002,69	58 968,05 D
55000006	FORTIS TERME 046-0122478-6	54 948,36 D	2,75	54 951,11	54 951,11	54 951,11	0,00
55000007	FORTIS TITR 014-0148691-84	85 193,91 D	0,00	0,00	85 193,91	0,00	85 193,91 D
55000008	CONT BANK CFA BENIN	10,30 D	75 785,26	75 447,06	75 795,56	75 447,06	348,50 D
55000011	CBC 191-0510971-38	35 029,06 D	1 093 260,64	973 569,41	1 128 289,70	973 569,41	154 720,29 D
55000012	CBC TITR 192-8001151-51	92 974,59 D	209 645,64	209 948,14	302 620,23	209 948,14	92 672,09 D
55000017	BANQUE CFA YAOUNDE	1 606,46 D	53 271,06	52 659,23	54 877,52	52 659,23	2 218,29 D
55000020	CBC CAD	18 426,46 D	0,00	106,80	18 426,46	106,80	18 319,66 D
55000021	CBC TERME 728-096122-33	200 000,00 D	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
55000023	BOA NIGER XAF 01108140008	981,30 D	65 419,74	64 013,43	66 401,04	64 013,43	2 387,61 D
55000024	CBC EPARGNE 742-0197653-02	32 190,61 D	202 907,19	235 097,80	235 097,80	235 097,80	0,00
	Total des comptes de classe 55	662 663,15 D	3 148 491,24	3 243 395,62	3 811 154,39	3 243 395,62	567 758,77 D
57	CAISSES						
57000020	CAIS CRPF BENIN CFA	50,44 D	23 806,46	23 850,03	23 856,90	23 850,03	6,87 D
57000021	CAIS CRPF YAOUNDE CFA	1 335,19 D	21 264,02	20 952,34	22 599,21	20 952,34	1 646,87 D
57000022	CAIS CRPF NIAMEY CFA	11,08 D	15 233,05	15 183,66	15 244,13	15 183,66	60,47 D
	Total des comptes de classe 57	1 396,71 D	60 303,53	59 986,03	61 700,24	59 986,03	1 714,21 D
58	TRANSFERTS INTERNES DE F						
58000000	VIREMENTS INTERNES	605,00 D	1 987 850,75	1 977 735,86	1 988 455,75	1 977 735,86	10 719,89 D
	Total des comptes de classe 58	605,00 D	1 987 850,75	1 977 735,86	1 988 455,75	1 977 735,86	10 719,89 D
	Total des comptes de classe 5	664 664,86 D	5 196 645,52	5 281 117,61	5 281 310,38	5 281 117,51	580 192,87 D
6	COMPTES DE CHARGES						
61	SERVICES ET BIENS DIVERS						
610	INFRASTRUCTURES ET EQUIF						
61001120	ENTR BAT-GROS OEUVRE & E	0,00	5 241,02	0,00	5 241,02	0,00	5 241,02 D
61001200	NETTOY LOCAUX & IMMEUBLE	0,00	3 763,81	0,00	3 763,81	0,00	3 763,81 D
61001300	FRAIS ELECTRICITE	0,00	13 160,12	120,00	13 160,12	120,00	13 040,12 D
61001700	CARBUR GRPE ELECTRO	0,00	5 141,87	0,00	5 141,87	0,00	5 141,87 D
61003100	ENTR EQUIPEM DE PROD	0,00	2 032,89	0,00	2 032,89	0,00	2 032,89 D
61043000	GARDIENNAGE CRPF	0,00	4 546,40	0,00	4 546,40	0,00	4 546,40 D
61070000	ASSURANCES RC INCENDIE, C	0,00	147,91	0,00	147,91	0,00	147,91 D
612	ADMINISTRATION ET GESTION						
61202000	DROITS D'AUTEUR	0,00	42,01	21,90	42,01	21,90	20,11 D
61202100	ENTRET MAT & MOB DE BUR	0,00	851,89	0,00	851,89	0,00	851,89 D
61202400	Domaine "Cirtef.com" - Informati	0,00	2 494,17	0,00	2 494,17	0,00	2 494,17 D
61210000	FRAIS GSM 0478 / 223628 LC	0,00	13 855,23	268,84	13 855,23	268,84	13 586,39 D
61226000	ACHATS PETITES FOURNITUR	0,00	660,38	0,00	660,38	0,00	660,38 D
61231000	FOURNIT & IMPRIMES BUREAU	0,00	3 557,29	0,00	3 557,29	0,00	3 557,29 D
61241000	LOC MATERIEL BUREAU	0,00	2 551,20	0,00	2 551,20	0,00	2 551,20 D
61250000	FR GESTION SECUR SOCIAL	0,00	3 065,31	0,00	3 065,31	0,00	3 065,31 D
61250900	SUPPORTS INFORMAT (WEB)	0,00	1 920,30	0,00	1 920,30	0,00	1 920,30 D
613	PROMOTION, PUB ET RELATI						
61300000	**HONORAIRES DIVERS	0,00	10 655,72	0,00	10 655,72	0,00	10 655,72 D
61361500	FRAIS HORS ACTIVITES	0,00	308,76	0,00	308,76	0,00	308,76 D
614	DOCUMENTATION						
61470100	AFFILIATION, DOCUMENTATI	0,00	679,46	0,00	679,46	0,00	679,46 D
615	ACTIVITES						
61500600	CONV.COLLAB.CIRTEF/RTBF	0,00	74 607,56	0,00	74 607,56	0,00	74 607,56 D
61501000	ACHAT DR DE DIFFUSION	0,00	117 052,00	7 300,00	117 052,00	7 300,00	109 752,00 D
61521001	FRAIS TOURNAGE CONV CO F	0,00	107 573,92	54 000,00	107 573,92	54 000,00	53 573,92 D
61522001	FR TOURNAGES DIVERS	0,00	8 369,44	0,00	8 369,44	0,00	8 369,44 D

**Balance des comptes généraux**

Valeurs EUR

**Périodes de 01/2017 à 12/2017**

61550000

<b>Réf.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Report</b>	<b>Somme des Périodes</b>		<b>Cumul</b>		<b>Solde</b>
			<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	
61550000	PARTICIPATIONS, PRIX	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00 D
61550700	SUPPORTS AUDIO ET VIDEO	0,00	378,34	0,00	378,34	0,00	378,34 D
61551300	TRANSP MATERIEL ACTIVITES	0,00	2 072,21	0,00	2 072,21	0,00	2 072,21 D
61561500	FR RELAT PUBL	0,00	1 065,75	0,00	1 065,75	0,00	1 065,75 D
61561600	CATERING	0,00	1 115,97	0,00	1 115,97	0,00	1 115,97 D
61571000	TRANSP NATIONAUX ACTIVITE	0,00	918,58	0,00	918,58	0,00	918,58 D
61572000	TRANSP ETRANGER ACTIVITE	0,00	34 503,42	0,00	34 503,42	0,00	34 503,42 D
61572010	TRANSPORT ETRANGER PROJ	0,00	9 765,97	0,00	9 765,97	0,00	9 765,97 D
61573000	FRAIS DE MISSION ACTIVITES	0,00	36 175,92	0,00	36 175,92	0,00	36 175,92 D
61573010	FRAIS DE MISSION PROD+ PO	0,00	10 550,36	0,00	10 550,36	0,00	10 550,36 D
61580000	CONV ETUDE / AUDIT CIRTEF	0,00	13 893,22	0,00	13 893,22	0,00	13 893,22 D
619	AUTRES INDEMNITES						
61900000	HONORAIRES DIVERS	0,00	5 431,36	0,00	5 431,36	0,00	5 431,36 D
61900500	SS-TRAIT PROD&POSTPROD	0,00	34 257,50	7 855,00	34 257,50	7 855,00	26 402,50 D
61900509	SOUS TRAITANCE PROD ET PO	0,00	1 539,74	0,00	1 539,74	0,00	1 539,74 D
Total des comptes de classe 61		0,00	535 947,00	69 565,74	535 947,00	69 565,74	466 381,26 D
62	REMUNERATIONS, CHARGES						
620	REMUNERATIONS ET AVANTAGE						
62000000	REMUNERATIONS BRUTES	0,00	316 196,58	0,03	316 196,58	0,03	316 196,55 D
62000019	REMUN.NETTES CRPF BENIN	0,00	28 475,42	0,00	28 475,42	0,00	28 475,42 D
62000029	REMUN.NETTES CRPF CAMER	0,00	28 256,06	0,00	28 256,06	0,00	28 256,06 D
62000039	REMUN.NETTES CRPF NIGER	0,00	26 951,55	0,00	26 951,55	0,00	26 951,55 D
62000210	REMUNERATION FACTURATI	0,00	55 290,24	0,00	55 290,24	0,00	55 290,24 D
62010019	CHARGES SAL/IPTS/ COTON	0,00	2 905,76	0,00	2 905,76	0,00	2 905,76 D
62010029	CHARGES SALARIALES / YAOU	0,00	1 622,59	0,00	1 622,59	0,00	1 622,59 D
62010039	CHARGES SAL/ IUTS/ NIAMEY	0,00	2 414,51	0,00	2 414,51	0,00	2 414,51 D
62020019	CHARGES SAL / CNSS / COTO	0,00	1 269,95	0,00	1 269,95	0,00	1 269,95 D
62020029	CHARGES SAL - PENSION VIA	0,00	1 019,08	0,00	1 019,08	0,00	1 019,08 D
62020039	CHARGES SAL / RETRAITE VIA	0,00	793,56	0,00	793,56	0,00	793,56 D
621	COTISATION PATRONALE D'A						
62100000	CHARGES PATRON PERSON	0,00	88 711,25	341,46	88 711,25	341,46	88 369,79 D
62100009	CHARGES PATRON PERSON C	0,00	2 005,27	0,00	2 005,27	0,00	2 005,27 D
62100210	CHARGES PATRON FACTURA	0,00	23 617,00	0,00	23 617,00	0,00	23 617,00 D
62110019	CHARGES PAT / IPTS VPS/ CO	0,00	2 208,57	0,00	2 208,57	0,00	2 208,57 D
62120019	CHARGES PAT / CNSS / COTO	0,00	4 251,52	0,00	4 251,52	0,00	4 251,52 D
62120029	CHARGES PATRONALES /CNP	0,00	3 132,11	0,00	3 132,11	0,00	3 132,11 D
62120039	CHARGES PAT / CNSS / NIAME	0,00	2 380,96	0,00	2 380,96	0,00	2 380,96 D
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNE						
62300000	ASS DU PERSONNEL	0,00	4 097,23	75,76	4 097,23	75,76	4 021,47 D
62300009	ASS DU PERSONNEL CRPF	0,00	2 235,97	0,00	2 235,97	0,00	2 235,97 D
62312009	FRAIS MEDICAUX PERSONNEL	0,00	3 977,46	0,00	3 977,46	0,00	3 977,46 D
62312800	FR FORFAIT PERSON	0,00	31 816,29	0,00	31 816,29	0,00	31 816,29 D
62313000	ABON SOC PERSON	0,00	2 459,00	0,00	2 459,00	0,00	2 459,00 D
62314009	AUTRES FRAIS DE PERSONNE	0,00	113,29	0,00	113,29	0,00	113,29 D
625	PROVISIONS PECULES VACAN						
62500000	DOT PROV PEC VAC	0,00	34 770,23	0,00	34 770,23	0,00	34 770,23 D
62510000	UTIL & REP PR PEC VAC	0,00	0,00	47 200,00	0,00	47 200,00	47 200,00 C
Total des comptes de classe 62		0,00	670 971,45	47 617,25	670 971,45	47 617,25	623 354,20 D
63	AMORTIS.,RED.VAL.,PROV. PF						
630	DOTATIONS AUX AMORTISSE						
63020000	AMORT.S/IMM.CORPORELLES	0,00	13 972,61	0,00	13 972,61	0,00	13 972,61 D
634	RED. VAL. SUR COTISATIONS						
63400000	RED VAL S/CR COMM 1AN AU	0,00	153 547,00	0,00	153 547,00	0,00	153 547,00 D
63810000	UTIL. & REPRISE PROV. AUTRI	0,00	0,00	267 000,00	0,00	267 000,00	267 000,00 C
Total des comptes de classe 63		0,00	167 519,61	267 000,00	167 519,61	267 000,00	99 480,39 C
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOIT						

***Balance des comptes généraux*****Périodes de 01/2017 à 12/2017**

Valeurs EUR

64000000

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
64000000	PREC.SUR INT.BANCAIRES	0,00	455,67	0,00	455,67	0,00	455,67 D
64800000	CH D'EXPLOIT DIVERSES	0,00	31 708,56	0,00	31 708,56	0,00	31 708,56 D
Total des comptes de classe 64		0,00	32 164,23	0,00	32 164,23	0,00	32 164,23 D
65	CHARGES FINANCIERES						
650	CHARGES FINANCIERES						
65000000	CHARGES FINANCIERES	0,00	127,52	0,00	127,52	0,00	127,52 D
65400000	**DIFF DE PAIEMENT	0,00	684,93	0,00	684,93	0,00	684,93 D
65710000	FRAIS DE BANQUE	0,00	5 029,63	3,00	5 029,63	3,00	5 026,63 D
659	DEFICIT DE CAISSE	0,00	0,34	0,00	0,34	0,00	0,34 D
65901000	DEFICIT DE CAISSE	0,00	5 842,42	3,00	5 842,42	3,00	5 839,42 D
Total des comptes de classe 65		0,00					
69	TRANSFERTS						
690	TRANSFERT DU RESULTAT RI						
69000000	BENEFICE A REPORTER	0,00	804 443,76	0,00	804 443,76	0,00	804 443,76 D
Total des comptes de classe 69		0,00	804 443,76	0,00	804 443,76	0,00	804 443,76 D
Total des comptes de classe 6		0,00	2 216 888,47	384 185,99	2 216 888,47	384 185,99	1 832 702,48 D
7	COMPTE DE PRODUITS						
70	CHIFFRE D'AFFAIRES						
700	VENTES ET PREST DE SERVIC						
70010000	FACTURATION CRPF	0,00	0,00	10 796,68	0,00	10 796,68	10 796,68 C
70050005	TV5 PUB	0,00	58 611,80	168 107,61	58 611,80	168 107,61	109 495,81 C
70080000	FACTURATIONS DIVERSES	0,00	0,00	15 563,00	0,00	15 563,00	15 563,00 C
Total des comptes de classe 70		0,00	58 611,80	194 467,29	58 611,80	194 467,29	135 855,49 C
73	COTISATIONS, SUBSIDES ET I						
730	COTISATIONS						
73000000	COT MEMB ANNEE EN COURS	0,00	12 808,00	339 950,00	12 808,00	339 950,00	327 142,00 C
73000003	COT MEMB SOUTIEN	0,00	6 404,00	12 808,00	6 404,00	12 808,00	6 404,00 C
736	SUBSIDES EN CAPITAL	0,00	0,00	7 884,00	0,00	7 884,00	7 884,00 C
73600000	SUBSIDES EN CAPITAL	0,00	0,00	7 884,00	0,00	7 884,00	7 884,00 C
737	SUBS EXPLOIT POUVOIRS PU	0,00	17 500,00	37 500,00	17 500,00	37 500,00	20 000,00 C
73780000	SUBSIDE EXPLOIT O.I.F.	0,00	0,00	620 000,00	0,00	620 000,00	620 000,00 C
73790000	SUBS PARTEN TV5	0,00	0,00	14 130,01	0,00	14 130,01	14 130,01 C
73791100	SUBSIDE EXPLOIT UNESCO	0,00	36 712,00	1 032 272,01	36 712,00	1 032 272,01	995 560,01 C
Total des comptes de classe 73		0,00					
74	**AUTRES PROD D'EXPLOITA						
743	PRODUITS D'EXPLOITATION						
74300100	RECETTES FACTURATIONS DI	0,00	0,00	3 770,98	0,00	3 770,98	3 770,98 C
74622000	avantage en nature	0,00	0,00	489,50	0,00	489,50	489,50 C
74819000	DEDUCTION STRUCTURELLE	0,00	228,64	14 949,66	228,64	14 949,66	14 721,02 C
Total des comptes de classe 74		0,00	228,64	19 210,14	228,64	19 210,14	18 981,50 C
75	PROD. DES IMMOB. FINANCI						
751	PRODUITS DES ACTIFS CIRCL						
75100000	INTERETS BANC AIRES	0,00	0,00	2 919,23	0,00	2 919,23	2 919,23 C
75400000	DIFFERENCES DE CHANGE/PA	0,00	10,44	10,45	10,44	10,45	0,01 C
Total des comptes de classe 75		0,00	10,44	2 929,68	10,44	2 929,68	2 919,24 C
79	PRELEVEMENTS						
79300000	PERTE A REPORTER	0,00	18 005,92	697 392,16	18 005,92	697 392,16	679 386,24 C
Total des comptes de classe 79		0,00	18 005,92	697 392,16	18 005,92	697 392,16	679 386,24 C
Total des comptes de classe 7		0,00	113 568,80	1 946 271,28	113 568,80	1 946 271,28	1 832 702,48 C
Total des comptes de résultat (6/7)		0,00	2 330 457,27	2 330 457,27	2 330 457,27	2 330 457,27	0,00
Totaux		0,00	11 859 778,19	11 859 778,19	18 182 254,04	18 182 254,04	0,00



## CIRTEF BUDGET REALISE 06/2016 // PROJET BUDGET 2018

Référence	Libellé	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
				TOTAL	TOTAL
6	COMPTES DE CHARGES				
61	SERVICES ET BIENS DIVERS	918.647,68	756.315,96	843.562,00	466.381,26
610	INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	33.219,00	44.063,70	35.550,00	33.914,02
61000000	LOYER / MISE A DISPOSITION DES LOCAUX RTBF				
61000009	LOYER / MISE A DISPOSITION DES LOCAUX CENTRES COTONOU /YAOUNDE /NIAMEY				
61001100	LOCATION OCCASIONNELLE DES LOCAUX DE PRODUCTION				
61001120	ENTRETIEN BATIMENT GROS OEUVRE ET EXTERIEUR	6.400,00	11.617,21	8.500,00	5.241,02
61001200	NETTOYAGE LOCAUX ET IMMEUBLE	3.000,00	3.093,64	3.000,00	3.763,81
61001300	ELECTRICITE, EAU	10.800,00	14.499,15	11.300,00	13.040,12
61001700	CARBURANT POUR GROUPE ELECTROGENE	4.550,00	5.834,65	4.800,00	5.141,67
61003100	ENTRETIEN EQUIPEMENT DE PRODUCTION	1.400,00	2.454,82	2.100,00	2.032,89
61043003	GARDIENNAGE CRPF	5.700,00	6.418,52	5.850,00	4.546,40
61070000	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE INCENDIE, CRPF, SIEGE	1.369,00	147,91		147,91
611	VEHICULES	100,00	-	-	-
61101600	CARBURANT VEHICULES	100,00	-	-	-
612	ADMINISTRATION ET GESTION	36.610,00	35.134,24	36.700,00	28.707,04
61202000	DROITS D'AUTEUR	460,00	110,96		20,11
61202100	ENTRETIEN MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	1.700,00	3.440,92	2.000,00	851,89
61202400	MAINTENANCE LOGICIELS ET INFORMATIQUE	10.000,00	2.729,62	3.900,00	2.494,17
61210000	TELEPHONE, FAX, FRAIS POSTAUX, TELEPHONIE MOBILE, LARGE BANDE ADSL	13.500,00	15.844,33	13.200,00	13.586,39
61220000	FRAIS DE PORT, DOUANE	800,00	940,79	900,00	-
61226000	ACHATS PETITES FOURNITURES	400,00	450,93	400,00	660,38
61231000	FOURNITURES ET IMPRIMES DE BUREAU	3.500,00	5.689,38	4.800,00	3.557,29
61233000	PETIT MOBILIER DE BUREAU	-	-	-	-
61240001	FRAIS ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	-	-	-	-
61241000	LOCATION MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE ( via RTBF)	2.500,00	2.492,16	2.500,00	2.551,20
61242000	MANUTENTION	-	-	-	-
61250000	FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	2.350,00	2.012,42	2.000,00	3.065,31
61250800	SUPPORTS INFORMATIQUES (WEB)	1.300,00	1.422,73	7.000,00	1.920,30
61270000	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET AUTRES	100,00	-	-	-
613	PROMOTION, PUBLICITE ET RELATIONS PUBLIQUES	-	-	-	10.964,46
61300000	HONORAIRES DIVERS				10.655,72
61361500	FRAIS HORS ACTIVITE				308,76
614	DOCUMENTATION	1.210,00	1.196,88	1.200,00	679,46
61470100	DOCUMENTATION, AFFILIATION	1.210,00	1.196,88	1.200,00	679,46
615	ACTIVITES / PROGRAMMES - PRODUCT - FORMAT ET AUTRES	787.508,68	621.186,69	718.612,00	358.742,66
61500000	CASSETTES, COPIES	-	-	-	-
61500500	CONTRIBUTION PART COPRODUCTEUR / RTBF / INDUSTRIE				-
61500501	CONTRIBUTION INDUSTRIE COPROD AUTRES PARTENAIRES ET ORGANISMES				-
61500600	CONVENTION DE COLLABORATION CIRTEF/RTBF TV5	104.958,68	67.388,00	105.000,00	74.807,56
61501000	ACHAT DROITS DE DIFFUSION	205.000,00	250.364,70	205.000,00	109.752,00
61510000	ASSURANCES ACTIVITES	750,00	537,63	550,00	-
61520000	FORMATION, SERIES HARMONISEES, FORMATION WEB	3.000,00	-	3.000,00	-
61521001	FRAIS DE TOURNAGE CONV COPROD TV	-	77.900,00		53.573,92
61522001	FRAIS DE TOURNAGES DIVERS / CENTRES	140.000,00	19.594,99	140.000,00	8.369,44
61523000	APPORT COPRODUCTION NUMERAIRE	25.000,00	-	25.000,00	-
61524000	AUTRES APPORTS	-	-	-	-
61541200	VEHICULES	-	-	-	-
61541600	LOCATION MATERIEL DE PRODUCTION	1.500,00	731,76	1.500,00	-
61541700	LOCATION MATERIEL DIVERS	-	-	-	-
61550900	PARTICIPATIONS, PRIX	7.500,00	2.048,78	2.000,00	2.000,00
61550700	SUPPORTS AUDIO ET VIDEO	5.300,00	592,90	2.000,00	378,34
61550800	MATERIEL INFORMATIQUE, AIME, MAE, OIF	6.000,00	6.620,94	5.212,00	-
61551300	TRANSPORT MATERIEL / ACTIVITES	10.000,00	7.852,93	7.200,00	2.072,21
61555000	PRODUCTIONS TV 5	25.000,00	-	25.000,00	-
61561000	REPAS, DEJEUNER SEFOR, CONF GENERALE	7.500,00	-	7.500,00	-
61561500	FRAIS DE RECEPTIONS / RELATIONS PUBLIQUES	2.950,00	4.752,84	3.000,00	2.181,72
61571000	TRANSPORTS NATIONAUX ACTIVITES	1.150,00	1.592,18	1.650,00	918,58
61572000	TRANSPORT ETRANGER ACTIVITES, SEFOR, REUNIONS,MISSIONS	96.500,00	35.186,05	65.000,00	34.503,42
61572010	TRANSPORT ETRANGER PRODUCTION POSTPRODUCTION R-TV WEB	50.000,00	38.639,88	40.000,00	9.765,97
61573000	FRAIS DE MISSIONS ACTIVITES, SEFOR, REUNIONS,MISSIONS	45.400,00	32.133,79	30.000,00	36.175,92
61573010	PERDIEMS PRODUCTION POSTPRODUCTION R-TV WEB	50.000,00	41.161,58	50.000,00	10.550,36
61573020	PERDIEMS FORMATION				-
61574000	HEBERGEMENTS MISSIONS, REUNIONS				-
61574010	HEBERGEMENTS PROD ET POSTPROD				-
61580000	HONORAIRE AUDIT		34.019,14		13.893,22

## CIRTEF BUDGET REALISE 06/2018 // PROJET BUDGET 2018

Référence	Libellé	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
61590000	AUTRES FRAIS LIES A L'ACTIVITE DU CRPF		68,60	TOTAL	TOTAL
619	AUTRES INDEMNITES	60.000,00	54.734,35	51.500,00	33.373,60
61900000	HONORAIRES DIVERS	-	5.420,69		5.431,38
61900509	SOUSS-TRAITANCE PRODUCTION ET POSTPRODUCTION	60.000,00	49.313,66	51.500,00	27.942,24
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	619.970,00	640.606,37	632.700,00	623.354,36
620	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX	437.000,00	464.135,52	454.000,00	465.195,27
62000000	REMUNERATIONS BRUTES	388.500,00	395.641,76	404.000,00	316.186,55
62000009	REMUNERATIONS NETTES CENTRES	48.500,00	57.724,15	50.000,00	55.290,24
62000210	REMUNERATIONS FACTURATION / RTBF		7.739,59		6.942,66
62010009	CHARGES SALARIALES EMPLOYES CENTRES		3.030,02		3.082,59
62020009	CHARGES SALARIALES EMPLOYES ( RETRAITES ) CENTRES				
621	COTISATION PATRONALE D'ASSURANCE SOCIALE	132.700,00	124.273,16	127.000,00	125.985,38
62100000	CHARGES PATRONALES PERSONNEL	95.700,00	90.519,04	98.000,00	88.389,95
62100009	CHARGES PATRONALES CENTRES	21.500,00	812,51	13.000,00	2.005,27
62100210	CHARGES PATRONALES FACTURATION RTBF	15.500,00	33.141,61	16.000,00	35.590,16
622	PRIMES PATRONALES ASSURANCES EXTRA-LEGALES	-	-	-	-
62200000	PRIMES PATRONALES ASSURANCES EXTRA-LEGALES	-	-	-	-
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	50.270,00	51.497,69	51.700,00	44.623,48
62300000	ASSURANCE DU PERSONNEL	8.320,00	7.789,90	8.000,00	4.021,47
62300009	ASSURANCE DU PERSONNEL CRPF	-			2.235,97
62301110	INTERVENTION LOYER DES RESPONSABLES CRPF				
62312000	FRAIS MEDICAUX PERSONNEL	2.450,00	5.734,87	5.300,00	3.977,46
62312800	FRAIS FORFAITAIRES PERSONNEL	36.000,00	35.561,16	36.000,00	31.816,29
62313000	ABONNEMENT SOCIAL PERSONNEL	1.850,00	2.335,54	2.400,00	2.459,00
62314000	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	1.850,00	78,22		113,29
625	PROVISIONS PECULES DE VACANCES		700,00		-12.429,77
62500000	DOTATIONS AUX PROVISIONS PECULES DE VACANCES		47.200,00	47.200,00	34.770,23
62510000	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS PECULES DE VACANCES		-46.500,00	-47.200,00	-47.200,00
63	AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR, PROVISIONS POUR RISQUES	54.000,00	810.077,53	71.890,00	-89.480,39
630	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	21.000,00	21.661,66	31.000,00	13.972,61
63020000	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21.000,00	21.661,66	31.000,00	13.972,61
633	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A PLUS D'UN AN	-	-	-	-
63300000	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A PLUS D'UN AN	-	-	-	-
634	REDUCTIONS DE VALEUR SUR COTISATIONS	-	488.415,87	40.890,00	153.547,00
63400000	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A UN AN AU PLUS		488.415,87	40.890,00	153.547,00
63410000	REPRISE SUR REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A UN AN AU PLUS	-	-	-	-
635	PROVISIONS PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	33.000,00	-	-	-
63500000	PROVISIONS PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	33.000,00	-	-	-
63510000	REPRISE PROVISIONS PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	-	-	-	-
637	PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	-	300.000,00	-	-267.000,00
63700019	PROVISIONS FORMATIONS	-	-	-	-
63700055	PROVISIONS PUB TV5 -SERIES HARMONISEES	-	-	300.000,00	-
63700100	PROVISIONS LITIGE	-	-	-	-
63700300	PROVISIONS LITIGE CLIENTS	-	-	-	-
63700400	PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	-	-	-	-
63700401	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHGES GARANTIE CONTRIBUTIONS AFRICAINES A TV5	-	-	-	-
63710094	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS REUNIONS INSTITUTIONNELLES	-	-	-	-
63710098	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS CRPF POSTPRODUCTION	-	-	-	-
63710019	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS FORMATIONS	-	-	-	-
63710055	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS PUB TV5-SERIES HARMONISEES	-	-	-	-
63710100	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS FONDS DE PROGRAMMES AFRIQUE	-	-	-	-
63710105	REPRISE DES PROVISIONS POUR FONDS FORMATION/TV WEB/ RADIO	-	-	-	-
63810000	UTILISATION & REPRISE PROV. AUTRES RISQUES CHARGES	-			-267.000,00
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2.000,00	2.148,00	2.000,00	32.164,23
640	CHARGES FISCALES D'EXPLOITATION	2.000,00	2.148,00	2.000,00	455,67
64000000	PRECOMpte SUR INTERETS BANCAIRES	2.000,00	2.142,75	2.000,00	455,67
64020000	AUTRES TAXES LOCALES DES CRPF	-	5,25		-
64030000	TAXE REGIONALE ENTREPRISE	-	-	-	-
644	COTISATIONS A DES ORGANISMES TIERS	-	-	-	-
64420000	COTISATIONS UNESCO, UCM, IPCF	-	-	-	-
648	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	31.708,56
64800000	CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	-			31.708,56
65	CHARGES FINANCIERES	3.200,00	3.802,26	3.550,00	5.639,42
650	CHARGES FINANCIERES	3.200,00	3.802,26	3.550,00	5.839,08
65000000	CHARGES FINANCIERES	-			812,45

## CIRTEF BUDGET REALISE 06/2018 // PROJET BUDGET 2018

Référence	Libellé	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2017	Réalisé 2017
65710000	FRAIS DE BANQUE	3.200,00	3.802,26	TOTAL 3.550,00	TOTAL 5.028,63
65720000	DIFFERENCE SUR FACTURES	-	-	-	-
659	DEFICIT DE CAISSE	-	-	-	0,34
65901000	DEFICIT DE CAISSE	-	-	-	0,34
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-
66000000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-
66000001	CHARGES EXCEPTIONNELLES-CONTRIBUTION AU BUDGET DE TV5	-	-	-	-
69	TRANSFERTS INTERNES DE FONDS	-	-	-	-
690	TRANSFERT DU RESULTAT REPORTE	-	-	-	-
69000000	BENEFICE A REPORTER	-	-	-	-
69700000	AFFECTATION FONDS PROD.PROG.-SERIES HARM.	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1.597.817,68</b>	<b>2.212.950,12</b>	<b>1.553.702,00</b>	<b>1.028.258,88</b>
7	COMPTES DE PRODUITS				1.153.316,40
70	CHIFFRE D'AFFAIRES	221.529,68	204.308,21	220.000,00	135.855,49
700	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	221.529,68	204.308,21	220.000,00	135.855,49
70010000	FACTURATION CRPF	5.000,00	4.308,21	5.000,00	10.786,68
70020000	VENTE SERIES HARMONOSEES	-	-	-	-
70050005	TV5 PUBLICITE	200.000,00	200.000,00	200.000,00	109.495,81
70050006	RELIQUAT FOND TV5 PUBLICITE A REPORTER ANNEE N + 1	-	-	-	-
70060000	LOCATION NIAMEY	-	-	-	-
70070000	EXPOSANT SEFOR	10.000,00	-	10.000,00	-
70080000	FACTURATIONS DIVERSES	6.529,68	-	5.000,00	15.563,00
703	COPRODUCTIONS	-	-	-	-
70340000	PARTICIPATION AUTRES PARTENAIRE / COPRODUCTIONS	-	-	-	-
70350000	PARTICIPATION COPRODUCTEUR REFLETS / RTBF	-	-	-	-
70360000	PARTICIPATION FINANCIERE PARTENAIRE	-	-	-	-
73	COTISATIONS, SUBSIDES ET DONS	1.143.618,00	1.088.841,69	1.120.912,00	995.560,01
730	COTISATIONS	345.118,00	335.167,64	349.912,00	333.546,00
73000000	COTISATIONS MEMBRES ANNEE EN COURS	312.608,00	327.008,00	327.008,00	327.142,00
73000001	COTISATIONS MEMBRES ANNEES PRECEDENTES	16.500,00	1.755,64	16.500,00	-
73000003	COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES, DE SOUTIEN	16.010,00	6.404,00	6.404,00	6.404,00
736	SUBSIDES EN CAPITAL	20.000,00	12.881,50	30.000,00	7.884,00
73600000	SUBSIDES EN CAPITAL, CRPF,AIME, OIF	20.000,00	12.881,50	30.000,00	7.884,00
737	SUBSIDES EXPLOITATION POUVOIRS PUBLICS	778.500,00	740.792,55	741.000,00	654.130,01
73750000	SUBSIDES EXPLOITATION CANTON GENEVE	-	-	-	-
73760000	SUBSIDES EXPLOITATION M.A.E.	-	-	-	-
73770000	SUBSIDES EXPLOITATION C.F.I.	-	-	-	-
73780000	SUBSIDES EXPLOITATION O.I.F., SEFOR, SERIES	100.000,00	120.906,69	100.000,00	20.000,00
73791000	SUBSIDES EXPLOITATION O.I.F.CAPITAL NUMERIQUE	52.500,00	-	-	-
73790000	SUBSIDES PARTENARIAT TV5	620.000,00	620.000,00	620.000,00	620.000,00
73791100	SUBSIDES EXPLOITATION UNESCO	-	839,77	15.000,00	14.130,01
73798000	SUBSIDES EXPLOITAION U.R.T.I	-	-	-	-
73799000	SUBSIDES EXPLOITATION WBI (ex C.G.R.J.)	6.000,00	.953,91	6.000,00	-
739	SUBSIDES DIVERS	-	-	-	-
73900000	SUBSIDES DIVERS	-	-	-	-
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2.200,00	17.058,23	20.500,00	18.981,66
743	PRODUITS D'EXPLOITATION D	-	-	-	3.770,98
74300100	RECETTES FACTURATIONS D	-	-	-	3.770,98
747	REGULARISATION ANNEES PRECEDENTES	-	-	-	-
74702000	regularisation redress comptables années précédentes	-	-	-	-
748	RECETTES DIVERSES	2.200,00	17.068,23	20.500,00	15.210,68
74622000	ATN	-	-	-	469,50
74800010	RISTOURNE PRECOMpte PROF / SALAIRES	2.200,00	616,61	4.500,00	-
74819000	REDUCTION STRUCTURELLE / SALAIRES	-	16.451,62	16.000,00	14.721,18
75	PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7.570,00	7.946,72	7.000,00	2.919,24
75000000	PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
751	PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	7.570,00	7.946,72	7.000,00	2.919,23
75100000	INTERETS BANCAIRES	7.570,00	7.946,72	7.000,00	2.919,23
754	DIFFERENCES DE CHANGE	-	-	-	0,01
75400000	DIFFERENCES DE CHANGE	-	-	-	0,01
76	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-
76200000	REP.PROV. RISQUE & CHARGES NON RECURRENTS	-	-	-	-
79	PRELEVEMENTS	222.900,00	-	185.290,00	-
790	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	-	-	-	-
79000000	PRELEVEMENTS SUR RESULTAT REPORTE	-	-	-	-

## CIRTEF BUDGET REALISE 06/2018 // PROJET BUDGET 2018

Référence	Libellé	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
79000007	PRELEV SUR FONDS REUNIONS INSTITUTIONNELLES	10.900,00	-	TOTAL	-
79000008	PREL SUR RESERVE POUR ALIMENTER FONDS TV /WEB/ RADIO / FORMATION	112.000,00	-	100.000,00	-
79000009	PRELEVEMENTS SUR FONDS RESERVE ET PROGRAMMES TV5- CONTRIB EXCEP.	100.000,00	-	85.290,00	-
79000010	PRELEVEMENTS SUR FONDS RESERVE ET PROGRAMMES TV5-GARANTIE CONTRIB. AFRIQUE	-	-	-	-
793	PERTE A REPORTER	-	-	-	-
79300000	PERTE A REPORTER	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>1.597.817,68</b>	<b>1.318.164,85</b>	<b>1.553.702,00</b>	<b>1.153.316,40</b>
					<b>125.057,52</b>

## CIRTEF - COTISATIONS IMPAYEES DE 1992 A 2017 - EN EUROS - 31/12/2017

MEMBRES	2002-2020												2018 (20% 2017)		TOTAL		IRRECUP.	CLIENTS	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (10%)	2017 (80%)	
40000002-BENIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000003-BURKINA FASO	34.953,00	4.550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000004-BURUNDI	34.953,00	4.550,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000005-CAMEROUN	17.476,50	3.688,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000006-CAVADA TELEQUEbec	40.776,50	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000007-CENTRAFRICA	32.429,49	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	6.117,00	
40000008-CONEGRES	52.079,96	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000009-CONGO K	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000010-COTE D'IVOIRE RTI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000011-DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000012-GABON RTG1+2	52.429,49	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000013-GUINEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000014-HAITI	105.551,26=effic.croite 9902/2009====> decision Conference Ginkraie Hanoi avril 2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000015-IBAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000016-IRAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000017-JAPAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000018-JORDAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000019-KAZAKHSTAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000020-KENYA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000021-KIRIBATI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000022-KMEROU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000023-KYRGYZSTAN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000024-LAO P.D.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000025-LIBERIA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000026-LIBYA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000027-MAROC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000028-MARSHALL ISLANDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000029-MASSENA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000030-MOLDOVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000031-MONACO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000032-MONTENEGRO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000033-MOROCCO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000034-MOSCOW	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000035-MUZIRANIE	23.302,00	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000036-MYANMAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000037-NIGERIA ORTN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000038-RWANDA	45.650,99	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000039-SENEGAL ORTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000040-SEYCHELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000041-TCHAD	34.952,99	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000042-TOGO LAISE TV	52.429,49	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000043-UNISIE ERIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000044-VANUATU	41.274,27	4.816,00	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	4.816,33	
40000045-VIETNAM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000046-WEFFECTED 1994-2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000047-ALGERIA	23.302,00	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
40000048-ARMENIA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40000049-CONGO B.	51.876,19	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	6.116,77	
TOTAL	523.887,87	74.554,51	65.985,33	56.779,15	48.827,00	47.357,00	61.761,60	61.761,60	61.761										



## **ANNEXE N°4 :**

***Budget exercice biennal 2019-2020***



## CIRTEF BUDGET REALISE 2018 // BUDGET 2019-2020

Référence	Libellé	Réalisé 2018			Budget Exercice biennal 2019-2020	
		CIRTEF	TVS	TOTAL	2019	2020
6	COMPTES DE CHARGES					
61	SERVICES ET BIENS DIVERS	653.945,88	437.179,71	1.091.126,59	505.676,02	495.598,79
610	INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	166.810,28	344.770,51	511.580,79	141.579,04	132.144,04
61000000	LOYER / MISE A DISPOSITION DES LOCAUX RTBF	24.402,33	-	24.402,33	18.650,00	18.850,00
61000009	LOYER / MISE A DISPOSITION DES LOCAUX CENTRES COTONOU YAOUNDE N'Djaména	-	-	-	-	-
61001100	LOCATION OCCASIONNELLE DES LOCAUX DE PRODUCTION	-	-	-	-	-
61001120	ENTRETIEN BATIMENT GROS-OEUVRE ET EXTERIEUR	3.638,39	-	3.638,39	3.000,00	3.000,00
61001200	NETTOYAGE LOCAUX ET IMMEUBLE	2.405,08	-	2.405,08	800,00	800,00
61001300	ELECTRICITE, EAU	7.650,66	-	7.650,66	7.500,00	7.500,00
61001700	CARBURANT POUR GROUPE ELECTROGENE	2.660,27	-	2.660,27	2.500,00	2.500,00
61003100	ENTRETIEN EQUIPEMENT DE PRODUCTION	928,66	-	928,66	900,00	900,00
61043300	GARDIENNAGE CRPF	7.119,27	-	7.119,27	4.000,00	4.000,00
61070000	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE INCENDIE, CRPF, SIEGE	-	-	-	150,00	150,00
611	VEHICULES	-	-	-	-	-
61101600	CARBURANT VEHICULES	-	-	-	-	-
612	ADMINISTRATION ET GESTION	20.936,15	-	20.936,15	15.183,06	15.983,06
61202000	DROITS D'AUTEUR	24,43	-	24,43	50,00	50,00
61202100	ENTRETIEN MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	470,30	-	470,30	355,00	355,00
61202400	MAINTENANCE LOGICIELS ET INFORMATIQUE	1.558,83	-	1.558,83	900,00	900,00
61210000	TELEPHONE, FAX, FRAIS POSTAUX, TELEPHONIE MOBILE, LARGE BANDE ADSL	5.432,77	-	5.432,77	6.000,00	6.000,00
61220000	FRAIS DE PORT, DOUANE	-	-	-	-	1.000,00
61226000	ACHATS PETITES FOURNITURES	398,45	-	398,45	450,00	450,00
61231000	FOURNITURES ET IMPRIMES DE BUREAU	1.217,60	-	1.217,60	1.100,00	1.100,00
61233000	PETIT MOBILIER DE BUREAU	28,97	-	28,97	-	1.000,00
61240001	FRAIS ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	-	-	-	-	850,00
61241000	LOCATION MATERIEL DE BUREAU / INFORMATIQUE (via RTBF)	1.494,08	-	1.494,08	2.500,00	2.500,00
61242000	MANUTENTION	-	-	-	-	-
61250000	FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	1.442,14	-	1.442,14	2.000,00	2.000,00
61250900	SUPPORTS INFORMATIQUES (WEB)	467,22	-	467,22	1.500,00	500,00
61270000	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET AUTRES	204,16	-	204,16	328,06	328,06
613	PROMOTION, PUBLICITE ET RELATIONS PUBLIQUES	27.778,62	-	27.778,62	3.300,00	3.300,00
61300000	HONORAIRES DIVERS	20.763,79	-	20.763,79	3.300,00	3.300,00
61350000	PARTICIPATION(S) CONCOURS	200,00	-	200,00	-	-
61361500	FRAIS HORS ACTIVITE	113,63	-	113,63	-	-
614	DOCUMENTATION	1.122,96	-	1.122,96	1.060,98	1.060,98
61470100	DOCUMENTATION, AFFILIATION	1.122,96	-	1.122,96	1.060,98	1.060,98
615	ACTIVITES / PROGRAMMES - PRODUCT - FORMAT ET AUTRES	84.750,09	344.770,51	429.520,60	91.350,00	89.750,00
61500000	CASSETTES, COPIES	-	-	-	-	-
61500500	CONTRIBUTION PART COPRODUCTEUR / RTBF / INDUSTRIE	-	-	-	-	-
61500501	CONTRIBUTION INDUSTRIE COPROD AUTRES PARTENAIRES ET ORGANISMES	-	-	-	-	-
61500600	CONVENTION DE COLLABORATION CIRTEF/RTBF TV5	-	78.508,73	78.508,73	-	-
61519100	ACHAT DROITS DE DIFFUSION	-	232.122,00	232.122,00	-	-
61510000	ASSURANCES ACTIVITES	-	-	-	550,00	550,00
61520000	FORMATION, SERIES HARMONISEES, FORMATION WEB	-	-	-	10.000,00	10.000,00
61521001	FRAIS DE TOURNAGE CONV COPROD TV	-	16.000,00	16.000,00	-	-
61522001	FRAIS DE TOURNAGES DIVERS / CENTRES	152,45	-	-	-	-
61523000	APPORT COPRODUCTION NUMERIQUE	-	205,80	358,25	10.000,00	10.000,00
61524000	AUTRES APPORTS	-	-	-	-	-
61541200	VEHICULES	-	-	-	-	-
61541600	LOCATION MATERIEL DE PRODUCTION	-	-	-	-	-
61541700	LOCATION MATERIEL DIVERS	-	-	-	-	-
61550000	PARTICIPATIONS, PRIX	-	-	-	-	-
61550700	SUPPORTS AUDIO ET VIDEO	-	-	-	-	-
61550800	MATERIEL, INFORMATIQUE, AIME, MAE, OIF	-	-	-	600,00	-
61551300	TRANSPORT MATERIEL / ACTIVITES	1.563,77	-	-	500,00	-
61555000	PRODUCTIONS TV 5	-	-	1.735,53	1.000,00	1.000,00
61561000	REPAS, DEJEUNER SEFOR, CONF GENERALE	1.256,57	-	-	-	-
61561500	FRAIS DE RECEPTIONS / RELATIONS PUBLIQUES	1.146,32	-	1.256,57	1.000,00	1.000,00
61571000	TRANSPORTS NATIONAUX ACTIVITES	-	-	1.291,91	1.200,00	1.200,00
61572000	TRANSPORT ETRANGER ACTIVITES, SEFOR, REUNIONS,MISSIONS	34.123,57	-	-	500,00	-
61572810	TRANSPORT ETRANGER PRODUCTION POSTPRODUCTION R-TV WEB	-	-	51.689,70	27.000,00	27.000,00
61573000	FRAIS DE MISSIONS ACTIVITES, SEFOR, REUNIONS,MISSIONS	4.190,87	6.950,11	6.950,11	10.000,00	10.000,00
61573010	PERDIENS PRODUCTION POSTPRODUCTION R-TV WEB	-	-	18.842,41	10.000,00	10.000,00
61573020	PERDIENS FORMATION	-	3.356,91	3.356,91	5.000,00	5.000,00
61574000	HEBERGEMENTS MISSIONS, REUNIONS	5.638,69	-	-	-	-
61574010	HEBERGEMENTS PROD ET POSTPROD	-	-	11.781,52	9.000,00	9.000,00
61580000	HONORAIRE AUDIT	-	7.628,66	7.628,66	5.000,00	5.000,00
619	AUTRES INDEMNITES	7.820,13	-	7.820,13	11.835,00	2.200,00
61900000	HONORAIRES DIVERS	7.820,13	-	7.820,13	10.000,00	-

## CIRTEF BUDGET REALISE 2018 // BUDGET 2019-2020

Référence	Libellé	Réalisé 2018			Budget Exercice biennal 2019-2020	
		CIRTEF	TV5	TOTAL	2019	2020
61900509	SOUS-TRAITANCE PRODUCTION ET POSTPRODUCTION	-	-	-	1.835,00	2.200,00
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	382.576,05	49.909,20	432.485,25	279.087,10	279.087,10
620	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX	249.820,80	49.909,20	309.174,99	210.723,72	210.723,72
62000000	REMUNERATIONS BRUTES	189.989,61	-	189.989,61	150.232,00	150.232,00
62000009	REMUNERATIONS NETTES CENTRES	26.504,91	49.909,20	76.414,11	53.821,76	53.821,76
6200210	REMUNERATIONS FACTURATION / RTBF	33.326,28	-	33.326,28	-	-
62010009	CHARGES SALARIALES EMPLOYES CENTRES	-	-	7.869,23	4.840,77	4.840,77
62020009	CHARGES SALARIALES EMPLOYES ( RETRAITES ) CENTRES	-	-	1.575,76	1.829,19	1.829,19
621	COTISATION PATRONALE D'ASSURANCE SOCIALE	80.940,71	-	80.940,71	44.902,39	44.902,39
62100000	CHARGES PATRONALES PERSONNEL	44.987,85	-	44.987,85	35.882,85	35.882,85
62100009	CHARGES PATRONALES CENTRES	13.985,12	-	13.985,12	9.019,54	9.019,54
62100210	CHARGES PATRONALES FACTURATION RTBF	21.967,74	-	21.967,74	-	-
622	PRIMES PATRONALES ASSURANCES EXTRA-LEGALES	-	-	-	-	-
62200000	PRIMES PATRONALES ASSURANCES EXTRA-LEGALES	-	-	-	-	-
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	41.421,73	-	41.421,73	23.460,99	23.460,99
62300000	ASSURANCE DU PERSONNEL	5.265,12	-	5.265,12	5.265,12	5.265,12
62300009	ASSURANCE DU PERSONNEL CRPF	8.695,34	-	8.695,34	6.175,92	6.175,92
62301110	INTERVENTION LOYER DES RESPONSABLES CRPF	-	-	-	-	-
62312000	FRAIS MEDICAUX PERSONNEL	1.768,91	-	1.768,91	-	-
62312800	FRAIS FORFAITAIRES PERSONNEL	23.728,00	-	23.728,00	12.019,95	12.019,95
62313000	ABONNEMENT SOCIAL PERSONNEL	1.964,36	-	1.964,36	-	-
62314000	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	-	-	-	-	-
625	PROVISIONS PECULES DE VACANCES	947,82	-	947,82	-	-
62500000	DOTATIONS AUX PROVISIONS PECULES DE VACANCES	35.718,05	-	35.718,05	-	-
62510000	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS PECULES DE VACANCES	-34.770,23	-	-34.770,23	-	-
63	AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR, PROVISIONS POUR RISQUES	94.505,22	42.500,00	137.005,22	76.350,58	75.771,00
630	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1.460,00	-	10.928,22	8.579,58	8.000,00
63020000	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.460,00	-	1.460,00	-	-
63020009	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9.468,22	-	9.468,22	8.579,58	8.000,00
633	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A PLUS D'UN AN	-	-	-	-	-
63300000	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A PLUS D'UN AN	-	-	-	-	-
634	REDUCTIONS DE VALEUR SUR COTISATIONS	83.577,00	42.500,00	126.077,00	67.771,00	67.771,00
63400000	REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A UN AN AU PLUS	83.577,00	-	83.577,00	67.771,00	67.771,00
63410000	REPRISE SUR REDUCTIONS DE VALEUR SUR CREANCES COMMERCIALES A UN AN AU PLUS	-	42.500,00	42.500,00	-	-
635	PROVISIONS PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	-	-	-	-	0,00
63500000	PROVISIONS PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	-	-	-	-	-
63510000	REPRISE PROVISIONS PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	-	-	-	-	-
637	PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	-	-	-	-	-
63700019	PROVISIONS FORMATIONS	-	-	-	-	-
63700055	PROVISIONS PUB TV5-SERIES HARMONISEES	-	-	-	-	-
6370100	PROVISIONS LITIGE	-	-	-	-	-
63703000	PROVISIONS LITIGE CLIENTS	-	-	-	-	-
63704000	PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	-	-	-	-	-
63704041	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHGES GARANTIE CONTRIBUTIONS AFRICAINES A TV5	-	-	-	-	-
63710004	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS REUNIONS INSTITUTIONNELLES	-	-	-	-	-
63710009	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS CRPF POSTPRODUCTION	-	-	-	-	-
63710019	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS FORMATIONS	-	-	-	-	-
63710055	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS PUB TV5-SERIES HARMONISEES	-	-	-	-	-
63710100	UTILISATION ET REPRISE DES PROVISIONS FONDS DE PROGRAMMES AFRIQUE	-	-	-	-	-
63710105	REPRISE DES PROVISIONS POUR FONDS FORMATION/TV WEB/ RADIO	-	-	-	-	-
63810000	UTILISATION & REPRISE PROV. AUTRES RISQUES CHARGES	-	-	-	-	-
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5.654,02	-	5.654,02	2.107,33	6.551,97
640	CHARGES FISCALES D'EXPLOITATION	-	-	94,86	-	0,00
64000000	PRECOMpte SUR INTERETS BANCAIRES	-	-	-	-	-
64020000	AUTRES TAXES LOCALES DES CRPF	94,86	-	94,86	-	-
64030000	TAXE REGIONALE ENTREPRISE	-	-	-	-	-
644	COTISATIONS A DES ORGANISMES TIERS	-	-	-	-	0,00
64420000	COTISATIONS UNESCO, UCM, IPCF	-	-	-	-	-
648	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5.559,16	-	5.559,16	2.107,33	6.551,97
64700000	PERTES SUR CREANCES	-	-	-	-	-
64800000	CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	5.559,16	-	5.559,16	2.107,33	6.551,97
65	CHARGES FINANCIERES	4.401,31	-	4.401,31	2.107,33	2.044,68
650	CHARGES FINANCIERES	4.401,31	-	4.401,31	2.105,70	2.044,05
65000000	CHARGES FINANCIERES	328,14	-	328,14	97,26	97,26
65710000	FRAIS DE BANQUE	4.073,17	-	4.073,17	2.009,44	1.946,79
65720000	DIFFERENCE SUR FACTURES	-	-	-	-	-
659	DEFICIT DE CAISSE	-	-	-	0,63	0,63
65901000	DEFICIT DE CAISSE	-	-	-	0,63	0,63
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	0,00
66000000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-
66000001	CHARGES EXCEPTIONNELLES-CONTRIBUTION AU BUDGET DE TV5	-	-	-	-	-
69	TRANSFERTS INTERNES DE FONDS	-	-	-	-	0,00
690	TRANSFERT DU RESULTAT REPORTE	-	-	-	-	-

## CIRTEF BUDGET REALISE 2018 // BUDGET 2019-2020

Référence	Libellé	Réalisé 2018			Budget Exercice biennal 2019-2020	
		CIRTEF	TV5	TOTAL	2019	2020
6900000	BENEFICE A REPORTER	-	-	-	-	-
6970000	AFFECTATION FONDS PROD.-PROG.-SERIES HARM.	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>653.946,88</b>	<b>437.129,71</b>	<b>1.091.126,59</b>	<b>505.676,02</b>	<b>495.598,79</b>
7	COMPTES DE PRODUITS	516.907,34	451.884,90	968.792,24	505.676,02	495.598,79
70	CHIFFRE D'AFFAIRES	6.720,59	122.144,97	128.865,56	58.077,23	48.000,00
700	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	6.720,59	122.144,97	128.865,56	58.077,23	48.000,00
70010000	FACTURATION CRPF	3.643,36	-	3.643,36	45.000,00	45.000,00
70020000	VENTE SERIES HARMONOSEES	-	-	-	-	0,00
70050005	TV5 PUBLICITE	-	122.144,97	122.144,97	-	0,00
70050006	RELIQUAT FOND TV5 PUBLICITE A REPORTER ANNEE N + 1	-	-	-	-	0,00
70060000	LOCATION NIAMEY	-	-	-	-	0,00
70070000	EXPOSANT SEFOR	-	-	-	10.000,00	PM
70080000	FACTURATIONS DIVERSES	3.077,23	-	3.077,23	3.077,23	3.000,00
703	COPRODUCTIONS	-	-	-	-	0,00
70340000	PARTICIPATION AUTRES PARTENAIRE / COPRODUCTIONS	-	-	-	-	0,00
70350000	PARTICIPATION COPRODUCTEUR REFLETS / RTBF	-	-	-	-	0,00
70360000	PARTICIPATION FINANCIERE PARTENAIRE	-	-	-	-	0,00
73	COTISATIONS, SUBSIDES ET DONS	465.591,90	329.739,93	795.331,83	447.142,00	447.142,00
730	COTISATIONS	345.684,00	-	345.684,00	327.142,00	327.142,00
73000000	COTISATIONS MEMBRES ANNEE EN COURS	327.008,00	-	327.008,00	327.142,00	327.142,00
73000001	COTISATIONS MEMBRES ANNEES PRECEDENTES	18.676,00	-	18.676,00	-	0,00
73000003	COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES, DE SOUTIEN	-	-	-	-	0,00
736	SUBSIDES EN CAPITAL	-	-	-	-	0,00
73600000	SUBSIDES EN CAPITAL, CRPF,AIME, OIF	-	-	-	-	-
737	SUBSIDES EXPLOITATION POUVOIRS PUBLICS	119.907,90	329.739,93	449.647,83	120.000,00	120.000,00
73750000	SUBSIDES EXPLOITATION CANTON GENEVE	-	-	-	-	0,00
73760000	SUBSIDES EXPLOITATION M.A.E.	-	-	-	-	0,00
73770000	SUBSIDES EXPLOITATION C.F.I.	-	-	-	-	0,00
73780000	SUBSIDES EXPLOITATION O.I.F., SEFOR, SERIES	26.907,90	-	26.907,90	80.000,00	80.000,00
73781000	SUBSIDES EXPLOITATION O.I.F.CAPITAL NUMERIQUE	-	93.000,00	329.739,93	422.739,93	-
73790000	SUBSIDES PARTENARIAT TV5	-	-	-	-	0,00
73791100	SUBSIDES EXPLOITATION UNESCO	-	-	-	-	0,00
73798000	SUBSIDES EXPLOITAION U.R.T.I	-	-	-	-	0,00
73799000	SUBSIDES EXPLOITATION WBI (ex C.G.R.I)	-	-	-	-	0,00
739	SUBSIDES DIVERS	-	-	-	-	0,00
73900000	SUBSIDES DIVERS	-	-	-	-	-
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	44.594,85	-	44.594,85	456,79	456,79
743	PRODUITS D'EXPLOITATION D	30.500,00	-	30.500,00	-	-
74300100	RECETTES FACTURATIONS D	30.500,00	-	30.500,00	-	-
747	REGULARISATION ANNEES PRECEDENTES	-	-	-	-	0,00
74702000	regularisation redress comptables années précédentes	-	-	-	-	-
748	RECETTES DIVERSES	14.094,85	-	14.094,85	456,79	456,79
74622000	ATN	360,00	-	360,00	-	-
74800000	RECUPERATIONS DIVERSES	13.501,55	-	13.501,55	180,00	180,00
74800010	RISTOURNE PRECOMPTE PROF / SALAIRES	-	-	-	-	-
74819000	REDUCTION STRUCTURELLE / SALAIRES	233,30	-	233,30	276,79	276,79
75	PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	0,00
75000000	PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
751	PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	-	-	-	-	0,00
75100000	INTERETS BANCAIRES	-	-	-	-	-
754	DIFFERENCES DE CHANGE	-	-	-	-	0,00
75400000	DIFFERENCES DE CHANGE	-	-	-	-	-
76	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	0,00
76200000	REP.PROV. RISQUE & CHARGES NON RECURRENTS	-	-	-	-	-
79	PRELEVEMENTS	-	-	-	-	0,00
790	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	-	-	-	-	-
79000000	PRELEVEMENTS SUR RESULTAT REPORTE	-	-	-	-	-
79000007	PRELEV SUR FONDS REUNIONS INSTITUTIONNELLES	-	-	-	-	-
79000008	PREL SUR RESERVE POUR ALIMENTER FONDS TV /WEB/ RADIO / FORMATION	-	-	-	-	-
79000009	PRELEVEMENTS SUR FONDS RESERVE ET PROGRAMMES TV5-CONTRIB EXCEP.	-	-	-	-	-
79000010	PRELEVEMENTS SUR FONDS RESERVE ET PROGRAMMES TV5-GARANTIE CONTRIB. AFRIQUE	-	-	-	-	-
793	PERTE A REPORTER	-	-	-	-	0,00
79300000	PERTE A REPORTER	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>516.907,34</b>	<b>451.884,90</b>	<b>968.792,24</b>	<b>505.676,02</b>	<b>495.598,79</b>
		-137.039,54	14.705,19	-122.334,35	-	0,00



## **ANNEXE N°5 :**

***Offre du Cabinet JOIRIS-ROUSSEAUX***  
***Réviseurs d'entreprises associés***



GONET Sébastien  
PRUNEAU Alexis  
ROUSSEAU Bernard

## VII. Formalités liées à la désignation

Dans le cas où vous accepteriez notre proposition de mission, notre mandat doit être:

- a) entériné par l'assemblée générale. Le procès-verbal de l'assemblée générale doit donc reprendre le texte suivant:

*"L'organe général de direction approuve la proposition et désigne la SCPRL "Joiris - Rousseaux, Réviseurs d'entreprises associés", représentée par Monsieur Bernard Rousseaux (A01650), en tant que commissaire-réviseur pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 4.000 euros HTVA par an. Ce mandat se terminera donc à l'AG de 2021 validant les comptes au 31 décembre 2020."*

- b) publié au moniteur belge et reprendre la mention suivante:

*"L'organe général de direction désigne la SCPRL "Joiris - Rousseaux, Réviseurs d'entreprises associés", représentée par Monsieur Bernard Rousseaux (A01650), en tant que commissaire-réviseur pour une durée de trois ans. Ce mandat se terminera donc à l'AG statuant sur les comptes 2020."*

Nous espérons que notre offre retiendra votre meilleure attention et nous tenons à vous remercier à nouveau pour la confiance que vous avez témoignée à notre égard en envisageant notre nomination.

Par ailleurs, veuillez-vous référer à notre site internet pour notre cadre contractuel général des prestations.

Enfin, nous restons évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Responsable projets spéciaux TV - Micro-programmes- Urti/ Cirtef, l'expression de nos meilleures salutations.

La SCPRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"  
Représentée par

Monsieur Bernard ROUSSEAU  
Réviseur d'entreprises associé



## **ANNEXE N°6 :**

***Présentation du travail de refonte du site Web du CIRTEF***



Avant d'entamer ce travail, nous avons effectué un scanning complet du site de l'époque avec un état des lieux de ses besoins. Nous avons effectué un briefing de projet qui permet d'examiner le site actuel afin d'en apporter et de valider notre feuille de route. Le site après refonte est donc *responsive* et compatible sur toutes les plateformes (ordinateur, tablettes et smartphones). Nous avons ensuite opéré le transfert vers l'opérateur OVH de l'hébergement de l'époque ainsi que la programmation et la sécurisation de l'hébergement web final. Il y a eu ensuite la définition en interne de l'organigramme du nouveau site et sauvegarde de l'ancien site ainsi que des données utiles et :

- Choix d'un template et validation. Cette nouvelle template rentrera dans la logique de l'existant en respectant un graphisme convivial.
- Confirmation des pages et modules utiles et effacement des doublons et pages gourmandes ainsi que la correction des bugs et mise à jour des plugins.
- Re-validation de la charte graphique et optimisation des pages et menus + création de l'interface graphique pro.

Nous avons ensuite procédé à la création de l'interface principale d'accueil avec l'entête de page avec logo et graphisme ainsi que qu'un menu de navigation général + 1menu de navigation des pages. Il a fallu procéder à la remontée des actualités, photos, vidéos ainsi que la mise en place de l'espace de communication. Pied de page avec les informations de contact, des partenaires éventuels, copyright et autres. Les équipes ont entamé la production d'un module pour l'affichage des pages (cookies p.exp), la déclinaison des modèles des pages pour les autres dispositifs, la réécriture et redirection dynamique des URLs pour le référencement naturel, l'installation des scripts pour analyser le trafic du site ainsi que la production et installation d'un module pour les réseaux sociaux et users. Nous avons ensuite recorrigé l'ensemble du texte navigant avec l'aide du Cirtef puis procédé à la mise en ligne pour les premiers textes et c'est ce travail qui nous a valu la présentation finale que vous voyez aujourd'hui. Nous avons passé ensuite les mois suivants à produire et mettre en séquences vidéos quelques matières récupérées par le Cirtef auprès de ces chaînes partenaires puis inséré l'ensemble sur une interface de deux vidéos qui nous permettent d'alimenter l'ensemble. Je vous souhaite de bien en profiter mais aussi de partager l'actualité du site via les réseaux sociaux. C'est un site conçu en CMS donc capable d'être mis à jour à n'importe quel moment. Vos suggestions sont donc les bienvenues.

Merci à vous.



## **ANNEXE N°7 :**

### **Liste des participants**



## **PARTICIPANTS à la Conférence générale du 21 novembre 2018 (Bruxelles)**

<b>BELGIQUE</b>	BROUYERE	Daniel	Conseiller Grands Projets	RTBF
<b>BENIN</b>	HOUNDOLO	Joel	Directeur général	ORTB
<b>BURKINA FASO</b>	THIOMBIANO	Pascal Yemboini Pascal	Directeur général, Président du CIRTEF	RTB
<b>BURUNDI</b>	NIZIGIYIMANA	Salvator	Directeur général	RTNB
<b>CAMEROUN</b>	MBEDE BALA	Athanase Emmanuel	Directeur des antennes TV	CRTV
<b>CANADA</b>	MENARD	Renée Claude	Chef de Cabinet – Bureau VPP	Radio Canada
<b>COTE D'IVOIRE</b>	IMBOUA	Degny Maixent Benjamin	Conseiller spécial du DG	RTI
<b>FRANCE</b>	BIGOT	Yves	Directeur général	TV5Monde
	DELASSAUSSE	Liliane	Secrétaire générale adjointe  Directrice de la gestion et finances	
	EPOTE	Denise	Directrice Afrique	
	VELLA	Marjorie	Directrice adjointe des programmes	
	CATHALA	Jérôme	Secrétaire général adjoint	France Télévisions
	SAINT CRIQ	Fabienne	Déléguee aux pays francophones	
	BELCHI	Jean Marc	Directeur Distribution/ Développement Afrique	RFI/ France Médias Monde
	BELETRE	Sylvain	Service Distribution	
<b>ILE MAURICE</b>	SAMBOO	Luxmibye	Officer des ressources humaines	MBC
<b>MADAGASCAR</b>	RAVOAJANAHARY	Joharinaina F.	Directeur général	ORTM
<b>MAROC</b>	BELGHITI ALAOUI	Abdelouahad	Chef de département de la Coopération	SNRT

<b>NIGER</b>	OUSMANE	Seydou	Directeur général	ORTN
	OUSMANE	Laouali	Chef service informatique	
<b>SENEGAL</b>	DIOP	Seynabou	Directrice de la Coopération	RTS
	TOURE	Guillé Niang	Directeur administratif et financier	
<b>SUISSE</b>	BERNHEIM	Chantal	Directrice des Relations extérieures	RTS
<b>TCHAD</b>	DJAMSO	Aze Kerte	Directeur général	ONRTV
<b>TOGO</b>	TAKOU	T. Abalo Komla	Directeur	Radio Lomé
<b>VIETNAM</b>	TRAN	Thi Thanh Phuong	Responsable du service français de la VOV	VOV
<b>ORGANISATION INTERNATIONALE</b>	BARROT	Pierre	Responsable de programme chargé de la coopération audiovisuelle et de la promotion de l'image	OIF
<b>EQUIPE CIRTEF</b>	ATANGANA	Hubert	Responsable CRPF Yaoundé	
	AWANNOU	Anselme	Responsable CRPF Cotonou	
	CLAEYS	Christine	Chargée de mission Radio	
	CRESPIN	Loic	Secrétaire général	
	GUILLAUME	Véronique	Comptable	
	OUMAROU	Ali	Responsable CRPF Niamey	
	VERDONE	Lucia	Secrétaire	

**ORGANISMES ayant donné un pouvoir écrit remis au Secrétaire général conformément aux**

**statuts :**

- TV5 Québec Canada à TV5MONDE

